Rapport de la 24e Conférence

Programme régional océanien de l'environnement

Apia, Samoa

17 - 19 septembre 2013



PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

CLEAN PACIFIC

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE

Conférence du PROE (24e : 2013 : Apia, Samoa)

Rapport de la Vingt-quatrième (24e) Conférence du PROE
17 – 19 septembre 2013, Apia, Samoa.
– Apia, Samoa : SPREP, 2013.

p. cm.

ISBN: 978-982-04-0505-9 (print)
978-982-04-0507-3 (online)

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie – Congrès. 3. Protection de l'environnement – Océanie – Congrès. I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE). III. Titre.

363.7099

Rapport de la 24e Conférence du PROE

Apia, Samoa
17 - 19 septembre 2013

Table des matières

Ouverture **1**

Point 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président et du Vice-président 1

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail 2

Point 4 de l'ordre du jour: Mesures prises en application des décisions de la vingt-troisième Conférence du PROE 2

Point 5 de l'ordre du jour: 2

5.1: Présentation du rapport annuel pour 2012 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-troisième Conférence du PROE 2

5.2: Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2012 4

5.3: Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2012 5

Point 6 de l'ordre du jour: **Réforme institutionnelle et questions stratégiques** 5

6.1: Renforcement des liens régionaux 5

6.2: Accès aux financements multilatéraux – Accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation 6

6.3: Questions relatives au FEM (FEM-6, Programme « De la montagne à la mer », coordination interne) 8

6.4: Évaluation du PROE et révision de son Plan stratégique 9

6.5: Rapport du Comité d'audit 10

6.6: Conférence des PÉID de 2014 11

6.7: Proposition de Centre océanien sur le changement climatique 12

Point 7 de l'ordre du jour: **Questions financières stratégiques** 14

7.1: Rapport sur les contributions des Membres 14

7.2: Augmentation des contributions des Membres 15

7.3: Financement pluriannuel 17

Point 8 de l'ordre du jour: **Services généraux** 17

8.1: Examen annuel des marchés de référence 17

8.2: Évaluation des résultats du Directeur général du PROE 18

8.3: Contrat du Directeur général 18

8.4: Contrat du Directeur général adjoint 18

8.5: Révision des conditions d'emploi des cadres professionnels 18

8.6: Rapport du Directeur général sur les engagements de plus de six ans 19

Point 9 de l'ordre du jour: **Budget-programme pour 2014** 19

9.1: Biodiversité et gestion écosystémique 19

9.1.1: *Élaboration d'une proposition de programme régional océanien sur les espèces envahissantes en vue de sa soumission à FEM-6* 19

9.1.2: *Stratégie océanienne de développement des capacités sur les espèces envahissantes* 20

9.1.3: *L'adaptation écosystémique en tant qu'approche fondamentale liant la protection des services écosystémiques et l'amélioration de la résilience, de l'adaptation et de la durabilité* 22

9.1.4: *Utilisation du cadre Paysage océanique pour focaliser les efforts régionaux et nationaux de gestion des ressources marines et terrestres* 23

9.2: Changement climatique 25
9.2.1: *Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique (PCCR) de 2013* 25
9.2.2: *Rapport de la deuxième réunion du Conseil météorologique océanien* 25
9.2.3: *Réunion commune de la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique et de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe (2013)* 26
9.2.4: *Examen des Plans d'action nationaux conjoints sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (JNAP)* 27
9.2.5: *Renforcement du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) et du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP)* 28
9.2.6: *Préparation de la 19e Conférence des Parties à la CCNUCC par les pays océaniens* 28
9.2.7: *Point sur les nouveaux projets portant sur le changement climatique (FINPACC ET PPCR)* 29
9.3: Gestion des déchets et lutte contre la pollution 30
9.3.1: *Points saillants de la campagne Pacifique propre 2012* 30
9.3.2: *Coordination des donateurs concernant la gestion des déchets* 30
9.3.3: *Point sur le financement de la gestion des déchets dans le cadre de GEF-PAS et du 10e FED* 31
9.3.4: *Révision du PACPLAN 2013* 32
9.4: Surveillance environnementale et gouvernance 33
9.4.1: *Projet ACP sur les AME* 33
9.4.2: *Rapports sur l'état de l'environnement* 33
9.4.3: *Point sur les Stratégies nationales de gestion de l'environnement et les études d'impact sur l'environnement* 34
9.4.4: *Faciliter le développement résilient dans le Pacifique : renforcement des capacités en matière d'analyse coûts-avantages (Initiative P-CBA)* 34
9.5: Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2014 35

Point 10 de l'ordre du jour: **Points proposés par les Membres** 36
10.1: Conclusions de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (tenue à Bangkok [Thaïlande] en mars 2013) intéressant les Membres du PROE (présentées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande) 36
10.2: La biodiversité au-delà des frontières nationales (document présenté par l'Australie) 37

Point 11 de l'ordre du jour: **Coopération régionale** 38
11.1: Compte rendu de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP 38

Point 12 de l'ordre du jour: **Déclarations des observateurs** 38

Point 13 de l'ordre du jour: **Divers** 38

Point 14 de l'ordre du jour: **Date et lieu de la vingt-cinquième Conférence du PROE** 38

Point 15 de l'ordre du jour: **Adoption du rapport de la vingt-quatrième Conférence du PROE** 39

Point 16 de l'ordre du jour: **Clôture** 39

ANNEXE I: Liste des participants 40
ANNEXE II: Déclaration liminaire de Directeur général du PROE 52
ANNEXE III: Déclaration liminaire de Premier Ministre du Samoa 55
ANNEXE IV: Déclaration de Ministre Samoan des Ressources Naturelles et de l'environnement 58
ANNEXE V: Déclaration de Président de 23e Conférence du PROE 60
ANNEXE VI: Ordre du jour 61
ANNEXE VII: Champ d'application des évaluations de 2014 63
ANNEXE VIII: Déclarations des observateurs 65

Ouverture

1. La vingt-quatrième Conférence des représentants officiels du PROE se tient à Apia (Samoa), du 17 au 19 septembre 2013. Y assistent les représentants des États et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, République des Îles Marshall, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe I.

2. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en soirée, le 16 septembre. Elle a débuté par la prière, récitée par le pasteur Fa'afetai, suivie de l'allocution de bienvenue prononcée par le Directeur général du PROE. Le Directeur général a attiré l'attention sur le travail mené par le PROE au cours de l'année achevée, et a rendu hommage à Lui Bell, un agent de l'Organisation décédé en novembre 2012. Il a annoncé qu'un programme de bourses d'études destiné aux jeunes chercheurs en sciences de la mer serait créé en sa mémoire. Il a enfin remercié le gouvernement du Samoa qui continue d'héberger généreusement le siège du PROE sur son territoire. Le discours du Directeur général est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe II.

3. La Conférence est officiellement ouverte par le Premier ministre du Samoa, M. Tuilaepa Lupesoliai Aiono Sailele Malielegaoi. Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre souligne un certain nombre des succès et des réalisations du PROE, et se félicite du nombre croissant de programmes pratiques et de l'aide dispensés par le PROE aux pays insulaires océaniens. Il ajoute que son gouvernement est fier du partenariat établi par son pays avec le PROE depuis 20 ans. Le discours du Premier ministre est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe III.

4. Le Ministre de l'environnement du Samoa, M. Fa'amoetauloa Lealaiauloto Taito Ulaitino Dr Faale Tumaalii, présente également un exposé à l'occasion de l'ouverture de la Conférence, le mardi 17 septembre. Il insiste sur l'importance de l'intégration et de la coopération régionale, et invite instamment la Conférence à réfléchir aux moyens d'améliorer cette coopération. Son allocution est reproduite à l'annexe IV.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Nomination du Président et du Vice-président

5. Conformément aux articles 8.1 et 8.2 du *Règlement intérieur de la Conférence du PROE* qui stipulent que la présidence et la vice-présidence sont assurées par des Membres désignés en suivant l'ordre alphabétique [anglais] lorsque le Secrétariat est l'hôte de la Conférence, Nauru est nommé à la présidence et les Samoa américaines à la vice-présidence de la vingt-quatrième Conférence du PROE.

6. Mme Caroline Machoro (Nouvelle-Calédonie), Présidente de la vingt-troisième Conférence du PROE, remercie le Secrétariat et son personnel de lui avoir permis d'exercer ses fonctions avec efficacité. La Présidente sortante note les importants succès accomplis sous la présidence de la Nouvelle-Calédonie, notamment la participation et la collaboration accrues des territoires aux travaux du PROE. Elle attire l'attention sur plusieurs réalisations de l'année écoulée. Mme Machoro rend également hommage à Lui Bell. L'allocution de Mme Machoro est reproduite à l'annexe V.

7. Le Directeur général remercie la Nouvelle-Calédonie d'avoir chaleureusement accueilli la 23e Conférence du PROE et Mme Machoro d'avoir prodigué ses conseils au Secrétariat et aux Membres au cours de l'année écoulée.

8. Le représentant de Nauru, M. Elkoga Gadabu, remercie Mme Machoro de son leadership et les Membres de leur confiance et assume la présidence de la Conférence.

9. La Conférence :

- **nomme** le représentant de **Nauru** en tant que **Président** ; et
- **nomme** le représentant des **Samoa américaines** en tant que **Vice-président**.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

10. La Conférence examine l'ordre du jour et convient d'aborder les questions financières stratégiques au cours de la deuxième journée de la réunion pour accéder à la demande des États-Unis, qui attendent des données budgétaires de Washington. L'ordre du jour révisé est reproduit à l'annexe VI.

11. L'Australie informe que le gouvernement récemment élu n'a pas encore été investi et que les décisions de fond et les engagements politiques devront être confirmés par le nouveau gouvernement.

12. L'horaire de travail proposé dans le document 24CP/Représentants officiels/ DT.3/Ann.1 est approuvé.

13. Un comité de rédaction à participation libre, comprenant l'Australie, les États-Unis d'Amérique, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, le Samoa, les Samoa américaines et les Tokélaou, est nommé pour contribuer à la préparation du rapport de la Conférence. Ce comité est placé sous la direction du Vice-président.

14. La Conférence :

- **examine** et **adopte** l'ordre du jour révisé ;
- **approuve** l'horaire de travail ; et
- **nomme** un comité de rédaction à participation libre composé d'un groupe principal comprenant l'Australie, les États-Unis d'Amérique, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Samoa, les Samoa américaines et les Tokélaou.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Mesures prises en application des décisions de la 23e Conférence du PROE

15. Le Secrétariat fait rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 23e Conférence du PROE et à la suggestion de certains Membres pendant cette même conférence. Il précise que la majorité de ces mesures ont atteint leur objectif. Plusieurs questions seront examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour. Le Secrétariat indique que l'organisation d'une Semaine panocéanienne de sensibilisation aux tsunamis, proposée en 2012, a été examinée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et les Membres et qu'un mois de sensibilisation aux tsunamis sera célébré en octobre 2014.

16. Le représentant de la Nouvelle-Zélande indique que son pays a organisé, du 12 au 16 août 2013 à Wellington, un atelier sur les tsunamis axé sur les nouveaux produits et les procédures opérationnelles normalisées. Cet atelier a été suivi par 15 pays.

17. La Conférence :

- **adopte** le rapport.

POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Présentation du rapport annuel pour 2012 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-troisième Conférence du PROE

18. Le Directeur général présente aux Membres le rapport annuel du PROE pour 2012 et son rapport de synthèse sur les réalisations depuis la Conférence du PROE tenue en 2012.

19. Il indique que le Secrétariat a mis en œuvre un processus de gestion du changement qui a eu pour effet d'accroître le soutien concret apporté aux Membres insulaires océaniens du PROE tout en améliorant la performance et l'efficacité du Secrétariat.

20. Le Directeur général souligne également les points suivants :

- ✓ L'augmentation de l'appui du PROE aux États et Territoires insulaires océaniens au cours de l'année écoulée ;
- ✓ Le doublement de l'appui financier et technique direct du PROE aux pays membres pour la période 2010-2012 ;

- ✓ L'augmentation du budget du PROE de 7,6 millions de dollars É.-U. en 2009 à 18,8 millions en 2013. Au cours de cette période, la part du budget total du PROE consacrée à la rémunération du personnel a diminué, passant de 49 % en 2009 à 27 % en 2013. La forte augmentation des financements du PROE a donc essentiellement été consacrée à des programmes concrets menés dans les États et Territoires insulaires océaniens ;
- ✓ Le PROE a répondu clairement et efficacement aux demandes de ses Membres, notamment en mettant en œuvre la majorité des décisions de la Conférence de 2012 ainsi que toutes les recommandations de l'évaluation indépendante de l'organisation effectuée en 2008.

21. Le représentant de Nioué félicite le Secrétariat pour la présentation de l'annexe qui précise le concours financier octroyé à chacun des Membres et observe que ces informations confirment le soutien apporté et les services rendus aux Membres. Il se félicite également du tableau concernant les contributions des Membres, ajoutant qu'il facilitera l'examen du document consacré aux contributions statutaires, qui sera débattu plus tard.

22. Le Directeur général déclare que le Secrétariat a déployé de gros efforts pour améliorer la transparence et rendre compte de ses activités, et que ces annexes sont le fruit de ces efforts. Il note également que les décaissements ne constituent pas la totalité du soutien que le Secrétariat apporte aux Membres, et que le temps de travail du personnel et d'autres éléments non financiers ne ressortent pas du rapport de synthèse ; ils représentent environ les deux tiers du soutien total fourni.

23. Le représentant de la France félicite le Secrétariat pour le travail accompli en 2012 et 2013, en particulier ses travaux consacrés au changement climatique. Il indique que le changement climatique est un problème capital pour les Territoires français et que la France appuiera fortement les activités du Secrétariat dans ce domaine.

24. Le représentant du Samoa indique que la gestion des déchets est une question prioritaire pour son pays, et il se félicite du soutien qu'apporte le Secrétariat dans ce domaine. Il remercie également le Secrétariat pour l'appui fourni en vue de la rédaction de son troisième rapport sur l'état de l'environnement et de son plan sectoriel national. L'intervenant note en outre qu'un des domaines dans lequel il souhaite un soutien prioritaire de la part du Secrétariat est la révision et l'actualisation de la Stratégie nationale de gestion de l'environnement (SNAGE).

25. La représentante de la Nouvelle-Calédonie fait remarquer que l'augmentation du budget ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais que l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables et de qualité. Elle note également que les Territoires français n'ont pas reçu un soutien financier équivalent à celui apporté à d'autres Membres, mais que le soutien du PROE pouvait prendre une forme non financière.

26. Le représentant de la Polynésie française félicite le Secrétariat pour son excellente aide fournie au sujet de la gestion des déchets et de la lutte contre les espèces envahissantes, ainsi que pour le recrutement d'un attaché de liaison avec les Territoires francophones. Il encourage le Secrétariat à continuer d'apporter ce soutien à la Polynésie française, en particulier dans le domaine du changement climatique.

27. Le représentant du Royaume-Uni félicite le Secrétariat pour son rapport de synthèse et son rapport d'activité pour la période 2012-2013. Il indique que son pays continuera de plaider en faveur du PROE auprès de l'Union européenne, le cas échéant. Il exprime son intérêt pour la fourniture d'une aide au Secrétariat en vue de la conduite d'activités, notamment dans le cadre de négociations sur le changement climatique.

28. Le représentant des Îles Salomon remercie le Secrétariat pour son assistance en matière de changement climatique et de gestion des déchets. Il indique que l'assistance technique devrait concerner en priorité le suivi environnemental et la présentation de rapports à ce sujet. Il indique aussi

qu'il souhaiterait une présence renforcée du Secrétariat aux Îles Salomon, par exemple sous la forme d'agents détachés sur place pour suivre les projets.

29. La Conférence :

- **prend acte** du rapport du Directeur général.

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2012

30. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence du PROE, le Secrétariat présente son rapport de suivi et d'évaluation des performances, qui dresse le bilan des progrès accomplis par le Secrétariat dans le cadre de la réalisation du programme de travail du PROE. Le Secrétariat précise que ce rapport est le premier à rendre compte de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique du PROE 2011-2015. Le rapport de 2012 est également présenté en tenant compte de la nouvelle structure organisationnelle qui reflète les priorités du Plan stratégique. Le Secrétariat exprime le désir que cette évaluation interne soit accompagnée, grâce à l'appui des donateurs et à l'obtention des fonds nécessaires, d'évaluations indépendantes et régulières de différents aspects de son travail.

31. L'Australie, les États-Unis, les Fidji, Nauru, Nioué et la Nouvelle-Zélande félicitent le Secrétariat pour ce rapport détaillé.

32. Le représentant des États-Unis salue le travail réalisé par le PROE pour accroître ses activités malgré la stagnation du budget de base. Il rend hommage à l'équipe chargée de la conservation des espèces marines et à l'agent chargé de la base de données sur les tortues. Il demande que le Secrétariat fournisse un rapport de synthèse sur la situation concernant les bagues de marquage des tortues, en notant que plus les délais de réception des données sont longs et plus les risques de perte de ces données sont importants. Le Directeur général indique que le programme de suivi des tortues existe depuis longtemps et que le décès de Lui Bell a laissé un vide ; un nouveau conseiller a toutefois été recruté pour prendre sa succession. Le Secrétariat s'engage également à donner suite à la suggestion de faire rapport sur les bagues de marquage des tortues.

33. Le représentant des États-Unis demande des précisions sur le financement du PI-GOOS (Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique) et du PI-GCOS (Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique), qui est actuellement insuffisant, et se félicite de la création du Bureau météorologique océanien. Le Secrétariat précise que le PI-GOOS relève dorénavant du financement de base et que les crédits de la NOAA peuvent être affectés à des programmes. Le poste est hébergé au Bureau météorologique océanien et les effectifs du programme sont passés d'une personne il y a quatre ans à cinq aujourd'hui.

34. Le représentant des États-Unis fait référence à un point du rapport de 2012 qui laisse entendre que 319 000 dollars É.-U. n'ont pas été reçus de la NOAA. Il rappelle aux Membres que son pays avait annoncé à la 23e Conférence du PROE que ces crédits ne seraient pas disponibles. Le Secrétariat corrige cette erreur.

35. Le représentant de Nauru demande si les projets sont en voie d'aboutir, en ajoutant qu'il serait utile que le rapport attire l'attention sur les problèmes et obstacles rencontrés dans le cadre de leur mise en œuvre.

36. Le représentant des Fidji indique que son pays est heureux de pouvoir accueillir, du 2 au 6 décembre 2013, la neuvième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature. Il invite instamment les Membres, partenaires régionaux, partenaires de développement et représentants de la société civile à y participer.

37. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note que le suivi-évaluation s'étend désormais à l'établissement de rapports dans le contexte du Plan stratégique et encourage le Secrétariat à y mentionner les résultats de plus haut niveau, en plus des réalisations. Il salue les efforts déployés par le Secrétariat pour trouver des partenariats visant à appuyer les Membres.

38. Le représentant de Nioué demande comment le programme du PNUD « de la montagne au récif » sera mis en œuvre, en observant que la charge de travail du Secrétariat augmentera si l'on suit le modèle du PACC. Le Secrétariat répond qu'il entend fournir un appui aux Membres dans le cadre de ce programme mais que la nature de cet appui variera en fonction des pays.

39. La représentante de l'Australie note que le rapport pourrait servir de modèle aux autres organisations régionales et observe qu'il intègre progressivement les résultats au même titre que les réalisations. Elle salue le rôle du PROE concernant l'examen conjoint de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe dans le cadre du processus de feuille de route. Elle rend en outre hommage aux travaux menés sur l'analyse des lacunes concernant les espèces envahissantes et aux succès du Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN).

40. La Conférence :

- **adopte** le rapport.

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2012

41. Conformément à l'article 27(e) du Règlement financier, le Secrétariat présente ses comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2012. Ces états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière.

42. Le Secrétariat indique que les commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat pour 2012.

43. Le représentant des États-Unis d'Amérique observe que le rapport vérifié est conforme aux pratiques recommandées, et demande qu'à l'avenir, l'équipe d'évaluation soit exclusivement composée d'experts extérieurs.

44. Le Directeur général précise que le rapport doit porter sur deux audits : les comptes vérifiés, examinés par un comité entièrement formé de membres extérieurs, et l'audit interne, effectué par un comité formé à la fois de membres internes et de membres externes et qui sera traité ultérieurement dans un autre point de l'ordre du jour.

45. Le représentant de Nioué prend acte du rapport financier et propose de l'adopter.

46. Le représentant des Tonga fait observer que la mise en œuvre de projets régionaux à l'échelon national suscite des problèmes réels, mais il note que les projets régionaux conduits par le Secrétariat ne se heurtent pas actuellement à ces difficultés.

47. La Conférence :

- **adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2012.

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Renforcement des liens régionaux

48. Le Secrétariat informe les Membres des progrès accomplis pour renforcer les liens régionaux, conformément à la décision de la 23e Conférence, tenue en 2012, qui recommandait de détacher des chargés de pays sous-régionaux, sous contrat avec le PROE, aux États fédérés de Micronésie et en République des Îles Marshall, et d'étudier les possibilités de partenariat avec le Secrétariat du Groupe mélanésien du fer de lance (GMFL), afin d'améliorer la coordination et la prestation de services aux Membres du Pacifique Sud-Ouest.

49. Des accords de siège et les mandats des chargés de pays ont été élaborés, et le recrutement est en cours aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie.

50. Le Secrétariat indique également que le Directeur général a rencontré le Président du Groupe mélanésien du fer de lance et son équipe en mars 2013, et qu'il a été convenu de consolider les liens entre le PROE et le GMFL, notamment en ce qui concerne les activités conduites en Mélanésie dans les domaines du changement climatique et de l'environnement. Le mémorandum d'accord sera

signé en décembre 2013 lors de la 9e Conférence sur la conservation de la nature.

51. Le Secrétariat précise que le financement des postes de chargés de pays est assuré au moyen d'économies réalisées sur le budget ordinaire, et qu'à l'avenir des fonds d'autres sources devront être mobilisés pour financer ces postes.

52. Les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall félicitent le Secrétariat des efforts consentis pour créer ces postes dans les deux pays, et les États fédérés de Micronésie indiquent qu'ils sont prêts à signer les accords de siège.

53. Le représentant des Palaos reconnaît que son pays n'a pas participé aux trois dernières conférences du PROE, mais demande aux participants d'envisager d'accorder aux Palaos le même soutien, de manière à ce qu'elles soient incluses dans cette expérience de présence sous-régionale.

54. Les représentants des Îles Salomon et de Vanuatu félicitent le Secrétariat d'avoir fait avancer les négociations avec le Groupe mélanésien du fer de lance. Le représentant des Îles Salomon se félicite de l'avancement du projet d'adaptation écosystémique dans la province de Choiseul, et recommande au Secrétariat d'examiner la possibilité de détacher un agent aux Îles Salomon pour travailler sur ce projet.

55. Le représentant de Nauru demande au Secrétariat de préciser si le mandat des chargés de pays est national ou sous-régional. Le Secrétariat explique qu'il s'agit de postes sous-régionaux, bénéficiant d'un soutien étroit de la part du siège du PROE.

56. La représentante de la Nouvelle-Calédonie se félicite du détachement auprès du PROE d'un agent dont le poste est financé par la France, et note que cette assistance devrait être dispensée par l'ensemble des divisions du PROE, au profit de toutes les collectivités francophones du Pacifique dans le même esprit de renforcement des liens régionaux. Elle se fait l'écho des observations de Nauru et déclare que les postes de chargés de pays ne devraient pas être limités à un seul pays, mais il devrait être clairement stipulé que leur mandat aura une dimension sous-régionale.

57. Le représentant de la France précise que celle-ci finance un poste de conseiller au sein du PROE, afin que le titulaire puisse travailler dans tous les secteurs d'activité du PROE.

58. Le Secrétariat souligne que les postes de chargés de pays sont créés à titre expérimental, et qu'une analyse coûts-avantages sera présentée aux Membres pour examen à la prochaine Conférence.

59. La Conférence :

- **prend acte** de l'évolution du projet de détachement d'agents techniques dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall, ainsi que de l'élaboration d'accords de siège prévus avec les deux pays membres ;
- **demande** au Secrétariat de continuer à renforcer ses liens de partenariat avec le Groupe mélanésien du fer de lance, afin d'améliorer la coordination et la prestation de services ; et
- **demande** au Secrétariat d'examiner l'efficacité du dispositif de chargés de pays, en réalisant notamment une analyse coûts-avantages pour examen par la Conférence du PROE de 2014.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Accès aux financements multilatéraux Accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds pour l'adaptation

60. Le Secrétariat informe les Membres des progrès accomplis par le PROE pour devenir une institution régionale de mise en œuvre (IRM) au titre du Fonds pour l'adaptation et une entité de projet au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il indique que, bien que les procédures d'accréditation du FEM et du Fonds pour l'adaptation soient distinctes, de nombreuses questions communes se posent ; c'est pourquoi elles sont examinées ensemble dans le même document.

61. S'agissant du **Fonds pour l'adaptation**, le Secrétariat rend compte des différentes améliorations apportées à l'échelon institutionnel pour répondre aux critères d'accréditation. Il s'agit notamment de mettre en place une fonction d'audit interne au sein du Secrétariat et de mettre en œuvre un vaste mécanisme de suivi et d'évaluation des activités conduites au titre des projets. Les règles et procédures du PROE ont en outre été améliorées dans un souci d'efficacité et de transparence. Le Secrétariat a soumis d'autres documents faisant état de ces améliorations qui, en date de juillet 2013, étaient en cours d'examen par le Panel d'accréditation.

62. Le Secrétariat indique aussi qu'il a soigneusement consigné par écrit le processus d'accréditation et qu'il entendait mettre rapidement les informations pertinentes à la disposition des Membres, afin d'aider ceux qui le souhaitent à obtenir le statut d'institution nationale de mise en œuvre.

63. S'agissant de **l'accréditation en tant qu'entité de projet du FEM**, dans le cadre de *l'Initiative d'élargissement des groupes de pays du Fonds*, le Secrétariat indique que le principal objectif poursuivi est d'amener le FEM à augmenter les financements alloués aux pays insulaires océaniens et d'offrir aux Membres une nouvelle institution de mise en œuvre des projets du FEM, gérée par la région et comptable envers elle.

64. Le Secrétariat précise la procédure et indique qu'une évaluation de la valeur ajoutée du dossier complet soumis par le PROE (et réalisée par le FEM) avait recensé divers atouts et avantages comparatifs du PROE, mais que des progrès devaient être accomplis dans plusieurs domaines, notamment la conception et l'élaboration de projets, le suivi et l'évaluation, les normes fiduciaires et les mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

65. Le Secrétariat du FEM a invité le PROE à élaborer un projet de moyenne envergure pour s'attaquer à ces questions. Le PROE a ainsi travaillé avec le PNUD-FEM, à New York et à Bratislava, pour élaborer la fiche d'identité du projet (FIP), qui a été approuvée par le PNUD-FEM le 11 avril 2013. Le Secrétariat prépare actuellement le descriptif du projet, en collaboration étroite avec ses partenaires, dont le PNUD-FEM et le Centre de collaboration sur le financement de l'action climatique et des énergies durables (PNUE/École de Francfort). Une fois achevé, le descriptif du projet sera soumis directement à la Directrice générale du FEM.

66. Le Secrétariat fait remarquer que l'un des principaux objectifs du projet est de permettre au PROE de devenir une entité de projet du FEM avant l'entrée en vigueur de FEM-6.

67. Le représentant de Nioué prend acte des progrès accomplis par le Secrétariat en vue de l'accréditation de l'Organisation auprès du FEM et du Fonds pour l'adaptation. Il remercie le PROE et le PNUD qui ont aidé conjointement à la rédaction de la fiche d'identification du projet de Nioué pour FEM-5. L'intervenant souligne le défi que représente le manque de capacités internes, face à l'ampleur des ressources requises pour mener à bien des projets au profit de la population. Il se félicite aussi de la fructueuse collaboration qui existe entre le PROE et le PNUD, comme en témoignent les projets PACC et PACC+, et il demande que ces liens de collaboration et de partenariat soient resserrés pour aider les pays à mettre en œuvre le programme « De la montagne au récif ».

68. Le représentant de la France félicite le PROE pour les progrès réalisés dans ce domaine, et suggère de modifier les recommandations. Cette motion est adoptée, malgré une réserve émise par l'Australie.

69. Le représentant des Îles Marshall approuve les recommandations, telles que révisées, et indique qu'il défendra la candidature du PROE lors de sa rencontre avec la Directrice générale du FEM.

70. La Conférence :

- **prend acte** des progrès réalisés dans le dossier de demande d'accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation et

encourage le Secrétariat à poursuivre son travail le plus rapidement possible ;

- **encourage** les membres du PROE qui sont également membres du FEM et du Fonds pour l'adaptation à défendre vigoureusement le dossier déposé auprès de ces institutions en vue de devenir une institution régionale de mise en œuvre au titre du Fonds pour l'adaptation et une entité de projet au titre du Fonds pour l'environnement mondial, en notant qu'en ce qui concerne le FEM, une seconde phase d'accréditation sera nécessaire ;
- **encourage** les bailleurs de fonds et partenaires intéressés à soutenir la procédure d'accréditation du PROE au moyen de financements et de détachements ; et
- **prend acte** des réserves exprimées par l'Australie concernant la deuxième recommandation.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Programme « De la montagne à la mer » du FEM (FEM-6) et questions de coordination interne

71. Le Secrétariat fait le point sur l'emploi des fonds alloués au titre de FEM-5 et du Dispositif d'allocation des ressources (STAR) au programme « De la montagne à la mer ». Il note que, du fait des retards subis dans l'accès des pays aux ressources allouées au titre de FEM-5, il a été proposé de mettre en œuvre une plateforme pérenne, le programme-cadre « De la montagne à la mer » pour aider les membres du PROE à profiter de leurs financements STAR et autres fonds du FEM avant la fin de FEM-5 en juin 2014.

72. Le Secrétariat indique que le programme « De la montagne à la mer » a efficacement remplacé l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (GEP-PAS) de FEM-4. Il note que les 14 membres du PROE pouvant prétendre à des financements du FEM participent désormais à ce programme, par le biais soit de sa composante régionale « gestion intégrée des ressources en eau », soit de projets nationaux relevant du programme-cadre, soit des deux.

73. Lors de la réunion du groupe de pays océaniens organisée par le FEM à Sydney (Australie), il a été pris note de multiples demandes formulées par les Membres du PROE pour inviter le Secrétariat à faciliter l'élaboration de leurs fiches d'identité de projet (FIP) et de leur financement pour la préparation de projets (PPG), en collaboration avec leur entité d'exécution du FEM habituelle.

74. Le Secrétariat a constitué son « dossier de soutien » qui précise le cofinancement mobilisé et le personnel technique mis à disposition pour aider les pays à élaborer leur document de projet national relevant du programme-cadre, en complément de l'assistance technique fournie au cours de la conduite des activités.

75. La représentante de la Nouvelle-Calédonie déclare que, bien que le Territoire n'ait pas accès au FEM, il existe d'autres sources de financement, notamment l'Union européenne, qui finance des programmes tels INTEGRE en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcain, et l'AFD qui finance le programme RESCCUE dans quatre pays : Fidji, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française. La représentante souligne combien il importe de mettre en place une procédure d'échange d'informations entre des programmes similaires qui ne sont pas nécessairement financés par le FEM, afin d'éviter les chevauchements d'activité et les redondances.

76. Le représentant de la Nouvelle-Zélande approuve les recommandations et indique que son pays s'est efforcé de plaider en faveur des besoins des pays insulaires océaniens auprès du Conseil du FEM, et qu'il propose de continuer de les aider à accéder aux financements du FEM, le cas échéant.

77. Fidji, Kiribati et les Tonga remercient le PROE pour son assistance en vue de la mise en œuvre du programme « De la montagne à la mer ».

78. Le représentant de Fidji évoque les difficultés rencontrées pour conduire des consultations à propos du programme « De la montagne à la mer », et souligne que cette approche nécessiterait l'engagement de multiples parties prenantes. Il insiste également sur la nécessité d'assurer son intégration et le renforcement des liens avec des mécanismes nationaux pour faire en sorte que les capacités nationales soient prises en compte.

79. Le représentant des Tonga demande au PROE d'aider son pays à accéder aux fonds d'appui aux opérations du FEM à des fins de renforcement des capacités. Il note également que le financement alloué aux Tonga au titre de FEM-5 provenait à la fois du PNUD et de la FAO.

80. Le Secrétariat indique que les entités d'exécution sont chargées d'apporter un soutien aux pays pour le développement des projets du FEM. S'agissant de la demande de financement adressée aux points focaux du FEM, le Secrétariat indique que les formulaires ont été diffusés.

81. En réponse à une question du représentant du Samoa, le Secrétariat explique que les ressources « réservées » se réfèrent à toutes les ressources STAR allouées pour fixer des priorités.

82. Le représentant de Kiribati félicite le PROE pour l'aide apportée à son pays et demande qu'il continue d'apporter ce soutien en vue de la fixation de priorités pour les phases d'élaboration de fiches d'identité de projet (FIP) et de financement pour la préparation du projet (PPG). Il note aussi que certaines questions plurisectorielles nécessitent le soutien du PROE et se fait l'écho de la demande des Tonga qui sollicitent l'aide du PROE pour la recherche d'autres sources de financement.

83. Le Secrétariat indique que le prochain atelier de coordination élargie du FEM aura lieu à Apia en octobre et que les pays auront l'occasion de mobiliser des fonds à l'appui du processus de constitution de portefeuille national pour FEM-6.

84. La Conférence :

- **prend acte** de la mise en réserve de certaines ressources destinées aux Membres du PROE au titre de FEM-5 ;
- **prend acte** du fait que le Secrétariat suivra attentivement les débats portant sur la reconstitution des ressources du FEM et communiquera le nouveau cycle de programmation FEM-6 et le détail des ressources allouées aux pays Membres du PROE qui ont accès à des fonds du FEM ; et
- **prend acte** du fait que le Secrétariat continuera d'apporter un soutien essentiel à ses Membres en vue de la préparation de nouveaux projets au titre de FEM-6.

POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR : Évaluation du PROE et révision de son Plan stratégique

85. Le Secrétariat indique que deux évaluations sont prévues pour 2014. Il s'agit, d'une part, d'une évaluation du PROE, axée sur les faits nouveaux depuis l'évaluation indépendante de l'organisation et, d'autre part, de l'évaluation consultative à mi-parcours du Plan stratégique. Le Secrétariat propose de fusionner ces deux évaluations au vu des coûts associés et des chevauchements possibles.

86. Il précise que le budget de cette évaluation conjointe est estimé à 160 000 dollars des É.-U., dont 100 000 dollars prévus au budget de 2014, et qu'il recherche des crédits supplémentaires.

87. La représentante de l'Australie indique que son pays a détaché deux agents auprès du PROE pour améliorer ses capacités et qu'il souhaite voir une évaluation de l'efficacité de la nouvelle structure du Secrétariat. Bien que favorable à la fusion des deux évaluations, elle estime que le mandat de l'évaluation doit être plus précis, compte tenu de son importance, et propose de constituer à cette fin un groupe d'Amis du Président. Elle demande des précisions sur la composition de l'équipe chargée de l'évaluation et recommande que

ses membres aient les compétences organisationnelles et techniques ainsi que les capacités de planification stratégique requises. Elle ajoute que l'Australie participera activement à cette évaluation.

88. Le représentant de la France appuie la fusion des deux évaluations dans le but de minimiser les coûts. Il précise toutefois que des sommes considérables ont déjà été dépensées pour réaliser des évaluations et que, bien qu'elle approuve cette évaluation, la France ne pourra pas fournir de crédits supplémentaires à cette fin.

89. Les États-Unis, les Fidji, les Îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et le Samoa proposent de participer au groupe d'Amis du Président chargé de se pencher sur la portée de l'évaluation. Le représentant du Samoa souscrit à la recommandation du Secrétariat et à la suggestion de réaliser l'évaluation de manière économique.

90. Les Tonga notent qu'énormément de temps et d'argent a déjà été consacré à ce processus et recommande d'éviter de créer des processus superflus.

91. Le groupe des Amis du Président rend compte de ses recommandations. Il estime que, malgré les économies susceptibles de découler de la fusion des deux évaluations, et compte tenu du coût des précédentes évaluations, 200 000 dollars É.-U. (plutôt que 100 000 dollars) devraient être affectés à cette tâche. De plus, cette évaluation relève des activités de base du Secrétariat et devrait donc être financée par le budget de base de l'organisation.

92. La Conférence :

- **approuve** la réalisation conjointe, en 2014, de la deuxième évaluation indépendante de l'organisation et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015 du PROE ;
- **approuve** la portée révisée des évaluations, reproduite à l'annexe VII ;
- **demande** au Secrétariat de veiller à ce que les évaluations soient examinées par la Conférence du PROE de 2014 ;
- **convient** que le budget de 200 000 dollars É.-U. provienne du budget de base car il s'agit d'activités de base du PROE.

POINT 6.5 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du comité d'audit

93. Le Secrétariat informe les Membres des activités conduites par le comité d'audit entre juillet 2012 et juin 2013, et indique que le PROE a mis en place une unité d'audit interne, suite au recrutement d'un auditeur interne en juillet 2012. Ce poste a été créé pour améliorer la gouvernance du Secrétariat et pour donner suite aux questions soulevées par l'Union européenne dans le cadre de l'évaluation réalisée en 2011 et par le Panel d'accréditation du Fonds pour l'adaptation. Le président du comité d'audit, Tagaloa Fa'afouina Su'a, donne des informations sur le comité d'audit et ses activités, qui sont décrites en détail dans le document de travail 6.5.

94. Le représentant des États-Unis d'Amérique félicite le Secrétariat d'avoir créé le comité d'audit, ce qui est considéré comme une bonne pratique en matière de gouvernance. Il estime par ailleurs que davantage de membres extérieurs devraient y siéger.

95. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, membre extérieur du comité, observe que les membres internes font office de conseillers pour les grandes décisions prises par les membres extérieurs. Il souhaiterait que le comité compte des membres extérieurs supplémentaires.

96. Le représentant des Tonga fait sienne l'opinion des États-Unis et ajoute que les membres du comité d'audit devraient être représentatifs de l'ensemble des membres du PROE.

97. Le représentant du Samoa prend acte avec satisfaction du rapport du comité et approuve les recommandations du Secrétariat. Il se prononce

également en faveur de l'indépendance du comité d'audit.

98. Le Secrétariat remercie le président et les membres du comité d'audit pour leur travail et précise que le représentant de la Nouvelle-Zélande qui siège au comité représente les États membres métropolitains et que le représentant des Tokélaou représente les petits États insulaires.

99. Le représentant des Îles Salomon formule l'espoir de voir ainsi la représentation extérieure élargie, mais qu'il n'en résulterait pas de coûts supplémentaires.

100. Le Secrétariat indique que le coût est un critère d'autant plus important qu'il ne pourra être couvert par le budget ordinaire. Il est suggéré de désigner d'autres volontaires intéressés afin de réduire les coûts au minimum.

101. La Conférence :

- **prend acte** des activités conduites par le comité d'audit en 2012-2013 ; et
- **demande** au comité d'audit interne d'envisager la nomination de membres indépendants supplémentaires en mesure de participer aux travaux.

POINT 6.6 DE L'ORDRE DU JOUR : Préparation de la Conférence des petits États insulaires en développement (PÉID) de 2014

102. Le Secrétariat informe les représentants des préparatifs à la Conférence des PÉID devant se tenir au Samoa du 1er au 4 septembre 2014, après une semaine d'activités préparatoires et de réunions auxiliaires prévues du 25 au 29 août. Le thème proposé par le Samoa est le suivant : « Un partenariat véritable et durable, gage du développement durable des PÉID ».

103. Le Secrétariat indique que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de désigner l'année 2014 « Année internationale des PÉID ». Les résultats de la conférence contribueront à l'élaboration en cours des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

104. Le Secrétariat évoque les dispositions prises par les organisations du CORP et des Nations Unies pour aider les pays insulaires océaniens à élaborer des positions nationales et régionales en vue de la Conférence des PÉID de 2014. Les principaux mécanismes d'appui sont le Groupe de travail sur le développement durable (présidé par le Secrétariat du Forum et le PROE) et un groupe spécial régional.

105. Le Secrétariat fait observer que l'ordre du jour de la réunion préparatoire océanienne est essentiellement géré par les missions à New York des PÉID du Pacifique et que cette réunion est en grande partie réservée aux États. Les territoires (Samoa américaines, Nouvelle-Calédonie et Tokélaou) ont été exclus de certaines des séances à huis clos, mais ont été invités à faire partie des délégations de pays et ont plus tard été autorisés à y participer en tant que telles.

106. Les organisations du CORP et des Nations Unies ont eu la possibilité de participer à des sessions parallèles avec d'autres partenaires de développement mais les objectifs de ces sessions ne sont pas clairs. Il n'y a pas eu de déclaration finale, mais les participants sont convenus d'un mécanisme en vue de son élaboration ultérieure.

107. Le Secrétariat indique que le déroulement de la réunion préparatoire de Nadi a marqué un tournant par rapport aux réunions préparatoires de Rio+20, du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), de la CNUED et des deux conférences des PÉID antérieures. Il était d'usage par le passé dans le Pacifique de promouvoir la participation de l'ensemble des partenaires, en particulier des organisations du CORP, considérées comme des prolongements des États membres, chargés de fournir des services de conseils techniques, stratégiques et régionaux ainsi qu'une aide pour leur mise en œuvre.

108. Compte tenu de cette situation où le PROE et les autres organisations du CORP risquent de ne plus pouvoir intervenir directement dans les

consultations qui se poursuivront tout au long du processus de préparation ainsi qu'au cours de la conférence, le Secrétariat a proposé des modalités de participation du PROE afin de pouvoir offrir aux pays membres l'aide dont ils ont besoin.

109. Le représentant de Nioué demande des précisions au PROE concernant les dates de la 25e Conférence du PROE, afin d'éviter les conflits liés à l'affectation de ressources à la Conférence des PÉID qui se tiendrait plus ou moins en même temps. Le Secrétariat indique que plusieurs autres réunions sont prévues à la même époque et recommande d'aborder la question au point 15 de l'ordre du jour.

110. Le représentant des États-Unis souscrit aux propos de Nioué concernant un éventuel conflit de dates. Il indique que son pays est conscient de l'importance de la Conférence des PÉID. Il observe que les rapports de la Barbade et de Maurice sont très généraux et espère que les PÉID se concentreront sur les résultats stratégiques. Le Secrétariat indique que le Samoa, en tant que pays hôte, vise des initiatives concrètes reposant sur des partenariats et non pas une liste extensive de souhaits.

111. Le représentant du Samoa se félicite du document et rappelle qu'il fut un temps où les agences extérieures prenaient la direction des opérations sans avoir une bonne compréhension des aspects techniques. Le Samoa entend planifier la Conférence des PÉID de manière aussi ouverte que possible et il a nommé un coordinateur national à cette fin. Le représentant remercie les partenaires bilatéraux qui participent à la planification de la conférence et invite tous les Membres et organisations partenaires à s'y rendre.

112. Le représentant de la Nouvelle-Zélande souscrit aux modalités proposées par le Secrétariat ainsi qu'au thème suggéré par le Samoa sur le renforcement des partenariats. Il offre son assistance au Samoa en vue de la gestion des défis logistiques associés à cette conférence. Il indique que son pays fournit une assistance à Nauru qui assume la présidence de l'AOSIS dans le cadre de la préparation de la conférence des PÉID.

113. La représentante de la Nouvelle-Calédonie souscrit aux recommandations et espère que les critères de participation des pays et territoires seront clairement énoncés pour éviter que se renouvellent les problèmes rencontrés lors de la réunion préparatoire tenue aux Fidji.

114. La Conférence :

- **prend note** des progrès réalisés dans la préparation de la Conférence des PÉID de 2014 ; et
- **approuve** les modalités de participation proposées par le PROE concernant la conférence.

POINT 6.7 DE L'ORDRE DU JOUR : Proposition de Centre océanien sur le changement climatique

115. Le Secrétariat informe les Membres de la soumission à la JICA d'une demande d'aide sous forme de dons en vue de la construction d'un Centre océanien sur le changement climatique. Une proposition détaillée a été soumise au gouvernement japonais le 13 juin 2013 par le biais du ministère samoan des Affaires étrangères. Une décision devrait être prise lors du prochain cycle d'examen des demandes par le gouvernement japonais, en octobre 2013.

116. Le représentant des États-Unis souscrit à la proposition en notant toutefois le besoin de travailler avec les partenaires existants du PROE pour mobiliser une assistance en faveur de son programme sur le changement climatique au profit des Membres. Il se demande si cette proposition vise à répondre au besoin du Secrétariat en matière de locaux à usage de bureaux. Il ajoute que l'Océanie a besoin d'informations pour développer sa résilience au changement climatique et note que la construction du centre représente une première étape et que sa fonction devra être définie par le PROE et ses partenaires. Il demande des précisions sur la proposition et sur les modalités de fonctionnement du centre avec les autres

organisations fournissant une assistance semblable sur le changement climatique, et notamment sur ses liens avec l'Organisation météorologique mondiale. Pour conclure, il indique que le concept présenté n'est pas suffisant pour que les États-Unis se forgent une opinion.

117. La représentante de l'Australie souscrit à ces propos et se déclare intéressée de savoir comment le centre proposé améliorera la coordination des programmes sur le changement climatique menés dans la région. Elle suggère également que le Secrétariat évalue l'impact du centre sur les frais d'entretien figurant au budget du PROE. Elle demande également des éclaircissements sur le calendrier prévu des travaux. Elle ajoute que l'Australie ne peut se prononcer sur le centre car il s'agit d'un engagement à long terme assorti de coûts et que le soutien de son pays devra être confirmé par son nouveau gouvernement. Elle demande que la proposition soit mise à la disposition des Membres.

118. Le représentant de Nioué s'associe aux propos des États-Unis et de l'Australie concernant les fonctions du centre proposé. Il demande des informations sur les types de programmes sur le changement climatique que le centre susciterait et sur son mode de fonctionnement dans le contexte des organisations du CORP.

119. Le représentant des Fidji estime que la proposition est suffisamment détaillée pour un projet de cette importance et propose d'étudier la question dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique.

120. Les représentants des États fédérés de Micronésie, de la France, des Îles Salomon, de la Polynésie française et de Vanuatu appuient la proposition. Le concept a été débattu et approuvé lors de la 23e Conférence du PROE et il ne sert à rien de contester cette décision. Le centre a également été approuvé lors de la réunion des dirigeants des États membres du Forum qui s'est récemment tenue en République des Îles Marshall. Le représentant de la Polynésie française ajoute que son pays aimerait participer à tous les programmes sur le changement climatique et bénéficier du centre. Le représentant de la France ajoute que la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le gouvernement japonais acceptera de financer le centre.

121. Le Secrétariat indique qu'il transmettra la proposition aux Membres par courrier électronique et précise que le centre proposé n'a pas pour objet de modifier le programme du PROE car il n'entraînera pas l'ajout de nouvelles fonctions aux services climatiques fournis par le PROE à ses Membres. Le centre proposé permettra d'améliorer la prestation de services climatiques aux Membres, en association avec le Sous-comité du CORP sur le changement climatique et son groupe d'appui de haut niveau (WACC).

122. Le Secrétariat précise également que le centre reposera sur des partenariats et notamment sur le renforcement des partenariats existants avec les autres organisations régionales et l'OMM, dont le bureau régional est hébergé par le PROE. Ce nouveau centre permettra de développer les interventions avec des partenaires potentiels. Des actions de formation et d'échange d'informations scientifiques, des rapports du GIEC et des travaux de modélisation sont également envisagés.

123. En réponse à une question du représentant de Nauru, le Secrétariat précise que la proposition soumise au gouvernement japonais concerne essentiellement un bâtiment.

124. La Conférence :

- **prend acte** de l'état d'avancement de la demande soumise au gouvernement japonais ;
- **demande** au Secrétariat de fournir des informations complémentaires sur les frais de fonctionnement et d'entretien du centre lorsqu'une réponse aura été reçue du gouvernement japonais ; et
- **prend note** des réserves exprimées par l'Australie concernant cette recommandation.

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport sur les contributions des Membres

125. Conformément au Règlement financier, le Secrétariat soumet son rapport sur les contributions des Membres pour 2012 et un rapport sur le paiement des contributions versées en 2013 (jusqu'au 31 juillet).

126. Le Secrétariat a encaissé en 2012 un montant total de 880 733 dollars É.-U., soit 532 961 dollars de contributions non acquittées au 31 décembre 2012.

127. Les contributions exigibles en 2013 se chiffrent à 1 069 774 dollars É.-U. ; au 31 juillet, le Secrétariat n'avait reçu que 874 803 dollars au titre des contributions pour 2013 et les exercices précédents. Le montant total des contributions non acquittées s'élevait au 31 juillet 2013 à 727 928 dollars É.-U.

128. Le représentant des États-Unis d'Amérique rappelle à la Conférence que le PROE n'exige pas de droits d'adhésion et que, selon la Convention portant création du PROE, celui-ci est financé par des contributions volontaires. Il ne devrait donc pas être fait allusion à des « arriérés ». Le représentant rappelle l'importance de ces contributions volontaires, et informe la Conférence que la contribution des États-Unis sera intégralement versée cette année, ainsi qu'un supplément de 35 000 dollars. Il souligne que cette contribution exceptionnelle ne constitue pas un précédent, et il demande que les documents élaborés reprennent le montant exact des contributions. Le PROE ne devrait pas compter sur la mise à disposition de ces fonds supplémentaires l'année prochaine.

129. Les représentants des Îles Cook, de la Nouvelle-Calédonie, de Nioué et de Vanuatu indiquent que leurs contributions respectives seront intégralement versées.

130. Le représentant des Îles Cook prie instamment les Membres de s'acquitter de leurs contributions en souffrance, et rappelle à la Conférence que le Secrétariat appartient aux Membres, qui retirent des avantages substantiels des activités de l'Organisation et de son personnel.

131. Le représentant de Nauru indique que, bien qu'il ne soit pas en mesure de s'acquitter intégralement de sa contribution, il s'engage à faire des versements échelonnés, et il observe que le gouvernement de Nauru est en train de négocier avec le Secrétariat en vue du paiement des contributions impayées.

132. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se félicite du nombre de pays qui font confiance au PROE, et il suggère que le Directeur général écrive aux pays qui n'ont pas participé aux cinq dernières conférences du PROE ou ne se sont pas acquittés de leurs contributions depuis cinq ans pour leur demander s'ils désirent rester membres du PROE.

133. Le représentant du Samoa rappelle à la Conférence que des contributions financières ne sont pas une nouveauté et que la plupart des pays sont également membres d'accords multilatéraux au titre desquels ils doivent verser des contributions annuelles.

134. Le représentant du Royaume-Uni demande des précisions concernant l'annexe sur les versements effectués.

135. Le représentant de la France note que la question des contributions est un problème sans fin. Il observe que si les contributions des membres sont importantes, les arriérés sont en fait un problème individuel et non collectif. C'est pourquoi les membres doivent s'engager individuellement à verser leurs contributions.

136. Le représentant des États-Unis d'Amérique soulève la question de Guam, qui n'est plus membre du PROE. Or, ses contributions continuent de figurer dans les documents. Le Secrétariat indique que les États-Unis, en tant que signataire de la Convention portant création du PROE, devraient donner leur aval au retrait de Guam. Cette autorisation a été récemment reçue, et le Secrétariat prendra contact avec Guam pour confirmer sa démission.

137. La Conférence :

- **convient** de payer collectivement et individuellement l'intégralité de ses contributions actuelles et impayées en 2013, en temps utile.

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Augmentation des contributions des Membres

138. En réponse à une demande formulée lors de la Conférence de 2012, le Secrétariat présente un document ayant pour but de justifier l'augmentation des contributions des Membres.

139. Le Directeur général insiste sur la nécessité pour les Membres de se pencher sur le niveau actuel de leurs contributions à l'Organisation. Il fait observer que depuis 2003, année de la dernière augmentation, des changements importants ont été apportés au cadre d'intervention du PROE.

140. Le document de travail 7.2 et son annexe fournissent des détails sur les questions soulevées. Le document rappelle que le financement de base de l'Organisation, assuré pour l'essentiel par les contributions des Membres, couvre l'ensemble des fonctions nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Or, à mesure que le niveau de financement des programmes poursuit sa croissance, les pressions exercées sur le budget de base se font de plus en plus lourdes.

141. Le Secrétariat rappelle également que les demandes de financements extrabudgétaires soumises par les Membres — par exemple, pour le renforcement des liens régionaux — et les dépenses imprévues comme celles liées aux évacuations médicales sont imputables à la réserve de base qui a nettement diminué ces dernières années.

142. Le Secrétariat décrit les mesures qu'il a adoptées pour faire face à ces hausses de dépenses, ajoutant que malgré ces efforts, il a toujours besoin de trouver des sources de financement supplémentaires.

143. Les Membres reconnaissent les mesures prises pour équilibrer le budget de l'Organisation ainsi que la nécessité de répondre aux besoins financiers croissants du Secrétariat. Ils prennent acte également de la croissance importante du programme de travail du PROE. Cependant, la proposition d'augmenter les contributions des Membres de 22 % ne parvient pas à recueillir un consensus.

144. Les représentants des États-Unis, de la France, des Îles Salomon, des Palaos, de la Polynésie française, du Royaume-Uni, du Samoa et de Vanuatu font savoir qu'ils ne sont pas en mesure de se prononcer sur l'augmentation proposée des contributions des Membres.

145. Les représentants des Îles Cook et de Nauru appuient la proposition. Le représentant des États fédérés de Micronésie, bien qu'appuyant l'augmentation proposée, indique que son pays pourra difficilement s'engager à payer la totalité de l'augmentation de 22 % compte tenu de sa situation budgétaire. La représentante de l'Australie reconnaît le besoin d'augmenter les contributions mais indique que le soutien de son pays à cet égard devra être confirmé par son nouveau gouvernement. Le représentant des Fidji souhaite ne pas se prononcer définitivement sur ce point de l'ordre du jour.

146. Le représentant de Nioué recommande d'examiner la possibilité d'utiliser une partie des financements recueillis par le PROE en sa qualité d'entité d'exécution des programmes puisque le Secrétariat apporte une aide précieuse aux pays membres pour la mise en œuvre des projets et l'établissement des rapports associés.

147. Le représentant des États-Unis invite le Secrétariat à modifier son budget pour qu'il reflète les contributions actuelles, et non les contributions souhaitées ou projetées ; il ajoute que des décisions difficiles devront peut-être être prises.

148. Le représentant de la France fait observer que les contributions des Membres ne sont pas uniquement monétaires, mais qu'elles peuvent

également inclure le financement de postes en détachement et de projets. Il rappelle qu'environ 16 % de l'ensemble des fonds versés par l'Europe dans le Pacifique proviennent de France.

149. Les représentants des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie et de la Nouvelle-Calédonie insistent sur le fait que le PROE est « leur » organisation, et que le paiement des contributions constitue un geste d'engagement et de soutien. Les États fédérés de Micronésie signalent que les contributions des Membres du PROE n'ont pas été augmentées depuis 10 ans.

150. La représentante de la Nouvelle-Calédonie suggère d'adopter un dispositif en deux volets : un volet obligatoire servant à couvrir les besoins de base, et un volet facultatif en vertu duquel les Membres qui en ont les moyens pourraient fournir des financements supplémentaires.

151. Le représentant de Nauru mentionne qu'il est important de tenir compte de l'effet cumulatif, sur les budgets nationaux, des augmentations des contributions décidées par les autres organisations du CORP.

152. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des Îles Salomon proposent d'augmenter les contributions des Membres graduellement.

153. Le représentant du Samoa exhorte le Secrétariat à adopter une approche plus rigoureuse pour recouvrer les arriérés de paiement accumulés par certains Membres.

154. Le représentant des Palaos propose de mettre en place un système en vertu duquel les pays membres qui font un bon travail seraient récompensés.

155. Le Secrétariat indique que la situation s'est généralement améliorée au cours des quatre dernières années, et que les arriérés accumulés par le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, Guam et Nauru représentent actuellement 60 % du total des contributions en souffrance des Membres.

156. Le Secrétariat fait part de sa volonté d'offrir plus de services, mais ajoute que cela a des répercussions budgétaires. D'autres organisations du CORP sont mieux en mesure d'offrir des services de base parce qu'elles ont bénéficié d'une hausse de leurs ressources budgétaires.

157. S'agissant de l'idée d'utiliser les fonds recueillis par le PROE en sa qualité d'organisme d'exécution, le Secrétariat fait savoir qu'il ne perçoit pas la totalité des frais d'administration du PACC et du PIGGAREP. S'agissant de l'approche graduelle proposée par la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat rappelle que certains Membres ont suggéré d'augmenter les contributions de 5 % il y a six ans, mais que cette proposition a été rejetée.

158. Le Secrétariat précise par ailleurs que les Membres ont approuvé l'utilisation de la réserve de deux millions de dollars pour équilibrer le budget chaque année. En décembre 2012, cette réserve ne s'établissait plus qu'à 600 000 dollars.

159. Les représentants examinent la possibilité d'établir un groupe de travail qui se pencherait sur cette question durant l'intersession et présenterait le rapport de ses délibérations à la Conférence du PROE de 2014. La Nouvelle-Zélande exhorte les Membres à régler rapidement ce problème (au cours des 3 prochains mois) pour faire en sorte que les recommandations puissent être étudiées dans les capitales nationales dans un délai suffisant avant la prochaine Conférence du PROE.

160. Un groupe d'Amis du Président constitué de représentants de l'Australie, des États-Unis, des Fidji, de la France, des Îles Cook, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et du Samoa se chargera de faire avancer ce dossier.

161. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui préside le groupe d'Amis du Président, rend compte de ses recommandations. Il indique que les activités du groupe de travail proposé devraient être liées à l'évaluation indépendante du PROE et tenir compte des expériences pertinentes des autres organisations du CORP concernant l'augmentation des contributions et la gestion des contributions impayées.

162. Le représentant de Nioué fait savoir que son gouvernement a approuvé l'augmentation de sa contribution mais doit préciser si cela s'applique à 2013 ou 2014.

163. Le représentant des États-Unis demande que les Membres envisagent d'augmenter le financement de base de l'organisation par d'autres moyens que les contributions.

164. L'Australie, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis, les Fidji, la France, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, le Royaume-Uni et le Samoa acceptent de se mettre au travail immédiatement afin de régler cette question dans un délai suffisant avant la prochaine Conférence du PROE.

165. La Conférence :

- **convient** de constituer un groupe de travail qui se penchera sur la question des contributions des Membres et examinera diverses options novatrices, notamment la possibilité d'augmenter graduellement les contributions sur une période de plusieurs années ;
- **demande** au groupe de travail de présenter ses recommandations d'ici mars 2014 ; et
- **remercie** à l'avance les Membres qui choisiront d'apporter une contribution supplémentaire, en sus de leur contribution annuelle.

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Financement pluriannuel

166. Le Secrétariat rend compte des accords de financement pluriannuel conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en notant que les apports financiers de ces deux pays représentent 23 % du budget de l'organisation. Ces accords de financement, qui couvrent la période 2013-2015, permettent au PROE de jouir d'une plus grande stabilité financière et d'améliorer la prestation des services aux ÉTIO membres.

167. Les représentants des États-Unis et de la France indiquent que leurs systèmes budgétaires ne leur permettent pas de fournir un financement pluriannuel.

168. Le représentant de Nioué prend acte de l'engagement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et encourage les autres pays à faire de même.

169. La Conférence :

- **prend note** de la conclusion par le PROE d'accords de financement pluriannuel avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; et
- **remercie** l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'appui qu'elles ont manifesté au Secrétariat en acceptant de conclure ces nouveaux accords de financement pluriannuel.

POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen annuel des marchés de référence concernant le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement

Cette session se tient à huis clos.

170. La Conférence :

- **approuve** l'application de 50 % des augmentations proposées du barème des traitements de 2012 applicable au personnel recruté sur le plan international ;
- **approuve** les barèmes de rémunération inclus dans la soumission, devant entrer en vigueur le 1er janvier 2014 ;
- **note** que le rapport de l'examen de 2013 des marchés de référence concernant le personnel recruté localement n'est pas encore disponible et que toute augmentation substantielle des traitements sera soumise à l'approbation de la Conférence du PROE et ne pourra être appliquée que si les ressources nécessaires peuvent être mobilisées par l'épargne ;
- **note** que le groupe de travail du CORP sur l'harmonisation poursuit ses travaux sur les autres conditions d'emploi et que la Conférence du PROE sera informée de toute proposition susceptible d'avoir des incidences notables sur les effectifs et les finances de l'organisation ; et
- **prend acte** des réserves exprimées par l'Australie sur ce point.

POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Directeur général

- **Évaluation des résultats pour 2012-2013**
- **Plan d'amélioration des résultats personnels pour 2013-2014**

Cette session se tient à huis clos.

171. La Conférence :

- **prend note** de l'examen et de l'évaluation du Plan d'amélioration des résultats personnels du Directeur général pour 2012-2013 ; et
- **adopte** le Plan d'amélioration des résultats personnels pour 2013-2014.

POINT 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Contrat du Directeur général du PROE

- **Processus de recrutement**
- **Description de poste**

Cette session se tient à huis clos.

172. La Conférence :

- **approuve** le processus de recrutement du Directeur général proposé au tableau 1 du document DT.8.3 ;
- **approuve** la prolongation de deux mois du contrat du Directeur général en poste, soit d'octobre à fin décembre 2015 ;
- **formule des observations** sur la description de poste du Directeur général et convient qu'elle sera parachevée dans le cadre de l'évaluation du PROE ; et
- **approuve** les amendements apportés à la procédure de nomination du Directeur général de façon à refléter la structure actuelle de l'organisation.

POINT 8.4 DE L'ORDRE DU JOUR : Prolongation du contrat du Directeur général adjoint

Cette session se tient à huis clos.

173. Le représentant des États-Unis propose la prolongation de deux ans et demi du contrat du Directeur général adjoint pour prévoir un chevauchement d'un an avec le nouveau Directeur général et ainsi assurer une certaine continuité.

174. La Conférence :

- **approuve** la prolongation de deux ans et demi du contrat du Directeur général adjoint en poste, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

POINT 8.5 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du groupe de travail intersessions sur l'indemnité de maintien en fonction

175. Le président (Nouvelle-Zélande) du groupe de travail intersessions sur l'indemnité de maintien en fonction présente ses conclusions, exposées en détail dans le document DT.8.5.

176. Le groupe de travail est d'avis que le versement d'une indemnité de maintien en fonction n'est pas prioritaire à l'heure actuelle car le taux de fidélisation du personnel est relativement élevé. Un budget a été établi en 2012 pour la formation et le perfectionnement et le Secrétariat a mis en place un système de rémunération axée sur les résultats. Le groupe de travail recommande que le Secrétariat développe la formation et le perfectionnement du personnel ainsi que son système de rémunération axée sur les résultats pour fidéliser un personnel de haute qualité.

177. Le représentant des États-Unis indique que les indemnités de maintien en fonction ne cadrent pas avec les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines et ne constituent pas une incitation efficace. Il estime que la formation et le perfectionnement du personnel sont plus importants.

178. Compte tenu de ces conclusions, le groupe de travail n'est pas en mesure de recommander l'approbation de l'indemnité de maintien en fonction du personnel.

179. La Conférence :

- **prend note** du rapport du groupe de travail intersessions ; et
- **prend note** de la recommandation du groupe de travail visant à ce que le Secrétariat mesure le taux de maintien en fonction du personnel au cours des deux prochaines

années et en rende compte à la Conférence du PROE de 2015.

POINT 8.6 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du Directeur général sur les engagements de plus de six ans

180. Le Secrétariat décrit brièvement le processus ayant conduit au renouvellement du mandat de M. Espen Ronneberg au poste de Conseiller en changement climatique (division Changement climatique) pour une durée de trois années supplémentaires, conformément à l'article 6 m) du règlement du personnel sur la « règle des six ans ». Le document de travail 8.6 décrit ce processus en détail.

181. La Conférence :

- **prend note** du renouvellement du mandat de M. Espen Ronneberg au poste de Conseiller en changement climatique (division Changement climatique) pour une durée de trois années supplémentaires.

POINT 9.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Division Biodiversité et gestion écosystémique – Aperçu des activités pour 2014

182. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités de la division Biodiversité et gestion écosystémique dans les domaines des écosystèmes insulaires et océaniques, des espèces menacées et migratrices et des espèces envahissantes. Les problèmes recensés comprennent : le besoin que les Membres et les donateurs reconnaissent que la question des espèces envahissantes doit dépasser le stade de la prise de conscience au niveau politique et donner lieu à des interventions (et des financements) ; la reconnaissance de l'adaptation écosystémique en tant qu'approche essentielle de l'adaptation au changement climatique à l'échelle de la région ; le renforcement de l'engagement de la région et des donateurs en faveur de la mise en œuvre du cadre Paysage océanique ; le maintien et le renforcement de l'appui technique aux principaux programmes pour permettre la prestation de services de haute qualité aux Membres. Ces questions sont abordées aux points suivants de l'ordre du jour.

POINT 9.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Élaboration d'une proposition de programme régional océanien sur les espèces envahissantes en vue de sa présentation à FEM-6

183. Les Membres ont été informés de l'excellente occasion qui se présente d'élaborer, dans le cadre de FEM-6, un programme régional océanien sur les espèces envahissantes, visant à remédier aux effets environnementaux, sociaux et économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les États et Territoires insulaires océaniens.

184. Le programme envisagé offre l'occasion de renforcer le programme régional de lutte contre les espèces envahissantes et de faciliter la mise en œuvre des *Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique : Stratégie océanienne de gestion des ravageurs, adventices et autres espèces envahissantes* (PROE, 2009).

185. Le Secrétariat indique que ce nouveau projet envisagé pourrait contribuer à l'exécution d'un plus vaste programme régional sur les espèces envahissantes et à l'élargissement du programme sur les EEE mené dans dix pays grâce au financement en cours de FEM-4, afin de poursuivre ses activités, une fois le programme actuel achevé, de susciter de nouveaux projets de pays pour les Membres qui sont en train d'exécuter leurs stratégies et plans d'action nationaux de lutte contre les espèces envahissantes.

186. Le Secrétariat indique que le projet envisagé sera financé par des « fonds mondiaux préaffectés » et non des « fonds alloués aux pays » au titre de FEM-6.

187. Les représentants des Fidji, de la France, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa approuvent pleinement la recommandation faite au PROE de concevoir un projet régional de lutte contre les espèces envahissantes, financé au titre de FEM-6.

188. Les représentants des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué et du Samoa indiquent que la demande de financement doit tenir compte des priorités des pays et être élaborée en concertation avec les pays membres.

189. La représentante de Kiribati déclare que les moyens de subsistance liés à la biodiversité devraient revêtir une importance primordiale dans la demande de financement.

190. Le représentant des Fidji note que son pays a participé au cycle FEM-4, mais qu'il souhaite fortement se joindre à la demande de financement au titre de FEM-6, tout en notant que la biosécurité et la lutte contre les espèces envahissantes terrestres sont des questions capitales pour le pays.

191. En réponse aux questions soulevées par plusieurs Membres, le Secrétariat reconnaît que l'exécution du cycle FEM-4 a été lente, et il indique que la demande de financement présentée à FEM-6 sera élaborée après consultation de tous les pays membres et qu'elle s'appuiera sur la stratégie régionale de lutte contre les espèces envahissantes et les enseignements tirés de FEM-4. L'ampleur et l'échelle de la proposition dépendront de l'intérêt que manifesteront les Membres.

192. La Conférence :

- **demande** au Secrétariat d'élaborer un projet régional de lutte contre les espèces envahissantes terrestres et marines en concertation avec les Membres, les partenaires et d'autres parties intéressées, et de le présenter à FEM-6. Cette proposition comprendrait les volets suivants :
 - des composantes détaillées sur la prévention, la détection précoce, l'éradication et la lutte contre les EEE, mettant l'accent sur une approche axée sur la gestion des risques et se concentrant sur les modes d'invasion, les risques, les écosystèmes et les espèces prioritaires ;
 - des campagnes d'éradication ciblées, dès lors qu'une méthode d'éradication éprouvée, peu coûteuse et efficace est susceptible de déboucher sur l'élimination totale des EEE et la survie d'espèces ou d'écosystèmes d'importance mondiale, ainsi que sur un essor économique accru grâce à l'élimination d'EEE qui nuisent à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche ;
 - le renforcement de l'infrastructure régionale d'appui du PROE, grâce à une assistance technique et des avis qualifiés de meilleure qualité ;
 - la mise en place de procédures opératoires standards et d'actions de formation, visant à aider les pays à développer leurs compétences et capacités en matière de lutte contre les EEE.

POINT 9.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Stratégie océanienne de développement des capacités sur les espèces envahissantes

193. Le Secrétariat présente la Stratégie océanienne de développement des capacités sur les espèces envahissantes qui a pour objet de combler les lacunes au niveau des efforts de développement des capacités qui entravent la mise en œuvre des *Directives relatives à la gestion des espèces envahissantes dans le Pacifique*. La stratégie appuiera également les engagements pris par les pays océaniens dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (Objectif d'Aichi 9 – Espèces envahissantes) et de la révision des Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité. Elle contribuera par ailleurs à la mise en œuvre du Communiqué des chefs d'État et de gouvernement des Membres du Forum des Îles du Pacifique, diffusé en 2012, qui confirmait l'importance d'une lutte efficace contre les espèces envahissantes.

194. La stratégie a été élaborée grâce à un financement du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques alloué au Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN/PROE) et au Projet océanien de lutte contre les espèces envahissantes (PII).

195. Les représentants des Fidji, de la France, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française, de la République des Îles

Marshall et du Samoa se prononcent en faveur de cette stratégie.

196. Le représentant des États-Unis d'Amérique estime que la lutte contre les espèces envahissantes nécessite une action collective. Il note l'intérêt de cette stratégie de lutte contre les espèces envahissantes dans la région et souligne la nécessité d'élargir le cercle des partenaires et experts régionaux tels que la CPS, le projet PII et le réseau PILN. Il demande que les Territoires français et américains participent à la mise en œuvre de cette stratégie.

197. Le représentant des Îles Salomon prend acte des cours de formation dispensés dans le passé par l'Université du Pacifique Sud et le PROE, ce qui soulève la question d'aborder les espèces envahissantes dans ces cours. Il insiste sur la nécessité d'une formation à long terme et de la formation de partenariats avec l'Université du Pacifique Sud et des universités nationales, afin de continuer à dispenser la formation une fois les projets achevés. Il suggère de traiter la question du renforcement des capacités à long terme dans la stratégie et d'y inclure la conservation de la biodiversité en général. Cette proposition est appuyée par les Fidji et Kiribati, et la Nouvelle-Zélande note que le renforcement des capacités figure dans la demande de financement au titre de FEM-6.

198. Le représentant de la Polynésie française indique qu'un inventaire des espèces envahissantes et une analyse des risques associés ont été récemment réalisés dans les îles habitées de la Polynésie française, et que ces travaux pourraient contribuer à renforcer les capacités susceptibles de protéger les intérêts économiques particuliers des îles.

199. Le représentant des Fidji demande dans quelle mesure les pays auraient la maîtrise de la stratégie, et si celle-ci est destinée à amener des partenaires à travailler dans les pays. Il demande que la stratégie traite également des questions de durabilité, du niveau d'expertise, de la formation continue et de l'adhésion à cette stratégie, et souhaite recevoir une assistance technique et des informations détaillées sur la biosécurité.

200. La représentante de la Nouvelle-Calédonie souligne l'importance de la coordination avec les services de contrôle agricole et phytosanitaire et la nécessité de mettre cette stratégie en rapport avec la conservation des espèces en voie de disparition, souvent menacées par des espèces envahissantes. L'accent doit être mis sur la lutte contre les espèces envahissantes qui peuvent menacer les espèces en voie de disparition. L'intervenante note aussi que divers organismes et acteurs y participent déjà, que de nombreuses recherches sont menées et des solutions innovantes trouvées, qui pourraient inspirer la stratégie. Elle propose aussi de diffuser la stratégie de communication sur les espèces envahissantes élaborée par la Nouvelle-Calédonie et adoptée en 2010.

201. Le représentant du Samoa suggère qu'il soit fait état de la mise en œuvre de la stratégie dans la demande de financement présentée au titre de FEM-6.

202. Le représentant des Îles Marshall recommande d'intégrer le Plan de biosécurité de la Micronésie dans la stratégie.

203. La représentante de Kiribati encourage le PROE à aider les pays à mettre en œuvre la stratégie avec les fonds du projet GEF-PAS et de FEM-6, vu l'importance des problèmes posés par les espèces envahissantes dans les pays, et notamment le besoin d'aborder les problèmes de capacités. Elle demande aussi au PROE de mobiliser des ressources pour aider les Membres à faire en sorte que la stratégie soit actualisée sur la base des résultats du projet GEF-PAS, et de travailler de concert avec les partenaires aux échelons régional et national pour aider les pays à surmonter les problèmes liés aux espèces envahissantes.

204. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée évoque les difficultés à résoudre pour essayer de lutter contre les espèces envahissantes et observe que celles-ci ont de graves effets sur les espèces endémiques et les moyens de subsistance des populations. Il suggère de concevoir un programme à long terme et propose que les

gouvernements se chargent de mettre en œuvre des programmes nationaux. Il demande que la stratégie ne soit pas limitée à dix pays mais reste ouverte de manière à faciliter l'échange de connaissances.

205. Le Secrétariat indique que la stratégie a un large champ d'application, qu'elle est ouverte à tous et qu'elle encourage les pays et les individus à y participer. Il indique également que la stratégie traite de la plupart des préoccupations évoquées et prend acte du fait qu'elle a été élaborée en partenariat avec le Partenariat océanien sur les espèces envahissantes et les pays.

206. La Conférence :

- **approuve** la Stratégie océanienne de développement des capacités sur les espèces envahissantes et se prononce en faveur du renforcement des capacités océaniennes en vue de la lutte contre les espèces envahissantes, et
- **encourage** les Membres, les partenaires et les bailleurs de fonds à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la stratégie.

POINT 9.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR :
L'adaptation écosystémique en tant qu'approche de base liant la protection des services écosystémiques et l'amélioration de la résilience, de l'adaptation et de la durabilité

207. Le Secrétariat aborde l'adaptation écosystémique dans le contexte de l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques pour aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et pour aborder les problèmes de gestion des ressources qui affaiblissent la résilience des écosystèmes intacts. Il décrit sommairement les projets en cours en notant qu'ils ont permis d'enrichir l'expérience et les connaissances sur l'adaptation écosystémique.

208. Le Secrétariat évoque également d'autres projets proposés, dont le programme ONU-Habitat sur l'intégration des composantes de l'adaptation écosystémique dans les programmes d'adaptation urbaine. Il rappelle que les projets d'adaptation écosystémique permettent également de susciter une intégration et une coopération accrues entre les divisions du PROE et entre les divers secteurs publics concernés.

209. Les Membres se prononcent en faveur de l'adaptation écosystémique et se déclarent particulièrement intéressés par les travaux proposés en milieu urbain, en indiquant qu'ils aimeraient avoir plus de détails à ce sujet.

210. Le représentant des États-Unis note que l'adaptation écosystémique est intégrée dans les plans nationaux de développement durable de plusieurs pays mais prie instamment le Secrétariat de voir plus loin et de veiller à ce que le renforcement des capacités tienne également compte de l'intégration au niveau de la planification locale, où sont prises les décisions d'occupation des sols. Il aimerait que les approches axées sur l'adaptation écosystémique soient appliquées de manière harmonieuse à tous les niveaux du processus décisionnel.

211. Le représentant de Nioué propose de consigner les enseignements tirés des divers projets et encourage la consultation des dépositaires du savoir traditionnel lors de l'élaboration des interventions d'adaptation écosystémique.

212. La représentante de Kiribati fait observer que le niveau de développement de l'adaptation écosystémique et les besoins varient selon les pays. Elle encourage le Secrétariat et ses divisions, ainsi que les autres organisations du CORP telles que la CPS, à coordonner leur travail avant de se rendre dans les pays. Elle l'invite également à obtenir l'assistance et à acquérir les connaissances techniques nécessaires pour veiller à la satisfaction des besoins prioritaires.

213. La représentante de la Nouvelle-Calédonie recommande l'élaboration de directives ou d'outils sur les bonnes pratiques pour aider les élus locaux de tous les États et Territoires membres du PROE à intégrer l'adaptation écosystémique en milieu urbain en se fondant sur les résultats et les expériences des six sites urbains pilotes.

214. La Conférence :

- **prend acte** des propositions de projets actuelles concernant la mise en œuvre de projets d'adaptation écosystémique dans les ÉTIO ;
- **demande** au Secrétariat de développer les initiatives d'adaptation écosystémique dans les ÉTIO et de promouvoir la collaboration entre divisions pour intégrer les possibilités d'adaptation écosystémique aux approches d'adaptation au sens large ; et
- **encourage** les Membres à mener des initiatives d'adaptation reposant sur des solutions naturelles.

POINT 9.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR : Utilisation du cadre Paysages océaniques pour focaliser les efforts régionaux et nationaux de gestion des ressources marines et terrestres

215. Le Secrétariat décrit les progrès accomplis concernant le cadre Paysages océaniques, soulignant que ce concept a reçu l'aval des dirigeants du Forum des îles du Pacifique lors de leur quarantième réunion, tenue en août 2009, et qu'il a été maintes fois appuyé par les dirigeants océaniens lors de leurs réunions subséquentes.

216. Le groupe de travail du CORP sur le secteur marin fait office de mécanisme de soutien et de mise en œuvre du cadre Paysages océaniques, et fournit une assistance technique au Commissaire pour les océans. Cependant, le manque de ressources financières l'empêche de participer pleinement au recrutement du personnel spécialisé requis et à la mise en œuvre des principales activités prévues. La mobilisation des financements a par surcroît été entravée par l'absence d'une prise de position claire de la part des organismes d'exécution des pays membres en faveur du cadre Paysages océaniques.

217. Un rapport commandé par le PROE et par la CPS (par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le milieu marin) a défini certaines des priorités à prendre en compte dans la mise en œuvre du cadre, et des notes de synthèse ont été élaborées afin de solliciter les fonds qui permettront de combler les principales lacunes et de répondre aux principaux besoins. Le document de travail 9.1.4 et ses annexes abordent ces questions en détail.

218. Les Membres se prononcent d'une manière générale en faveur du cadre Paysages océaniques. Ils s'inquiètent cependant du risque de doubles emplois au sein de la Commission pour les océans, et s'interrogent sur le rôle du Commissaire pour les océans. Ils sollicitent des précisions sur les notes de synthèse et sur le mécanisme de mise en œuvre.

219. Le représentant des États-Unis souligne les progrès réalisés dans le cadre de projets comme l'aire protégée des îles Phoenix et le monument marin national Papah ā naumoku ā kea. Il annonce que son pays souhaite harmoniser la gestion de ces aires marines avec celle du cadre Paysages océaniques. Il signale que certaines des tâches importantes du Commissaire pour les océans sont déjà prises en charge par la CPS (délimitation des frontières maritimes, exploitation minière des fonds marins et pêches). Il encourage les Membres à tirer parti des ressources du PROE (par exemple, le PI-GOOS et le conseiller chargé des écosystèmes côtiers et marins) afin de mettre sur pied leurs programmes nationaux sur l'océan. Il souhaite obtenir de plus amples informations sur la note de synthèse portant sur le traité sur les frontières maritimes, et signale que Kiribati et les États-Unis ont récemment signé un traité sur leurs frontières maritimes avec l'aide de la Division SOPAC de la CPS. Le représentant ajoute qu'il ne pourra se prononcer au sujet de la Commission pour les océans tant qu'il n'aura pas reçu d'informations complémentaires du Secrétariat concernant le rôle de la Commission et ses liens avec les organisations du CORP et les autres organismes régionaux.

220. Le représentant de la Nouvelle-Zélande offre de fournir une assistance technique et des conseils scientifiques aux États et Territoires insulaires océaniens concernant l'aménagement de l'espace maritime et les politiques sur l'océan.

221. La représentante de l'Australie prend acte de l'engagement manifesté par les dirigeants des îles du Pacifique à l'égard du cadre Paysages océaniques, mais indique qu'elle ne peut se

prononcer sur la deuxième recommandation tant que le soutien de son pays n'a pas été confirmé par son nouveau gouvernement.

222. Le représentant de la France exprime des réserves concernant la création d'une commission de l'océan Pacifique. Il craint que cela ne vienne compliquer la mise en œuvre de l'initiative. Le représentant se demande s'il ne serait pas possible de confier à une organisation existante les tâches d'une telle commission.

223. Les représentants des Îles Salomon, de Nauru et de Nioué se prononcent en faveur du cadre Paysages océaniques, mais souhaitent obtenir de plus amples informations et se préoccupent du risque de doubles emplois avec la Commission des océans. Le représentant de Nauru précise que les notes de synthèse ont été élaborées en consultation avec d'autres organisations ; il appuie les notes de synthèse 5 et 6.

224. Le représentant du Samoa rappelle que le cadre Paysages océaniques demeure le principal objectif. Il fait part de l'intérêt qu'il voue à certains aspects des concepts, y compris à la délimitation des frontières maritimes.

225. Le représentant des Tonga exprime sa réticence à appuyer les recommandations concernant les responsabilités endossées par la division SOPAC de la CPS et le Forum des îles du Pacifique.

226. La représentante de Kiribati encourage le Secrétariat à consulter les pays au sujet du cadre Paysages océaniques et à examiner dans quelle mesure il s'harmonise avec les programmes des pays et d'autres organisations.

227. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée recommande de revoir le cadre Paysages océaniques pour veiller à ce qu'il concorde avec l'Initiative Triangle corallien et d'autres stratégies et initiatives existantes.

228. La représentante de la Nouvelle-Calédonie loue les efforts déployés par le PROE pour améliorer la coordination et la gouvernance, faisant observer que ces enjeux sont au cœur de Rio+20. Elle insiste sur l'importance d'appuyer des initiatives régionales comme PACIOCEA qui intègre des initiatives nationales telles que l'analyse stratégique de la Nouvelle-Calédonie.

229. Le Secrétariat explique à la Conférence que le processus de mise en place de la Commission pour les océans est le fruit de réunions antérieures des dirigeants océaniens et s'inspire de la Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique. Les organisations régionales appuient ces décisions par l'intermédiaire des organisations du CORP (Groupe de travail sur le milieu marin), et toutes les notes de synthèse ont été élaborées en collaboration avec les organisations pertinentes (CPS et Commission des pêches du Pacifique occidental et central ; CPS-SOPAC pour les questions frontalières ; PROE pour les aires marines protégées, la planification spatiale relative au milieu marin et la protection des espèces marines). Le Secrétariat précise que l'on propose de mettre en place un petit bureau pour appuyer la Commission. Il prend acte de l'offre d'assistance technique et de conseils scientifiques concernant l'aménagement de l'espace maritime et les politiques sur l'océan faite aux États et Territoires insulaires océaniens par la Nouvelle-Zélande, et reconnaît l'assistance fournie dans ce domaine par l'Australie, par l'intermédiaire du CSIRO.

230. Le représentant des Tokélaou évoque la création de la Commission océanique mondiale en février 2013. Aliki Faipule Foua Toloa des Tokélaou est l'un des 14 commissaires sélectionnés à l'échelle mondiale.

231. La Conférence :

- **réaffirme** que le cadre Paysages océaniques représente l'approche régionale océanienne pour l'utilisation durable et la conservation de l'océan Pacifique ;
- **prend acte** des notes de synthèse sur le cadre Paysages océaniques ;
- **demande** au Secrétariat de travailler avec les Membres et les partenaires pour conduire des activités de gestion des ressources terrestres et marines dans les ÉTIO, y compris la création d'aires protégées, la gestion intégrée et l'aménagement de l'espace

maritime, et de solliciter des fonds à cette fin ;

- **encourage** les efforts de coordination et d'harmonisation des mécanismes régionaux et des stratégies d'investissement avec le cadre Paysages océaniques ; et
- **prend acte** des réserves exprimées par l'Australie concernant la deuxième recommandation.

POINT 9.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Division changement climatique – Aperçu des activités pour 2014

232. Le Secrétariat présente un aperçu des principales activités de la division Changement climatique dans les domaines de la mise en œuvre de mesures d'adaptation, de l'amélioration de la capacité, de la réduction des risques et de la réduction des gaz à effet de serre. Les défis à relever comprennent la mobilisation des fonds requis pour répondre aux besoins supplémentaires qui se présenteront au cours de l'année, la mise en œuvre des Plans d'action nationaux conjoints (JNAP), le recrutement de spécialistes à des postes clés du Bureau météorologique océanien et la mise en œuvre de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS).

POINT 9.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique (PCCR) de 2013

233. Le Secrétariat décrit brièvement la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique (PCCR), principal dispositif régional de coordination des échanges sur le changement climatique. Le PROE exerce les fonctions de Secrétariat de la PCCR par le biais d'un comité directeur comprenant des représentants des pays, des organisations du CORP, des ONG régionales et des représentants des donateurs et des organismes des Nations Unies.

234. La Table ronde a été organisée aux Fidji en juillet 2013 ; il est fait état des principaux résultats obtenus, y compris : une déclaration sur la réunion conjointe de la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique et de la plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe ; la réaffirmation du système de groupes de travail ; la création d'un nouveau groupe sur les pertes et les préjudices.

235. Les autres questions abordées sont décrites dans le document de travail 9.2.1 et son annexe (rapport de la PCCR).

236. Le représentant des Tonga exprime son soutien aux recommandations.

237. Le représentant de Nauru est en faveur de l'idée de faire de la PCCR le principal dispositif régional de coordination des échanges sur le changement climatique. Il insiste sur l'importance de poursuivre le dialogue au sein de la Table ronde afin d'en accroître l'efficacité, notamment dans le cadre des groupes de travail.

238. La Conférence :

- **prend acte** des conclusions de la PCCR et en particulier de la déclaration élaborée à l'intention de la réunion conjointe ;
- **approuve** les activités devant être menées par le PROE pour donner suite à ces conclusions.

POINT 9.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport de la deuxième réunion du Conseil météorologique océanien

239. Le Secrétariat présente son rapport sur la deuxième réunion du Conseil météorologique océanien (CMO), qui s'est tenue à Nadi (Fidji) du 1er au 5 juillet 2013. Des précisions figurent dans le document DT.9.2.2.

240. L'Australie, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande approuvent le règlement intérieur du CMO et félicitent le PROE et les membres du CMO des travaux accomplis à ce jour et du succès de la réunion tenue en juillet 2013 à Nadi.

241. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note qu'une partie du texte de la réunion du CMO doit être retravaillée et que le service météorologique

néo-zélandais transmettra bientôt ses suggestions aux agents concernés du PROE.

242. Le représentant des Îles Salomon observe que le règlement intérieur a déjà été approuvé par la réunion du CMO et propose de modifier la recommandation dans ce sens.

243. Le représentant des États-Unis note avec satisfaction que la réunion a été couverte par les médias et encourage le Secrétariat à poursuite ses excellents efforts dans ce domaine. Il encourage également le Bureau météorologique océanien à continuer de collaborer avec des partenaires tels que la NOAA. Il suggère par ailleurs d'inclure la troisième réunion du CMO dans le budget de 2014.

244. La représentante de la Nouvelle-Calédonie propose, avec l'appui de la France, une collaboration entre le Secrétariat, les pays océaniens et la Nouvelle-Calédonie en vue de la formation des prévisionnistes nationaux par Météo France, les frais de formation et tutorat étant à la charge de Météo France et les frais de voyage étant à financer.

245. Le Secrétariat prend bonne note du soutien et de l'adhésion des Membres concernant le Bureau météorologique océanien. Il prend note de la proposition de la Nouvelle-Calédonie et indique qu'il l'examinera plus avant. Il précise que la troisième réunion du CMO se tiendra en 2015 et que le budget et le plan de travail associés figureront dans le budget de 2015.

246. La Conférence :

- **prend acte** du rapport de la deuxième réunion du Conseil météorologique océanien ;
- **félicite** le CMO de sa contribution à l'amélioration des moyens de subsistance des peuples océaniens grâce au renforcement et au développement des services climatologiques fournis à la région ;
- **adopte** le règlement intérieur du Conseil météorologique océanien ;
- **prend note** de la constitution du Groupe spécial sur les services climatologiques dans les îles du Pacifique, sous réserve de décision finale, et demande au PROE de rendre compte de son statut à la prochaine Conférence du PROE ; et
- **remercie** les partenaires régionaux et internationaux, notamment la Finlande, le Secrétariat du Commonwealth et l'AusAID, qui ont aidé le PROE, par leur concours financier et en nature, à renforcer les services météorologiques de la région.

POINT 9.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Réunion commune de la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique et de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, 8-11 juillet 2013

247. Le Secrétariat indique que le PROE a participé, en tant que partenaire chef de file, à cette récente réunion commune (juillet 2013) et note qu'en 2011 la Conférence du PROE avait demandé au Secrétariat d'élaborer, en concertation avec les Membres et les partenaires, une stratégie visant à établir un cadre régional intégré de gestion des risques de catastrophe et d'application des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets d'ici à 2015. Cette réunion commune s'inscrit dans le cadre du processus régional d'élaboration d'une feuille de route, en vue de la formulation d'une stratégie régionale intégrée sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe.

248. Le Secrétariat indique qu'une version finale de la stratégie intégrée devrait être présentée à la Conférence du PROE en 2014. La stratégie décrira les modalités d'exécution et de financement, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation. Le PROE est en train de chercher des fonds pour entamer le processus d'élaboration de la feuille de route, lequel s'achèvera par sa présentation à la Conférence du PROE pour approbation.

249. Les Membres félicitent le Secrétariat et ses partenaires pour leur travail dans ce domaine et les encouragent à nouer et resserrer les liens de collaboration, dans la mesure du possible, et prient le Secrétariat de communiquer aux Membres des informations sur son travail dans le domaine du

changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe. Les États-Unis d'Amérique, la Polynésie française et le Royaume-Uni indiquent qu'ils ne sont pas en mesure d'allouer des fonds à l'élaboration de la feuille de route. La Nouvelle-Calédonie indique qu'elle représente les territoires francophones au sein du comité directeur et que l'inclusion du financement de la feuille de route dans les budgets des territoires sera proposée pour le prochain exercice.

250. La Conférence :

- **prend acte** des conclusions de la réunion commune ;
- **approuve** le rôle que doit assumer le PROE pour donner suite aux conclusions de la réunion commune ;
- **invite** les Membres et les partenaires du PROE à débattre et à approuver le rôle du PROE dans le processus d'élaboration de la feuille de route ;
- **invite** les Membres du PROE à tenir compte de cette décision dans l'élaboration du budget du PROE des prochains exercices, et
- **demande** au Secrétariat de mobiliser des fonds à l'appui du processus d'élaboration de la feuille de route et d'en rendre compte à la Conférence du PROE de 2014 ; et
- **prend acte** des réserves exprimées par l'Australie concernant les recommandations 3, 4 et 5.

POINT 9.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen des Plans d'action nationaux conjoints sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (JNAP)

251. Le Secrétariat présente les conclusions de l'examen des Plans d'action nationaux conjoints sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (JNAP). Le PROE et la Division SOPAC de la CPS ont pris cette initiative en 2009 pour aider les pays à intégrer l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe. En 2013, le « partenariat JNAP » s'est élargi aux institutions spécialisées des Nations Unies intervenant dans la région et au Programme australien des sciences du changement climatique et de la planification de l'adaptation dans le Pacifique (PACCSAP). L'un des résultats attendus du projet JNAP financé par le PACCSAP était l'examen du processus JNAP. Cet examen avait pour objectif de tirer des enseignements du processus JNAP afin de l'améliorer. La description détaillée du processus et le résumé de l'examen figurent dans le document DT.9.2.4 et son annexe.

252. Les Membres remercient le Secrétariat de l'assistance reçue pour élaborer leur JNAP.

253. Le représentant de Nioué demande des précisions sur l'identité des nombreux partenaires et si certains d'entre eux participeront à la mise en œuvre des activités nationales relevant des JNAP.

254. Le représentant des Fidji indique que son pays est sur le point d'entamer l'élaboration de son JNAP avec le concours de la CPS.

255. La représentante de l'Australie souscrit aux conclusions de l'examen, notamment en ce qui concerne le processus de coordination des partenaires et le rôle de chef de file assumé par le PROE et la CPS. Elle encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans le cadre de son programme de base.

256. La représentante de Kiribati remercie le Secrétariat de l'excellent appui fourni lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre conjointe de son pays et de son assistance dans d'autres domaines de travail.

257. Le représentant des Îles Salomon note que son pays intégrera le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe dans son plan national de développement mais qu'il n'élaborera pas de JNAP.

258. La Conférence :

- **prend acte** des conclusions de l'examen des JNAP.

POINT 9.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR :
Renforcement du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) et du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP)

259. Le Secrétariat fait le point sur l'état d'avancement des projets PACC et PIGGAREP en notant qu'ils en sont respectivement à leur quatrième et sixième années d'exécution. Il souligne la diversité des modalités de financement des deux projets, ainsi que l'élargissement des activités financées par l'Australie au titre du PACC et les fonds supplémentaires alloués à PIGGAREP par le SIDS DOCK, destinés à faciliter la conduite de projets « matériels » en matière d'énergies renouvelables dans six pays océaniens. Le document DT.9.2.5 donne des précisions à ce sujet.

260. Le Secrétariat indique que les pays participants ont demandé que les deux projets soient conduits à une échelle supérieure et reproduits ailleurs. Tous les pays ont exprimé le vif souhait de voir les projets se poursuivre après la cessation du financement du FEM, à la fin de 2014.

261. L'Australie, les Fidji, les Îles Marshall, le Samoa et les États-Unis d'Amérique félicitent le PROE de l'avancement des activités des projets PACC et PIGGAREP. Les Fidji, Nioué et le Samoa encouragent les pays à prendre l'initiative et à instaurer un dialogue avec les bailleurs de fonds et les partenaires à ce sujet, sans exercer trop de pression sur les membres métropolitains du PROE.

262. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande aux Membres de mobiliser des fonds pour aider son pays à poursuivre ces deux projets. Il exprime sa gratitude au PROE pour le précieux soutien reçu en vue des travaux de protection contre les aléas climatiques dans le pays.

263. Le représentant du Samoa souligne la nécessité de donner des orientations sur l'avenir de ces deux projets et celle de confirmer et renforcer les décisions prises par les comités directeurs des projets.

264. La Conférence :

- **prend acte** de l'avancement des projets PACC et PIGGAREP ;
- **prend acte** des initiatives prises par le Secrétariat pour continuer de gérer ces projets et d'en plaider la cause afin qu'ils soient couronnés de succès ou débouchent éventuellement sur une nouvelle phase, et
- **invite** les Membres du PROE et les bailleurs de fonds à débattre et examiner des solutions possibles afin de continuer à apporter leur soutien aux activités menées dans le cadre des projets PACC et PIGGAREP, de manière que ceux-ci puissent passer à la vitesse supérieure et être reproduits, en fonction des priorités des pays, et continuent d'être des éléments clés du travail du PROE ; et
- **prend acte** des réserves exprimées par l'Australie concernant cette décision.

POINT 9.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR :
Préparation de la 19e Conférence des Parties à la CCNUCC par les pays océaniens

265. Le Secrétariat informe les membres des principales questions à traiter et des travaux préparatoires qu'il a entrepris au nom des Membres en vue de la 19e Conférence des Parties (CdP 19) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le document de travail 9.2.6 donne des précisions à ce sujet.

266. Le représentant du Royaume-Uni prend acte de la Déclaration de Majuro et indique que son pays a été le premier partenaire du dialogue post-Forum à l'approuver. Il rappelle que le Royaume-Uni a apporté son appui aux pays les moins avancés, notamment une aide à Nauru, président de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), ainsi qu'une aide à un projet afférent à la diplomatie climatique avec les Îles Marshall, et un projet similaire avec l'Université du Pacifique Sud. Le représentant du Royaume-Uni confirme le rôle du PROE, qui est d'apporter un soutien scientifique et technique à ses Membres, et souligne que le Secrétariat devrait rester axé sur cette fonction, et non plaider en faveur d'une prise de position sur des questions. Il préconise de réviser la recommandation de manière

à souligner le rôle scientifique et technique du PROE et sa vocation non politique.

267. Le représentant des États-Unis d'Amérique suggère que tous les Membres soient invités aux réunions préparatoires de la CdP. Le Secrétariat explique toutefois que, du fait que les débats se déroulent à haut niveau, les capacités sont limitées. Il indique qu'il communiquera une synthèse à tous les Membres.

268. Le représentant des États-Unis d'Amérique propose de modifier comme suit le libellé du paragraphe 3 dans le document de travail :

> Paragraphe 3
> « D'autres réunions relatives à la CCNUCC ont eu lieu cette année, notamment des réunions du Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée, tenues à Bonn en avril et en juin 2013. Ces réunions avaient pour buts de rehausser le niveau d'ambition à moyen terme -- les engagements internationaux actuels étant bien en deçà des recommandations des scientifiques -- et de débattre les possibilités d'élaborer un nouveau protocole, un instrument juridique ou des conclusions approuvées ayant valeur juridique, applicables à toutes les Parties, à négocier d'ici à 2015 pour une entrée en vigueur en 2020. »

269. La représentante de l'Australie approuve les activités préparatoires proposées en vue de la CdP 19, et offre de travailler en concertation avec les pays océaniens pour parvenir à un résultat positif. Elle observe que la CdP 19 prévoira les étapes à franchir après 2020. Elle évoque les liens de partenariat noués avec des institutions spécialisées des Nations Unies afin de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités de négociation.

270. Le Secrétariat prend acte du soutien apporté par l'Australie en vue de la formation en matière de négociation avec l'AOSIS et suggère d'étendre ce programme à d'autres domaines.

271. La Conférence :

- **donne son aval** aux activités proposées en vue d'apporter un appui scientifique et technique aux délégations océaniennes, et invite les Membres qui sont en mesure de le faire à proposer leur assistance technique ou scientifique, et
- **prend également acte** des deux prochaines réunions de préparation de la CdP 19, la première ayant lieu dans la région (Apia) en octobre 2013 et la seconde à Varsovie, juste avant la tenue de la Conférence des Parties.

POINT 9.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR : Point sur les nouveaux projets portant sur le changement climatique

272. Le Secrétariat présente deux nouveaux projets sur le changement climatique : le Rapport sur le projet Finlande-Océanie pour la réduction de la vulnérabilité des moyens de subsistance des pays insulaires du Pacifique sous l'effet du changement climatique (FINPAC) ; et le Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR).

273. Le représentant du Royaume-Uni félicite le Secrétariat d'avoir obtenu des crédits du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques, auquel son pays fournit près de la moitié des ressources. Il ajoute que le Royaume-Uni serait probablement intéressé de collaborer avec le PROE à la mise en œuvre du PPCR et pourrait ainsi contribuer à faire connaître l'organisation dans son pays.

274. La représentante de l'Australie indique qu'elle serait intéressée de travailler en collaboration étroite avec le PROE à la coordination des activités du FINPAC avec d'autres programmes météorologiques menés dans la région. Elle rend en outre hommage aux travaux du PROE dans ce domaine. Le Secrétariat propose d'examiner avec l'Australie la possibilité d'établir des liens entre des activités spécifiques et la mise en œuvre du FINPAC.

275. Le représentant de la Polynésie française aimerait pouvoir bénéficier du savoir-faire du Secrétariat en matière de changement climatique et coopérer avec le PROE dans le cadre de ces nouveaux projets. Il demande également une assistance sur le changement climatique et sollicite le soutien du Secrétariat en vue de l'élaboration d'une politique sur le changement climatique en Polynésie française. La représentante de la Nouvelle-Calédonie souscrit à ces propos et demande un soutien semblable au PROE.

276. Le Secrétariat explique que l'absence de soutien à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie dans ce domaine ne reflète pas un manque d'intérêt de sa part mais plutôt les conditions qui lui sont imposées par les organismes de financement. Le PROE fera tout son possible pour obtenir des fonds pouvant être affectés à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et à d'autres territoires et ajoute que les résultats des deux projets seront partagés avec tous les Membres.

277. Le représentant de Nioué demande des informations sur le calendrier de mise en œuvre du FINPAC et sur les composantes de ce projet, en notant les similitudes avec le programme « de la montagne au récif ». Il demande également des informations sur le meilleur organisme d'accueil du projet dans son pays car il craint que son service météorologique national n'ait pas les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le FINPAC. Le Secrétariat précise que le calendrier et les mécanismes de mise en œuvre seront abordés avec Nioué et que le PROE tiendra compte des préoccupations soulevées, en notant toutefois que le FINPAC a pour objet de renforcer les actions communautaires des services météorologiques nationaux.

278. Le représentant de Nauru évoque également les liens entre le PPCR et les projets « de la montagne au récif » en demandant qu'ils soient intégrés. Le Secrétariat répond que cette intégration est essentielle et sera recherchée en consultation avec les pays participants.

279. La Conférence :

- **prend acte** de la mise en œuvre de deux nouveaux projets du PROE portant sur le changement climatique ;
- **formule** des conseils et observations concernant la mise en œuvre de ces projets.

POINT 9.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Points saillants de la campagne Pacifique propre 2012

280. Le Secrétariat attire l'attention des participants sur les principales réalisations de la campagne Pacifique propre 2012 et sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre. Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans le cadre d'un accord de partenariat intervenu entre le PROE et la *Westpac Banking Corporation*, comme indiqué dans le document de travail 9.3.1 et décrit plus en détail dans le Rapport annuel du PROE 2012.

281. Les représentants de l'Australie, des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, du Samoa et des Tonga félicitent le Secrétariat pour la campagne Pacifique propre 2012.

282. On sollicite une aide complémentaire, notamment pour les domaines d'intervention suivants : pneus, piles et options d'incinération aux Îles Cook ; boues d'égout septiques aux Îles Salomon ; huiles usagées au Samoa et à Kiribati ; et aménagement de décharges sur les atolls à Kiribati.

283. Les représentants de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna offrent de prêter assistance aux Membres insulaires dans le domaine de la gestion des déchets. Il est notamment fait état d'une étude réalisée par la Polynésie française sur les méthodes rentables de gestion des déchets.

284. La représentante de l'Australie encourage le recours aux partenariats public-privé pour répondre aux besoins de gestion des déchets et financer les programmes associés.

285. Le Secrétariat indique que les diverses demandes formulées seront prises en compte dans les programmes et projets de gestion des déchets en cours d'exécution. Il remercie par ailleurs le Japon et l'Union européenne de l'appui important qu'ils ont apporté dans la région en matière de gestion des déchets.

286. La Conférence :

- **prend acte** des réalisations et enseignements de la campagne Pacifique propre 2012.

POINT 9.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Coordination des donateurs concernant la gestion des déchets

287. Le Secrétariat présente aux Membres un mécanisme provisoire de coordination régionale proposé pour améliorer la gestion des déchets à l'échelon régional. Ce mécanisme et les incidences financières sont décrits en détail dans le document DT.9.3.3.

288. Les Membres prennent note des défis associés à la gestion des déchets dans le Pacifique en attirant l'attention sur la viabilité des projets.

289. Le représentant de Nioué insiste sur les défis à long terme rencontrés dans ce domaine en Océanie. Il demande au Secrétariat de ne pas focaliser tous ses efforts sur la mobilisation et la coordination des financements et propose qu'il se concentre sur la synthèse des meilleures pratiques, notamment sur les POP et les déchets solides. Le représentant rappelle aux pays qu'ils doivent également assumer une part de responsabilité dans la gestion de leurs déchets.

290. Le représentant de la Polynésie française encourage les donateurs à financer le traitement des déchets. Le système de redevance d'utilisation mis en place en Polynésie française est un exemple de processus engagé par l'État pour s'attaquer au problème des déchets. Il note également que la construction d'installations de gestion des déchets est très coûteuse.

291. Le représentant des Samoa américaines évoque la Convention de Waigani et demande aux États-Unis l'autorisation d'en devenir partie, pour pouvoir participer plus activement aux activités ayant trait à la gestion des déchets.

292. La représentante de Kiribati évoque les rapports des conventions de Waigani et de Bâle en faisant observer que les rapports élaborés par le PROE devraient également cadrer avec les obligations des conventions sur les déchets et que des actions de formation devraient être organisées avec les pays dans ce domaine.

293. Le représentant des Îles Salomon suggère que le Secrétariat se penche spécifiquement sur les mécanismes nationaux tels que les établissements éducatifs pour appuyer les actions de gestion des déchets. Il attire l'attention sur les liens entre ces questions et le commerce et sur le besoin de les aborder à l'échelon régional.

294. Le représentant de la France suggère que les Membres se penchent également sur la question de la source des déchets et demande aux pays exportateurs d'envisager des initiatives visant à réduire les déchets à la source. Ils pourraient par exemple réduire les emballages des produits exportés ou prévoir le retour de ces emballages. Les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des États-Unis pourraient, en tant que Membres du PROE, être invités à demander à leur gouvernement d'encourager une réduction des déchets à la source.

295. La Conférence :

- **approuve** l'approche provisoire visant à améliorer la coordination des donateurs et le financement durable à l'échelon régional dans le domaine de la gestion des déchets ; et
- **encourage** les Membres à respecter le format de présentation des rapports et l'approche prescrits par les conventions de Waigani et de Bâle et demande au Secrétariat de **continuer** de partager les meilleures pratiques de gestion et de minimisation des déchets, en association avec les autres partenaires.

POINT 9.3.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Point sur le financement de la gestion des déchets dans le cadre de GEF-PAS et du 10e FED

296. Le Secrétariat fait le point sur les progrès réalisés en vue de l'obtention de nouveaux financements pour gérer les déchets dangereux dans la région, et fait état des modalités de financement mises en vigueur au titre de l'Alliance FEM-Pacifique (GEF-PAS) et du 10e FED au fil de l'année écoulée.

297. Le financement du projet quinquennal GEF-PAS (mis en œuvre par le PNUE et la FAO et exécuté par le PROE) s'élève à 9 221 450 dollars É.-U. (2 796 000 dollars en numéraire et le reste en nature). La valeur totale du projet de l'Union européenne s'élève à 7 850 000 euros. Outre le Timor-Leste, 14 pays insulaires océaniens participent à ce projet quadriennal : Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nioué, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. On trouvera plus de détails sur ces projets dans le document de travail 9.3.2.

298. Le représentant des Îles Cook souligne l'importance de s'occuper des liens de ces projets avec les Conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle. Appuyé par les Fidji et le Samoa, il souhaite que le Secrétariat participe aux réunions des Parties à ces conventions afin de se tenir au fait des enjeux dont elles traitent et de prêter assistance aux Membres qui souhaitent participer à ces réunions. Il mentionne par ailleurs que les trois conventions en question sont désormais regroupées en une seule, ce qui pourrait présenter des avantages pour le Pacifique. Il fait enfin état de l'adoption récente de la Convention de Minamata sur le mercure, que certains Membres insulaires signeront au cours de la première semaine d'octobre 2013. Le Secrétariat explique qu'il ne dispose pas actuellement des ressources financières qui lui permettraient de participer aux réunions des Parties à ces conventions, mais ajoute qu'il s'est efforcé d'harmoniser ses plans avec les décisions prises et les recommandations formulées lors de ces réunions.

299. Le représentant de Nioué signale que son pays a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la gestion de l'amiante et que les ÉTIO pourraient en tirer de nombreux enseignements. Il demande au Secrétariat de poursuivre la collaboration entamée avec Nioué dans ce domaine.

300. Le représentant des Fidji demande plus de précisions au Secrétariat sur l'aide en nature que l'on espère obtenir. Il rappelle que cette aide ne devrait pas imposer un fardeau de travail supplémentaire aux fonctionnaires fidjiens, et qu'il faudra peut-être recruter du personnel supplémentaire pour l'exécution des projets.

301. La représentante de Kiribati souhaite obtenir plus de précisions sur l'aide en nature et rappelle qu'en raison de leurs capacités limitées et d'un manque de ressources humaines, plusieurs pays auront du mal à fournir l'aide en nature requise pour l'exécution de ce très important projet quinquennal. Elle signale que Kiribati ne dispose actuellement que de deux agents de la gestion des déchets qui doivent s'occuper de 33 îles, et que son pays aura besoin d'une aide financière afin de pouvoir recruter un agent supplémentaire aux fins de l'exécution du projet. Le représentant des Tonga est lui aussi préoccupé par les pressions que pourraient exercer les demandes d'aide en nature sur les capacités de son pays.

302. Le Secrétariat précise que ces projets mettront l'accent sur le renforcement des capacités et sur la formation. On s'attend à ce que les pays désignent les points focaux nationaux et les agents qui bénéficieront de la formation dispensée.

303. Le représentant des Samoa américaines note l'importance que revêtent les actions de réduction des déchets dangereux ; il souhaite que l'on multiplie les programmes d'éducation portant sur cette question.

304. La Conférence :

- **prend note** des ressources additionnelles affectées à l'amélioration de la gestion des déchets dangereux en Océanie au cours des cinq prochaines années, conformément à la demande formulée par les Membres du PROE ;
- **encourage** les Membres qui participent à ces projets à apporter au Secrétariat une contribution en nature pour l'aider à mettre en œuvre ces deux projets de gestion des déchets dangereux au cours des quatre à cinq prochaines années ;
- **note** l'importance de lier ces activités aux conventions pertinentes, y compris les trois conventions sur les substances chimiques.

POINT 9.3.4 DE L'ORDRE DU JOUR : PACPLAN 2013

305. Le Secrétariat présente la version révisée du *Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer (PACPLAN 2013)*, fournit des informations générales sur son évolution et en décrit la teneur. Le PACPLAN précise la portée technique et géographique d'une intervention régionale ainsi que les principes directeurs auxquels doit se conformer toute intervention en cas de déversements en mer de type 3. On trouvera des détails sur ce plan dans le document de travail 9.3.4.

306. Les représentants de l'Australie, des États-Unis, des Fidji, de la France, de Kiribati et de Nauru se félicitent du travail accompli par le Secrétariat dans l'élaboration du plan régional.

307. Le représentant des États-Unis souhaite obtenir des éclaircissements sur le quatrième atelier, lequel viendra s'ajouter à ceux déjà tenus à Auckland, à Sydney et à Honolulu. Il rappelle que les pays ont tous besoin de plans nationaux, que le plan régional viendra compléter et sur lesquels il pourra s'appuyer.

308. La représentante de l'Australie rappelle que plusieurs incidents survenus ces dernières années ont souligné le besoin de veiller à l'actualisation et à l'efficacité du PACPLAN. Elle juge que le travail de mise à jour des données techniques — par exemple, personnes à contacter et adresses — devrait faire partie des fonctions de base du PROE. À ce propos, le représentant de Nauru fait remarquer que les informations concernant son pays comportent des erreurs qu'il demande au Secrétariat de corriger.

309. La représentante de Kiribati sollicite de l'aide pour l'élaboration d'un plan national et remercie les donateurs qui ont permis à son pays de participer. Elle note que le Plan national de gestion des catastrophes reconnaît l'importance de ce plan national, et que son pays est impatient de le mettre en œuvre.

310. Le représentant de la France remercie l'Organisation maritime internationale (OMI) pour sa contribution à la tenue des ateliers ; il signale que son pays appuie le PACPLAN en fournissant des ressources à la Nouvelle-Calédonie.

311. Le représentant des Fidji signale que son pays a récemment ratifié la Convention MARPOL, promulgué une loi sur la lutte contre la pollution marine et approuvé son propre plan national.

312. Le Secrétariat remercie les Membres métropolitains de leur appui, et signale qu'une réunion de consultation a été organisée en marge de la 23e Conférence du PROE, en Nouvelle-Calédonie, en sus des trois ateliers.

313. Le Directeur général invite les pays qui ont constaté des erreurs dans les coordonnées de leurs contacts à les signaler au Secrétariat.

314. La Conférence :

- **approuve** le PACPLAN 2013 en tant que cadre régional d'intervention en cas de déversements en mer d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses.

POINT 9.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Point sur les activités de la division Surveillance environnementale et Gouvernance conduites dans le cadre du projet du groupe Asie-Caraïbes-Pacifique (ACP) sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

315. Le Secrétariat informe les Membres des activités menées par la division Surveillance environnementale et Gouvernance (EMG) depuis sa création, ainsi que de la mise en œuvre du projet ACP sur les AME. Ces activités sont décrites en détail dans le document de travail 9.4.1. Les Membres débattent de questions précises au titre de points suivants de l'ordre du jour.

POINT 9.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Suivi, évaluation et présentation de rapports sur l'état de l'environnement dans le Pacifique

316. Le Secrétariat informe les Membres des activités conduites par le PROE (division Surveillance environnementale et Gouvernance) afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'environnement et la présentation de rapports et évoque les activités prévues. Le document de travail 9.4.2 donne des précisions à ce sujet.

317. Les Membres observent que les pays en sont à différents stades d'élaboration de leur rapport national sur l'état de l'environnement. Ils notent qu'il importe de mettre au point des indicateurs robustes et sollicitent une assistance de la part du Secrétariat pour exploiter les synergies entre les indicateurs nationaux et régionaux figurant dans les

rapports. Ils soulignent la similitude des indicateurs mis au point concernant la gestion des déchets et le changement climatique et notent que ces indicateurs pourraient être utiles pour l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement. Les Membres prient également le Secrétariat d'examiner d'autres initiatives, notamment l'indice de santé de l'océan, et d'envisager d'inclure l'enquête BIORAP dans le modèle régional de rapport sur l'état de l'environnement.

318. La Conférence :

- **prend acte** de l'avancement des activités de présentation de rapports sur l'état de l'environnement ;
- **donne des instructions** concernant les travaux futurs de la division Surveillance environnementale et gouvernance en vue de l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement et d'autres activités ; et
- **note** que l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement devrait s'inscrire à l'appui d'activités nationales et régionales pertinentes.

POINT 9.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR : Point sur les Stratégies de gestion de l'environnement et les études d'impact sur l'environnement dans le Pacifique

319. Le Secrétariat informe les Membres sur les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) conduites dans la région et indique que les EIE constituent le principal outil de régulation environnementale des activités de développement. La plupart des pays océaniens sont désormais dotés de lois, de politiques ou de procédures qui régissent les EIE. Le Secrétariat observe que les pays se heurtent de plus en plus à de nouvelles difficultés découlant de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et à de nouveaux défis tels que l'exploitation minière des fonds marins et le changement climatique, qui appellent un renforcement des études nationales d'impact sur l'environnement. Le Secrétariat observe également que les EIE et les SNAGE contribuent à renforcer la gouvernance environnementale et à promouvoir ainsi le développement durable. Le document de travail 9.4.3 donne des précisions à ce sujet.

320. Le représentant des Fidji recommande aux pays d'intervenir dans de multiples secteurs tels que le logement, l'administration locale et la planification.

321. La Conférence :

- **prend acte** des progrès accomplis en ce qui concerne les SNAGE et les EIE, et
- **donne des instructions** concernant les activités futures de la division Surveillance environnementale et Gouvernance ayant trait notamment aux SNAGE et aux EIE.

Point 9.4.4 de l'ordre du jour : Faciliter le développement résilient dans le Pacifique : renforcement des capacités en matière d'analyse coûts-avantages (Initiative P-CBA)

322. Le Secrétariat présente l'Initiative océanienne sur l'analyse coûts-avantages (Initiative P-CBA) qui a pour but d'étayer les processus décisionnels des Membres du PROE. Il fait état de l'utilisation de plus en plus répandue de l'analyse coûts-avantages, un processus utilisé avec profit pour l'élaboration de projets et de politiques et pour leur mise en œuvre dans la région. Le Secrétariat explique qu'à ce jour, la majorité des analyses économiques ont été réalisées par des organisations du CORP, des partenaires de développement, des consultants, etc., car les compétences des petits pays sont particulièrement limitées dans ce domaine. Cette absence de compétences peut entraver l'accès à des projets de développement financés aux niveaux interne ou externe ou leur mise en œuvre.

323. Le Secrétariat ajoute que l'Initiative P-CBA proposée a été présentée à la conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum en juillet, à la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique de 2013, et à l'atelier sur le financement de l'action climatique en juin 2013. On trouvera de plus amples détails et des informations générales sur cette

initiative dans le document de travail 9.4.4 (pièce jointe 1).

324. Le Secrétariat juge qu'il serait utile que les Membres s'expriment sur le niveau et le type d'assistance recherchés concernant le renforcement des capacités en matière d'analyse coûts-avantages puisque ces informations l'aideraient à poursuivre l'élaboration de l'Initiative P-CBA.

325. La Conférence :

- **approuve** l'initiative P-CBA ;
- **demande** que les Membres océaniens soumettent une lettre de manifestation d'intérêt au groupe de travail sur l'Initiative P-CBA par le biais de leurs correspondants nationaux, qui coordonneront cette initiative avec leur ministère des Finances.

POINT 9.5 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen et approbation du budget-programme pour 2014

326. Le Directeur général rappelle aux Membres que le programme de travail et le budget sont publiés sur le site Web depuis six semaines. Il observe que deux points ayant une incidence budgétaire ont été débattus au cours de la présente Conférence. Le budget initial a été rectifié depuis, compte tenu des décisions prises par les Membres sur ces points. Il ajoute que des fonds supplémentaires devront être mobilisés pour les examens, dont les frais seront couverts par un réaménagement du budget existant. Le Directeur général se félicite d'informer les Membres que le Secrétariat présente un budget équilibré pour l'exercice 2014, d'un montant de 22 243 296 dollars É.-U.

327. Le Directeur financier présente aux Membres un document de synthèse du budget du PROE pour l'exercice 2014. Il note que le montant des recettes inscrites au budget pour 2014 s'élève à 22 243 296 dollars É.-U., répartis comme suit : 3 541 690 dollars de recettes de base et 18 601 696 dollars de financement de projets et programmes. Les dépenses totales inscrites au budget sont équilibrées et équivalent au montant des recettes totales, soit 22 243 296 dollars É.-U.

328. Le Secrétariat indique en outre que les contributions des Membres ont été ajustées compte tenu du retrait de Guam et du fait que la proposition d'augmentation des contributions a été repoussée. Les contributions des Membres représentent 5 % du budget total (soit une diminution de 1 % par rapport à 2013).

329. Le budget comprendra trois catégories de dépenses : frais de personnel (29 %), frais de fonctionnement (70 %) et frais d'investissement (1 %). Ces pourcentages restent inchangés par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des domaines de dépenses prioritaires, le changement climatique représente 42 % des financements (baisse de 12 % due à l'achèvement des projets PACC et PIGGAREP), la biodiversité 16 % (sans changement par rapport à 2013), la gestion des déchets 18 % (augmentation de 13 % due au projet FED), surveillance environnementale et gouvernance 7 % (réduction de 1 %). Les dépenses imputées à la Direction générale et aux Services généraux restent inchangées à 17 %.

330. Il est noté qu'une liste des bailleurs de fonds figure en page 7 du rapport budgétaire.

331. Le représentant de Nioué prend acte du travail accompli par le Secrétariat et remercie la division des finances de sa présentation très complète du budget 2014. Il prend également note des ajustements apportés à la suite des débats concernant une augmentation des contributions des Membres. Il exhorte à la tenue d'urgence d'autres débats sur la mobilisation de fonds supplémentaires qui a été préconisée, et propose d'adopter le budget. Cette motion est appuyée par les Îles Cook et les États fédérés de Micronésie.

332. Le représentant des Îles Cook observe que si les Membres étaient à jour de leurs contributions, le budget serait totalement différent, et il rappelle aux pays que le programme de travail du Secrétariat est en fait la propriété des pays membres.

333. Le Secrétariat remercie les Membres de leur soutien vigoureux.

334. La Conférence :

- **examine et approuve** le budget-programme 2014 d'un montant de 22 143 286 dollars.

POINT 10.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Points proposés par les Membres - *Conclusions de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (tenue à Bangkok [Thaïlande] en mars 2013) intéressant les Membres du PROE (présentées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande)*

335. Les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande font le point sur les conclusions pertinentes de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tenue à Bangkok (Thaïlande) en mars 2013.

336. La représentante de l'Australie indique que la conférence a décidé de retarder de 18 mois l'entrée en vigueur des amendements concernant sept espèces de requins et de raies, pour laisser aux Parties suffisamment de temps pour mettre en œuvre les listes. Celles-ci entreront en vigueur le 14 septembre 2014. L'Australie, en tant que représentant océanien, encourage les Membres du PROE à la contacter s'ils ont besoin d'une assistance administrative pour mettre en œuvre les nouvelles listes. La représentante encourage également les Parties océaniennes à collaborer à cet égard. Elle ajoute que l'Australie et la Nouvelle-Zélande prévoient d'organiser, fin 2013 en Australie, un atelier visant à entamer les travaux régionaux. Les pays de la région y seront invités, qu'ils soient ou non Parties à la CITES.

337. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie l'Australie d'avoir pris l'initiative de la rédaction du document conjoint et d'avoir travaillé en collaboration pour traiter les questions régionales se rapportant à la CITES. Il indique que la Nouvelle-Zélande organise des séminaires régionaux de mise en œuvre de la CITES depuis 2010 – une dizaine jusqu'à présent – et indique que la Nouvelle-Zélande souhaite qu'un soutien continue d'être apporté à la région en vue de l'application de la CITES.

338. Le représentant des Îles Cook, qui ne sont pas Parties à la CITES, indique que son pays respectera le système de permis pour les espèces visées par la CITES. Il indique que les Îles Cook travaillent en étroite collaboration avec la Nouvelle-Zélande pour faciliter leur adhésion à la Convention. Nioué a également fait part de son intention de travailler en concertation avec la Nouvelle-Zélande pour faciliter son adhésion à la CITES.

339. Le représentant du Samoa félicite l'Australie pour son excellente représentation des intérêts de la région océanienne auprès du Comité permanent de la CITES et accueille avec intérêt l'offre d'assistance exprimée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue d'un renforcement des capacités.

340. Le représentant des Fidji se félicite également de l'offre d'assistance technique et il fait remarquer que les décisions prises doivent se traduire en actions de gestion à l'échelon national. Il demande aussi que la liste des correspondants CITES soit diffusée.

341. Le représentant des Îles Salomon réitère la demande d'assistance qu'il avait formulée en 2012 auprès de la Nouvelle-Zélande afin d'élaborer une législation sur la flore et la faune sauvages harmonisée avec la CITES.

342. La représentante de la Nouvelle-Calédonie indique que le Territoire n'est pas signataire de la CITES mais qu'il est concerné par la Convention puisque la France est signataire. Il va être promulgué une loi locale d'application de la CITES incluant une quatrième annexe où figurera une liste d'espèces protégées à l'échelon local. Cela permettra de faire le lien entre le protocole de Nagoya, la CITES et la protection des espèces menacées au sein d'un même dispositif réglementaire. La représentante propose de communiquer des informations pertinentes sur l'approche suivie par la Nouvelle-Calédonie aux Membres intéressés. La France exprime son soutien à l'approche de la Nouvelle-Calédonie.

343. La Conférence

- **prend acte** des conclusions de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), tenue à Bangkok en mars 2013 ;
- **encourage** les Membres du PROE qui sont Parties à la CITES à donner suite aux conclusions adoptées par la 16e Conférence des Parties ;
- **encourage** les Membres du PROE qui sont Parties à la CITES à collaborer sur les listes de requins et de raies, et en particulier en vue de l'établissement d'avis de commerce non préjudiciable et de la résolution de problèmes techniques et administratifs liés à l'application des listes ;
- **encourage** les Membres du PROE qui sont Parties à la CITES à appliquer les dispositions relatives à l'affrètement de navires, énoncées dans la résolution Conf. 14.6 (Rev CoP16), concernant l'introduction en provenance de la mer, afin d'établir leur rapport au Secrétariat de la Convention, à sa demande et en temps opportun, sur la manière dont ils appliquent ces dispositions et honorent leurs obligations, conformément à la décision 16.49 ; et
- **encourage** les Membres du PROE qui ne sont pas encore Parties à la CITES d'y adhérer.

POINT 10.2 DE L'ORDRE DU JOUR : Points proposés par les Membres - *La biodiversité au-delà des frontières nationales Débats des Nations Unies concernant la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale*

344. La représentante de l'Australie présente un document (DT.10.2) contenant des informations générales sur la question de l'exploitation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

345. Les représentants des Fidji, de la France, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa conviennent de demander au Secrétariat de poursuivre l'examen de ces questions avec les Membres afin de pouvoir défendre leur point de vue lors des discussions organisées par l'ONU concernant l'exploitation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. Le représentant de la France insiste pour que le PROE s'efforce de comprendre les enjeux décrits dans l'annexe 1 du document.

346. Le représentant de la Polynésie française fait observer que la communauté internationale des chercheurs a acquis une connaissance approfondie de la biodiversité marine et de la nature migratoire des espèces qui la composent. Cet enjeu doit donc être traité à l'échelle internationale.

347. Le représentant des États-Unis fait observer que toutes les délégations ne partagent pas le même point de vue et que certaines estiment que des progrès sont possibles grâce à une meilleure application des instruments existants. Il estime par ailleurs que les ressources du Secrétariat pourraient être utilisées à meilleur escient. Il ajoute que les avis exprimés aux paragraphes 4, 7 et 11 ne sont pas partagés par tous les Membres.

348. Le Secrétariat note que ce document a été préparé afin d'informer et de sensibiliser les Membres ; il ajoute qu'il ne cherche pas à obtenir une décision sur la suite à donner à cette question. Il rappelle par ailleurs que le plan de travail du Secrétariat pour 2014 prévoit des activités portant sur cet enjeu.

349. La représentante de l'Australie accepte de supprimer les recommandations 2 et 3 du document si tous les Membres sont d'accord. Le représentant des Fidji considère que le Secrétariat est le mieux placé pour traiter cette question et souhaite que le texte soit approuvé tel quel.

350. Le représentant du Samoa propose une nouvelle formulation de la recommandation 2, reflétant le besoin d'une participation active des pays insulaires océaniens aux débats internationaux.

Après en avoir débattu, les Membres adoptent le texte modifié ci-dessous.

351. La Conférence :

- **prend note** des débats des Nations Unies concernant les zones situées au-delà de la juridiction nationale et la voie à suivre ; et
- **demande** au Secrétariat d'encourager le partage des informations sur cette question entre les Membres du PROE, au cours de l'année à venir, en utilisant les ressources existantes et en tirant parti, le cas échéant, des programmes existants.

POINT 11.1 DE L'ORDRE DU JOUR : Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP

352. Le Directeur général présente les résultats des réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2013.

353. Le représentant de la France confirme le soutien de son pays à la Conférence des PÉID et rappelle l'importance de la 21e Conférence des Parties à la CCNUCC prévue à Paris en 2015.

354. La Conférence :

- **prend note** du compte rendu oral présenté par le Directeur général du PROE sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2013.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : Déclarations des observateurs

355. Plusieurs observateurs sont présents à la 24e Conférence du PROE, notamment des représentants d'organisations membres du CORP, d'organisations non gouvernementales et de groupes écologiques. Ils présentent des exposés sur leurs domaines de travail et d'éventuels partenariats avec les Membres et le Secrétariat. La liste des observateurs et leurs exposés sont reproduits à l'annexe VIII.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers

356. Le représentant de Tokélaou propose que le Secrétariat rédige un document de sensibilisation des Membres à la question nouvelle de l'ingénierie du changement climatique. Les représentants des Îles Cook, de Nioué, des Îles Marshall, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et de la France invitent le Secrétariat, conformément aux priorités actuelles du PROE, non pas à élaborer un document, mais à tenir les Membres informés de la question, au fur et à mesure qu'il dispose d'informations issues des Conférences des Parties de la CCNUCC et du GIEC. Cette fonction supplémentaire du Secrétariat pourrait être examinée lors d'une future Conférence du PROE.

357. La Conférence :

- **prend acte** du document présenté par Tokélaou, et
- **demande** au Secrétariat de donner aux Membres des informations en matière d'ingénierie du changement climatique.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : Date et lieu de la Vingt-cinquième Conférence du PROE (2014)

358. Le représentant des Îles Cook déclare que son pays est prêt à accueillir la prochaine Conférence du PROE, tout en étant conscient des dates des autres réunions internationales prévues pour 2014.

359. Le représentant de Nioué suggère que la Conférence du PROE ait lieu immédiatement après la Conférence des PÉID qui se tiendra au Samoa.

360. Le Secrétariat précise que la prochaine conférence comprendra un segment ministériel.

361. La Conférence :

- **prend acte** de l'offre des Îles Cook ; et
- **demande** que le lieu et la date de la 25e Conférence du PROE soient convenus entre le Secrétariat et le gouvernement des Îles Cook.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption du rapport

362. La Conférence adopte le rapport de la 24e Conférence du PROE.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : Clôture

363. Le représentant des Îles Cook remercie, au nom de tous les Membres, le Président, en notant que c'est la première fois qu'il préside une réunion de ce type. Il remercie également le Directeur général, le Directeur général adjoint et le personnel du PROE.

364. Le Directeur général remercie les Membres de leurs contributions tout au long de la semaine, ainsi que les interprètes et traducteurs, la direction et le personnel de l'hôtel Tanoa et le gouvernement samoan. Il rend hommage aux Membres, pour leur participation constructive et leurs conseils avisés au cours de l'année écoulée, et en particulier à la Présidente de la 23e Conférence du PROE, Mme Caroline Machoro. Le Directeur général mentionne également la Troïka et ses membres et remercie le Président de la 24e Conférence du PROE pour son leadership et sa conduite des débats.

365. Le Président de la 24e Conférence du PROE remercie tous les Membres de leurs contributions, en notant la haute qualité des débats qui ont permis de bien comprendre leurs besoins et priorités. Il salue l'excellente organisation de la Conférence et remercie le personnel du Secrétariat. Il remercie également le Directeur général et le Directeur général adjoint de leur assistance et soutien tout au long de la semaine. Il se réjouit à la perspective de travailler avec le PROE et remercie le gouvernement et le peuple samoans de leur hospitalité.

La Conférence se termine à 19 h 35.

ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS

AMERICAN SAMOA

Mr. Fa'amao Asalele Jr
Deputy Director
American Samoa Environmental
Protection Agency (ASEPA)
PO Box PPA
Pago Pago, American Samoa 96799
Tel: (684) 633 2304
Fax: (684) 633 5801
E: faamao.asalele@epa.gov.as

Ms. Line Kruse
Acting Territorial Planner
American Samoa Department of
Commerce (DOC)
A.P Lutali Executive Building 2nd Floor
Pago Pago, American Samoa 96799
Tel: (684) 633 5155
E: line.kruse@doc.as

Mr. William Sili
Program Manager
American Samoa Environmental
Protection Agency (ASEPA)
PO Box PPA
Pago Pago, American Samoa 96799
Tel: (684) 633 2304
Fax: (684) 633 5801
E: william.sili@epa.gov.as

AUSTRALIA

Ms. Christine Schweizer
Assistant Secretary
International Branch, DSEWPAC
GPO Box 787
Canberra, ACT 261
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6274 9424 Mb: +61 404 823 022
E: Christine.schweizer@environment.gov.au

Ms. Ilisapeci Waqabaca Masivesi
Program Manager
Climate Change and Environment - AusAID
37 Prince's Rd, Tamavua
Suva, FIJI
Tel: +679 338 8284
E: illisapeci.masivesi@ausaid.gov.au

Ms. Fiona McKergow
Director
Climate Change, Environment and
Disaster Risk Management Section
Pacific Regional Branch
GPO Box 887, Canberra, ACT 2601
Australia
Tel: +612 6178 5842
E: Fiona.mckergow@ausaid.gov.au

Mr. Kevin Goh
Policy Program Manager
Climate Change, Environment and
Disaster Risk Management Section
GPO Box 887, Canberra, ACT 2601
Canberra ACT2601
Australia
Tel: +612 6178 5751
E: kevin.goh@ausaid.gov.au

Mr. Shin Furuno
Program Manager
International Adaptation Strategies
PACCSAP
Apia, Samoa
Tel: +685 66315
E: shin.furuno@climatechange.gov.au

Mr. Toby Stone
General Manager
Marine Environment Division - AMSA
82 Northborne Ave, Braddon, ACT 2612
Australia
Tel: +02 6279 5627
E: toby.stone@amsa.gov.au

COOK ISLANDS

Mr. Vaitoti Tupa
Director
National Environment Service
PO Box 371
Rarotonga, Cook Islands
Tel: (682) 21 256
Fax: (682) 22 256
E:Vaitoti@oyster.net.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Mr. Gerson Jackson
Ambassador
FSM Embassy
37 Loftus St
Suva, Fiji
Tel: +679 992 4081
Fax: +679 330-4081
E: gajackson@gmail.com

Ms. Christina Fillmed
Yap State Environmental
Protection Agency
PO Box 178
Colonia, Yap 96943
FSM
Tel: +691 350-2113/2317
Fax: +691 350 3893
E: cfillmed@gmail.com

FIJI

Mr. Saverio Baleikanacea
Acting Permanent Secretary for Local
Govt, Urban Development, Housing &
Environment
PO Box 2131
Government Building
Suva, Fiji
Tel: +679 3317201
Fax: +679 3304634
E: s.baleikanacea@govnet.gov.fj

Ms. Eleni Tokaduadua
Principal Environment Officer
Dept of Environment
Magan House
19 Macgregor Rd
PO Box 2109
Government Buildings
Suva, FIJI
Tel: +679 331 1699
E: eleni.tokaduadua@govnet.gov.fj

FRANCE

Mr Jean-Luc Faure-Tournaire
Deputy Representative of France
7 rue de Sebastopol
98807 Noumea
New Caledonia
Tel: +687 260480
Fax: +687 261266
E:jean-luc.faure-tournaire@diplomatie.gouv.fr

Ms. Christine Fort
Chargee de mission Environnement
Direction du service d'Etat de l'Agriculture
de la Foret et de l'Environnement
98845 Noumea Cedex
New Caledonia
Tel: +687 232443
Fax: +687 232440
E:christine.fort@dafe.nc

FRENCH POLYNESIA

Mr. Engel Raygadas
Conseiller Techique
Ministry of Tourism and Ecology
Papeete, French Polynesia
Tel: (689)-50.88.60
Fax: (689) 29.46.99
E: raygadas@tourisme.min.gov.pf

KIRIBATI

Ms. Nenenteiti Teariki-Ruatu
Acting Director
Environment & Conservation Division
Ministry Environment, Lands & Agriculture
Development
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa-Kiribati
Tel: +686-28211
Fax: +686 28425
E: nteariki@gmail.com
E: nenenteitir@environment.gov.ki

MARSHALL ISLANDS

Mr. Bruce Kijiner
Office of the President
PO Box 2
Majuro 96960
Marshall Islands
Tel: +692 625 3345
Fax: +692 625 4021
E: bruce.kijiner@ntamar.net
E: kijinerb@gmail.com

NAURU

Mr. Elkoga Gadabu
Acting Secretary
Dept of Commerce, Industry and Environment
Government Offices
Yaren , Nauru
Tel: +674 558 6206
E: elkoga28@gmail.com

Mr. Tyrone Deiye
NBSAP 2 Coordinator
Dept of Commerce, Industry and Environment
Government Offices
Yaren , Nauru
Tel: +674 556 9200
E: tdeiye@gmail.com

Ms. Stephanie Ziersch
Environment Adviser
Dept of Commerce, Industry and Environment
Government Offices
Yaren , Nauru
Tel: +674 558 1840/+61 (0) 412 299
E: stephanieziersch@gmail.com

NEW CALEDONIA

Ms. Caroline Machoro
President of the Environment of the
Northern Province
BP 41 98860 Kone
New Caledonia
Tel: +687 47 72 00
E: c.machoro@province-nord.nc

Ms. Anne-Claire Goarant
Regional Cooperation & External Affairs
Government of New Caledonia
14 rue G Clemenceau
98800 Noumea Cedex
New Caledonia
Tel: +687 75 28 59
E: anne-claire.goarant@gouv.nc

Ms. Julie Anne Kerandel
Maritime Affaires Office
Government of New Caledonia
2 bis rue F. Russeil
98800 Noumea Cedex
New Caledonia
Tel: +687 24 24 92
E: Julie-anne.kerandel@gouv.nc

Christine Poellabauer
Chargee de mission environement aupres de la presidente
Province Sud, BP L1
98849 Noumea Cedex
New Caledonia
Tel: +687 25 80 00
E: christine.poellabauer@province-sud.nc

Helene Wabete
Chargee de mission environement aupres de la presidente
Province Sud, BP L1
98849 Noumea Cedex
New Caledonia
Tel: +687 25 80 00
E: helene.wabete@province-sud.nc

NEW ZEALAND

Mr. Stuart Horne
Deputy High Commissioner
High Commission Office
Apia, Samoa
Tel: +685 21 635
Fax: +685 20 086
E: stuart.horne@mfat.govt.nz

Ms Andrea Stewart
Development Manager-Environment & Climate Change - MFAT
195 Lambton Quay, Private Bag 18901
Wellington 5045, New Zealand
Tel: +64 4 439 8368
E: andrea.stewart@mfat.govt.nz

Mr. Doug Ramsey
Manager, Pacific Rim
NIWA
PO Box 11115, Hamilton Gate
10 Silverdale Rd, Hamilton 3216
New Zealand
Tel: +64 4 386 0300
E: doug.ramsay@niwa.co.nz

Ms. Annie Wheeler
External Engagement Manager
Department of Conservation
Conservation House, 18-32 Manners St, Te Aro 6011
Wellington, New Zealand
Tel: +64 9 307 4843
Fax: +64 9 307 4843
Email: awheeler@doc.govt.nz

Ms. Erin Morriss
Policy Officer - MFAT
195 Lambton Quay, Private Bag 18901
Wellington 5045
New Zealand
Tel: +64 4 439 82103
E: erin.morriss@mfat.govt.nz

NIUE

Mr. Sauni Tongatule
Director
Department of Environment
PO Box 80
Alofi, NIUE
Tel: (683) 4021
Fax: (683) 4391
E: sauni.tongatule@mail.gov.nu

PALAU

Ms. Charlene Mersai
Climate Change Coordinator
Office of Environment & Response
Office of President
PO Box 6051, Koror PW 96940
Palau
Tel: 488 6654
Fax: 488 6460
E: charmersai@gmail.com

PAPUA NEW GUINEA

Mr. Vagi Rei
Manager – Marine EM
PNG Dept of Environment & Conservation
PO Box 6601, Boroko
National Capital District
Papua New Guinea
Tel: +675 301 4530
Fax: +675 323 8371
E: vrei@gmail.com

SAMOA

Mr. Taulealeausumai Laavasa Malua
Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel: +685 67201 Mb: 7773261
E: taulealea.malua@mnre.gov.ws

Mr. Faleafaga Toni Tipamaa
ACEO -Environment & Conservation
MNRE
Apia, Samoa
Tel: +685 23800/67200 Mb: 7247004
E: toni.tipamaa@mnre.gov.ws

Mr. Suluimalo Amataga Penaia
ACEO -Water Resources
MNRE
Apia, Samoa
Tel: +685 67200 Mb: 7772519
E: amataga.penaia@mnre.gov.ws

Ms. Annie Rasmussen
ACEO- GEF
MNRE
Apia, Samoa
Tel: +685 20855 Mb: 7711162
E: annie.rasmussen@mnre.gov.ws

Mr. Tagaloa Jude Kohlhase
ACEO - PUMA
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel: +685 67200 Mb: 7519776
Email: jude.kohlhase@mnre.gov.ws

Mr. Sala Sagato Tuiafiso
ACEO – Renewable Energy
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel: +685 67200 Mb: 7772456
E: sagato.tuiafiso@mnre.gov.ws

Ms. Filomena Nelson
ACEO – Disaster Management
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel: +685 67200 Mb: 7700661
E: filomena.nelson@mnre.gov.ws

Frances Brown-Reupena
ACEO – Water Sector Coordinator
Ministry of Natural Resources & Environment
Apia, Samoa
Tel: +685 67200 Mb: 7282116
E: frances.reupena@mnre.gov.ws

Ms. Tasha Shon
ACEO - MFAT
Ministry of Foreign Affairs & Trade
Apia, Samoa
Tel: +685 21171
E: tasha@mfat.gov.ws

Ms. Rona Meleisea-Ah Liki
Principal Foreign Services Officer
Ministry of Foreign Affairs & Trade
Apia, Samoa
Tel: +685 23800
Fax: +685 23175
E: rona@mfat.gov.ws

Ms. Olive Vaai
Foreign Affairs Officer
Ministry of Foreign Affairs & Trade
Apia, Samoa
Tel: +685 23800
Fax: +685 23175
E: olive@mfat.gov.ws

SOLOMON ISLANDS

Mr. Melchoir Mataki
Permanent Secretary
Ministry of Environment, Climate Change
Disaster & Meteorology
PO Box 21, Honiara
Solomon Islands
E: psmatar@mecm.gov.sb

TOKELAU

Mr. Jovilisi Suveinakama
General Manager
Apia/National
SAMOA
Tel: +685-20822
Fax: +685 21761
E: jovilisi@lesamoa.net

Kelemeni Tavuto
Environment Manager
Atafu, Tokelau
Tel: +685-20822
E: mennytavuto@gmail.com

Mr. Mark Bonin
SIDS Consultant/ Advisor
PO Box 3298
Apia, Samoa
Tel: +685-20822/3
E: boninmj@yahoo.com

Ms. Emily Russell
Vaitele
PO Box 3298
Apia, Samoa
Tel: +685-7297919
E: emilyjoyboyd@gmail.com

TONGA

Mr. Asipeli Palaki
Director
Ministry of Lands, Survey & Natural Resources
PO Box 5
Nukualofa, Kingdom of Tonga
Tel: (676) 23611/23210
Fax: (676) 23216
E: ceo@lands.gov.to

TUVALU

Mr. Pasuna Tuaga
Assistant Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Private Mail Bag
Vaiaku, Funafuti
Tuvalu
Tel: +688-20117
Fax: +688 -20117
E: ptuaga@yahoo.com

UNITED KINGDOM

Mr. Tony Clemson
First Secretary (Political & Economics)
British High Commission
44 Hill St, Wellington 6011
New Zealand
Tel: +64 4 924 2842
Mb: +64 0 21 224 2842
E: tony.clemson@fco.gov.uk

Mr. Bert Tolhurst
Political Officer
British High Commission
Suva, Fiji
Tel: +679 322 9121 Mb: +679 707 7672
E: bert.tolhurst@fco.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA

Mr. Apar Sidhu
Deputy Director
Office of Ocean & Polar Affairs
U.S Department of State
2201 C Street NW,
Washington DC, USA
Tel: +202 647 3013
E: sidhuas@state.gov

Mr. Jason Brenden
Regional Environmental Officer
United States Embassy in Fiji
158 Princes Rd
Tamavua
Suva, FIJI
Tel: +679 331-4466 Ext 8166
E: brendenja@state.gov

Ms. Sandeep Singh
Regional Environmental Officer
United States Embassy in Fiji
158 Princes Rd
Tamavua
Suva, FIJI
Tel: +679 331-4466 Ext 8210
E: singhsk1@state.gov

Dr. Stephen R. Piotrowicz
Oceanographer
Office of Ocean & Polar Affairs
United States/ NOAA
1100 Wayne Ave, Suite 1202
Silver Spring, Maryland, 20910
USA
Tel: +1 301-427-2493
E: steve.piotrowicz@noaa.gov

Ms. Christina E. Velez Srinivasan
Global Climate Change Advisor for
USAID/PacificUS Agency for International
Development
Annex 2 Building, US Embassy
1201 Roxas Blvd, 1000 Ermita
Manila, Phillippines
Tel: +632 310 4830
E: cvelez@usaid.gov

VANUATU

Mr. Michael Mangawai
Corporate Services Manager
Ministry of Lands and Natural Resources
PMB 9063
Port Vila, Vanuatu
Tel: +678 5333830
E: mjmangawai@vanuatu.gov.vu

WALLIS AND FUTUNA

Mr. Fredrick Baudry
President de la Commission de l'equipement et
Del l'Environnement
Assemblee territorial de
BP 31 Havelu
Wallis et Futuna
Tel: +681-72 3413
E: baudryf@mail.wf

CROP AGENCIES/ADVISERS

PACIFIC ISLANDS FORUM SECRETARIAT (PIFS)

Mr. Exsley Taloiburi
Climate Change Coordination Officer
Pacific Islands Forum Secretariat (PIFS)

Suva, FIJI
Tel: +679 3320 218
E: exsleyt@forumsec.org.fj

SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY (SPC)

Mr. Andrea Volentras
Climate Change Adviser
Noumea
New Caledonia
Tel: +687 26 2000 Ext 31205
E: andreav@spc.int

Ms. Cristina Casella
Advisor
DRM & Climate Change Policy
Suva, Fiji
E: cristinac@spc.int

UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC (USP)

Dr. Helene Jacot Des Combes
Science Department
University of the South Pacific
Suva, FIJI
Tel: +679 323 2331
E: helene.descombe@usp.ac.fj

Professor John Hay
University of the South Pacific (USP)
Rarotonga
Cook Islands
Tel: +682 25350
E: johnhay@ihug.co.nz

PARTNERS

AUSTRALIAN MET

Ms. Amanda Amjadali
Australian MET
Australia

Mr. Mark Caughey
Australian MET
Australia

Mr. Sheng Guo
Australian MET
Australia

Ms. Janita Prasad
Australian MET
Australia

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF CHINA IN SAMOA

Mr. Cui Shaozhong
Second Secretary
Chinese Embassy
Apia, Samoa
Tel: +685-28935
E: shaozhongcui@mfau.edu.c

Ms. Max Xiuli
Chinese Embassy
Apia, Samoa
Tel: +685-28935
E: shaozhongcui@mfau.edu.c

CONSERVATION INTERNATIONAL (CI)

Ms. Leilani Duffy-Iosefa
Terrestrial Program Manager and OIC
Conservation International
PO Box 2035
Apia, Samoa
Tel: +685-21593
E: lduffy@conservation.org

Mr. Schannel can Dijken
Marine Program Manager
Conservation International
PO Box 2035
Apia, Samoa
Tel: +685-21593
E: svandijken@conservation.org

Mr. Steven Katona
Marine Program Manager
Oceans Health Index Scientist
Conservation International
Arlington, Washington DC
USA
Tel: +685-21593
E: skatona@conservation.org

FRENCH MARINE PROTECTED AREAS AGENCY

Ms. Anne Littaye
PACIOCEA Project Manager
1 rue Marcek CREUGNET- Motor pool
BP18939
Noumea 988857
New Caledonia
Tel: +687 231703 Mb: +687 733 733
E: anne.littaye@aires-marines.fr

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT (GIZ)

Ms. Marita Manley
Climate Change Advisor
SPC/GIZ -CCCPIR
Deutsche Gesellschaft fur Internationale
Level 3, Module 2, Plaza 1, FNPF Building,
Downtown Blvd, 33 Ellery Street
Suva, Fiji
Tel: +679 3305 982
Fax: +679 3315 446
E: marita.manley@giz.de

GRIFFITH UNIVERSITY - AUSTRALIA

Mr. Samuel Mackay
Sen. Analyst, Climate Change Adaptation
170 Kessels Road
Nathan QLD 4111
Australia
Tel: +61 2 401 235 4046
E: Samuel.mackay@griffin.edu.au

Ms. Rebecca Keogh
Manager-International Business Development Unit
170 Kessels Road
Nathan QLD 4111
Australia
Tel: +61 2 407571977
E: r.keogh@griffin.edu.au

INTERNATIONAL COUNCIL OF ENVIRONMENTAL LAW (ICEL)

Ms. Milena Bellini Sheppard
Permanent Representative ICEL
108-110 Sodosberger Allee
Bonn, Germany
E: milenabellinisheppard@gmail.com

Mr. Jack Sheppard
Assistant Representative
ICEL to United Nations
E: jackdavid@vtxnet.ch

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE (IUCN)

Mr. Mark Borg
Advisor
IUCN Oceania
Suva, Fiji
Tel: +679 3319084
E: rucim1205@gmail.com

INTERNATIONAL WHALING COMMISSION (IWC)

Ms. Christine Schweizer
International Whaling Commission
International Branch, DSEWPAC
GPO Box 787
Canberra, ACT 261
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6274 9424 Mb: +61 404 823 022
E: Christine.schweizer@environment.gov.au

ISLAND CONSERVATION

Dr. Raymond Nias
Director Southwest Pacific Region
20 George St, Pennant Hills,
NSW 2120
Australia
Tel: +61 414 917 297
E: ray.nias@island conservation.org

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA)

Mr. Masami Fuwa
Director General
Global Environment Department - JICA
Nibancho Center Building 5-25, Niban-cho
Chiyoda-Ku
Tokyo 102-8012
Japan
E: fuma.masami@jica.go.jp

Mr. Hideo Noda
Director
Global Environment Department - JICA
Nibancho Center Building 5-25, Niban-cho
Chiyoda-Ku
Tokyo 102-8012
Japan
E: noda.hideo@jica.go.jp

Mr. Shun Nesaki
Assistant Director
Global Environment Department - JICA
Nibancho Center Building 5-25, Niban-cho
Chiyoda-Ku
Tokyo 102-8012
Japan
E: shun.nesaki@jica.go.jp

Ms. Shinobu Mamiya
Specialist in International Development Evaluation
International Development Associates Ltd
Tokyo 102-8012
Japan
E: mimiya.shinobu@nifty.com

Ms. Shinobu Mamiya
Specialist in International Development Evaluation
International Development Associates Ltd
Tokyo 102-8012, Japan
E: mimiya.shinobu@nifty.com

Mr. Katsuhiro Sasaki
Resident Representative - JICA
Apia, Samoa
E: sisika.katsuhiro@jica.go.jp

Mr. Shiro Amano
Chief Advisor
Japanese Technical Cooperation Project
Of Regional Initiative on Solid Waste Management in
Pacific Island Countries (J-PRISM)
PO Box 240, Vailima. Samoa
Tel: +685 21929 Ext: 253
E: amano.shiro@jica.go.jp
E: amano46@gmail.com

Mr. Faafetai Sagapolutele
Assistant Chief Advisor
Japanese Technical Cooperation Project
For Promotion of Regional Initiative on
Solid Waste Management
Pacific Island Countries (J-PRISM)
PO Box 240, Vailima, Samoa
Tel: +685-21929 Ext: 223
Email: faafetais@hotmail.com

Mr. Hiromichi Kano
Project Coordinator / Training Planning
Japanese Technical Cooperation Project
For Promotion of Regional Initiative on
Solid Waste Management
Pacific Island Countries (J-PRISM)
PO Box 240, Vailima, Samoa
Tel: +685-21929 Ext: 258
Email: Kano.Hiromichi@jica.go.jp

Mr. Makoto Tsukiji
Project Coordinator
Japanese Technical Cooperation Project
For Promotion of Regional Initiative on
Solid Waste Management
Pacific Island Countries (J-PRISM)
PO Box 240, Vailima, Samoa
Tel: +685-21929 Ext: 258
E: makotot@sprep.org

Mr. Mohamoud Riad
J-PRISM Expert (in charge of
Samoa,PNG,Solomon,Vanuatu)
Yachiyo Engineering Co
Tokyo 102-8012
Japan
E: riad@intl.yachiyo-eng.co.jp

Mr. Akira Haseyama
J-PRISM Expert (in charge of FSM (Pohnpei & Kosrae) RMI)
EX Research Institute Ltd
Tokyo 102-8012
Japan
E: haseyama@exri.co.jp

Mr. Risa Muranaka
J-PRISM Expert (in charge of FSM (Yap & Chuuk) Palau)
EX Research Institute Ltd
Tokyo 102-8012
Japan
E: muranaka@exri.co.jp

Ms. Peuina Parkinson
J-PRISM Project Assistant
JICA
Apia, Samoa
Tel: +685 21929
E: preinap@sprep.org

MSG SECRETARIAT

Mr. Stanley Wapot
Governance & Sustainable Development Division
MSG Secretariat
PMB 9105
Port Vila, Vanuatu
Tel: +678 27791
E: sj.wapot@msg.int

PACIFIC CONSULTANTS CO LTD

Dr. Mariko Fujimori
Director of PC-Institute for
Global Environment Research
Japan/ Pacific Consultants Co Ltd
1-7-5, Sekio, Tama-shi Tokyo 206-8550
Japan
Tel: +81-42-372-7129
Email: mariko.fujimori@tk.pacific.co.jp

Mr. Kumiko Kajii
Senior Researcher of PC-Institute for
Global Environment Research
Japan/ Pacific Consultants Co Ltd
1-7-5, Sekio, Tama-shi Tokyo 206-8550
Japan
Tel: +81-42-372-7082
E: kumiko.kajii@tk.pacific.co.jp

Mr. Shigezane Kidoura
Senior Researcher of PC-Institute for
Global Environment Research
Japan/ Pacific Consultants Co Ltd
1-7-5, Sekio, Tama-shi Tokyo 206-8550
Japan
Tel: +81-42-372-7941
E: kumiko.kajii@tk.pacific.co.jp

PACIFIC INVASIVES INITIATIVE (PII)

Dr. Soud Boudjelas
Programme Manager
Pacific Invasives Initiative (PII)
University of Auckland
New Zealand
Tel: +64 9 923 6805
Fax: +64 9 373 7042
E: s.boudjelas@auckland.ac.nz

THE PEW CHARITABLE TRUSTS

Mr. Francois Devinck
Global Ocean Legacy
Senior Advisor
10Rue Du RP De Fenoyl
98800- Noumea
New Caledonia
E: francois.devinck@mls.nc

UNEP

Mr. Prakash Bista
Climate Change Consultant
UN Building, 2nd Floor
Rajdamnern Nok Ave
10020 Bangkok
Thailand
Tel: +668818603005
Email: bista5@un.org

Dr Greg Sherley
Task Manager Biodiversity Conservation
UNEP
Matautu, Apia
Samoa
Tel: +685-23670
Mobile: +685-7505346
E: greg.sherley@undp.org

UNESCO

Dr. Denis Chang Seng
Programme Specialist for
Natural Science
UNESCO Office
Matautu Uta
Apia, Samoa
Tel: +685 24276
E: d.chang-seng@unesco.org

Ms. Anne Meldau
Natural Science Intern
UNESCO Office
Matautu Uta
Apia, Samoa
Tel: +685 24276
E: a.meldau@unesco.org

UN HABITAT

Ms. Sarah Mecartney
Pacific Program Manager
United Nations Human Settlements Programme
414 Victoria Paradae
Suva, Fiji
Tel: +679 323 7717
Email: mecartney-unhabitat@un.org

USAID

Mr. Stephen Mead Smith
Chief of Party
USAID Coastal Community Adaptation Project (C-CAP)
Port Moresby
Papua New Guinea
Tel: +675 7056 0467
E: stephen_smith@dai.com

WMO

Mr. Henry Taiki
Programme Officer
WMO Resource Mobilization Office
PO BOX 3044
Vailima, APIA
SAMOA
Tel: (685) 25706
Fax: (685) 25771
E: htaiki@wmo.int

FRENCH LANGUAGE SOLUTIONS

Interpreters
Mr. Bertold Schmitt
Ms. Karine Dreyfus
Ms. Marie-Francoise Bourgoin

Translators
Mr. Olivier Richard
Ms. Valerie Hassan
Mr. Pierre Pellerin

Technical Engineer
Mr. Alan Doyle

SPREP - CONSULTANT

Mr. Peter E J Thomas
Director
TierraMar Consulting
PO Box 8262
Woolloongabba QLD 4102
Tel: +61 7 3310 4091
Mb: +61 0 410 440 377
E: peter@tierramar.com.au

SPREP SECRETARIAT

PO Box 240
Vailima
Apia
Samoa

Tel: (685) 21 929
Fax: (685) 20 231
Email: sprep@sprep.org

David Sheppard
Director General

Kosimiki Latu
Deputy Director General

Stuart Chape
Director, Biodiversity & Ecosystem Management

Netatua Pelesikoti
Director, Climate Change

David Haynes
Director, Waste Management & Pollution Control

Sefanaia Nawadra
Director, Environmental Monitoring & Governance

Clark Peteru
Legal Adviser

Alofa S Tuuau
Finance & Administration Adviser

Anthony Talouli
Pollution Adviser

Easter Galuvao
Biodiversity Adviser

Tim Carruthers
Coastal & Marine Adviser

Michael Donoghue
Marine Species Adviser

Esther Richards
Solid Waste Management Adviser

Philip Wiles
PI GOOS Officer

Neville Koop
Meteorology & Climatology Adviser

Makelesi Gonelevu
Knowledge Management Officer

Gianluca Serra
GEF – Project Facilitator

Penina Solomona
Convention on Migratory Species Officer

Simeamativa Leota-Vaai
Human Resource Adviser

Seema Deo
Communications & Outreach Adviser

Christian Slaven
IT Manager

Miraneta Williams-Hazelman
Information Resource Centre Manager

Support Team

Apiseta Eti
Rosanna Galuvao
Pauline Fruean
Theresa Fruean Afa
Joyce Tulua
Makerita Atiga
Pulemalie Habiri
Epeli Tagi
Billy Chan-Ting
Ainsof So'o
Luana Jamieson
Jolynn Fepulea'i
Christine Purcell
Monica Tupai
Makereta Kaurasi
Maraea Pogi
Leilani Chan Tung
Rachael Levi
Elama Tofilau
Ioane Iosefo
Naheed Hussien
William Kunai
Tologauvale Leaula
Amosa Tootoo
Lawrence Warner
Faamanatu Sititi
Taranaki Seiuli

ANNEXE II : DÉCLARATION LIMINAIRE DE M. DAVID SHEPPARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PROE

Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Membres du PROE,
Mesdames et Messieurs,

Good evening, Bonsoir, Talofa,

Je vous remercie, mon Révérend, de vos paroles de sagesse.

Merci, également, Monsieur le Premier Ministre, de nous honorer de votre présence.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture de la 24e Conférence du PROE.

J'espère que vous avez fait bon voyage et que la semaine à venir sera productive et agréable pour tous.

Je sais qu'il s'agit d'une période très chargée pour nous tous qui travaillons dans l'environnement et que vous êtes tous très occupés. Je vous remercie donc d'avoir pris le temps d'assister à cette importante réunion.

Je note avec satisfaction la présence de 24 des 26 Membres du PROE, et notamment de notre plus récent Membre, le gouvernement du Royaume-Uni.

Au total, cette Conférence du PROE accueillera environ 150 participants, dont plus de 20 organisations partenaires. C'est un record pour le PROE, et je vous félicite tous de participer à cette manifestation historique.

Le 16 juin dernier a été une journée particulière pour notre Organisation car elle a marqué le 20e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention portant création du PROE. Nous l'avons célébré au siège avec un très grand gâteau d'anniversaire.

Cette convention a été signée dans une des grandes salles de l'école de Papauta, non loin de notre siège actuel.

Pourquoi ? Parce que suite au passage destructeur des cyclones Ofa et Val, en 1990 et 1991, Apia ne comptait pas beaucoup de salles suffisamment grandes pour accueillir la centaine de personnes qui s'étaient déplacées pour l'occasion.

L'ancien Directeur du PROE, Iosefatu (Joe) Reti, m'a raconté que la réunion avait donné lieu à des débats animés, notamment pour savoir qui était habilité à signer la convention, mais que les divergences avaient été aplanies grâce au bon vouloir de tous, caractéristique de l'esprit océanien.

Depuis, le PROE a grandi, tout comme les défis environnementaux que doit relever notre région.

Le Forum des Îles du Pacifique, réuni à Majuro il y a deux semaines, a diffusé un communiqué mettant l'accent sur les thématiques environnementales, notamment les espèces envahissantes et la gestion et la conservation de l'océan Pacifique. Les dirigeants ont noté que le changement climatique est la plus grave menace pesant sur les peuples du Pacifique.

L'importance accordée à ces questions montre que l'environnement ne peut pas être considéré indépendamment du développement durable et des modes de subsistance des peuples de notre région. Ces liens soulignent l'approche adoptée par le PROE.

Les défis que doit relever notre région sont uniques et considérables et ne cessent de croître.

Les dirigeants réunis à Majuro ont noté que de nombreux pays et territoires océaniens prennent des mesures résolues pour s'adapter au changement climatique. Pour citer le Président Loeak de la République des Îles Marshall : « Dans le Pacifique, nous faisons plus que de lancer des appels de détresse ». Et d'ajouter : « Ces mesures sont un signe fort adressé au reste du monde, car si nous pouvons le faire, vous aussi. »

Ce désir d'élaborer des « solutions océaniennes aux problèmes océaniens » anime de nombreux programmes du PROE et de nombreuses activités menées au Samoa.

Je pense, par exemple, au Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) qui réalise des projets d'adaptation concrets, adaptés aux besoins des pays membres du PROE, dans des secteurs clés tels que l'eau, l'agriculture et les infrastructures côtières. Le troisième Forum océanien sur l'environnement qui s'est tenu aujourd'hui a noté que les approches écosystémiques peuvent et doivent jouer un rôle moteur dans les ripostes océaniennes au changement climatique.

Concernant les solutions océaniennes, j'aimerais attirer l'attention sur une première mondiale à l'actif des Tokélaou, dont les besoins énergiques sont dorénavant couverts à 100 % par l'énergie solaire plutôt que de coûteuses importations de diesel.

La campagne Pacifique propre du PROE a souligné la nécessité de mettre en œuvre des mesures adaptées aux besoins de la région en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution. Cette campagne repose sur l'idée que « chaque geste compte ».

Elle nous invite à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour nous attaquer aux problèmes environnementaux, chez nous, dans notre village et notre communauté, sans oublier que « chaque geste compte ».

Le PROE ne se contente pas de belles paroles. Nos véhicules roulent au biodiesel à base de coprah tandis que nous pratiquons le compostage et le recyclage et nous acheminons vers des réunions « zéro papier », comme celle de cette année.

Une semaine chargée nous attend, au cours de laquelle nous aborderons de nombreux dossiers importants pour notre région.

Nous sommes impatients de recevoir vos conseils et avis sur ces questions.

Nous allons notamment rendre compte des nombreux progrès accomplis par le PROE au cours de l'année écoulée.

Je suis par exemple particulièrement heureux que le PROE ait plus que doublé le niveau de financement et d'assistance technique fourni aux Membres insulaires océaniens au cours des dernières années, et nous continuerons de fournir et de renforcer cette assistance.

Les travaux de la Conférence du PROE de cette année contribueront directement à plusieurs manifestations.

D'abord, la Conférence quinquennale du Pacifique sur la conservation de la nature, qui se tiendra aux Fidji en décembre. Ensuite, et surtout, la Conférence des petits États insulaires en développement, qui se tiendra au Samoa en septembre prochain et offrira une occasion unique à notre région et aux PÉID.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail assidu du personnel du Secrétariat.

Vous avez été nombreux à travailler directement avec les membres de notre personnel. Nous espérons renforcer ces liens, professionnels et personnels, au cours de la semaine à venir et bien au-delà.

Le PROE rend hommage à notre collègue, Lui Bell, qui nous a quittés en novembre 2012. Nous

comptons honorer sa mémoire en créant une bourse Lui Bell destinée à de jeunes océanographes.

Je salue les efforts déployés par les Membres du PROE pour améliorer l'environnement dont hériteront nos enfants et les générations futures.

Je tiens également à remercier notre pays hôte. Le Samoa est un beau pays et j'espère que vous aurez l'occasion d'en visiter certains sites. Le PROE a la chance d'être aussi généreusement et gracieusement accueilli par le gouvernement samoan. Nous apprécions vivement son soutien et sa générosité.

Merci enfin à vous, Monsieur le Premier ministre, pour le soutien sans relâche que vous accordez au PROE depuis de nombreuses années.

Je ne doute pas que nous passerons ensemble une semaine positive, chargée et agréable.

Merci.

Thank you.

ANNEXE III : DÉCLARATION LIMINAIRE DE M. TUILAEPA LUPESOLIAI AIONO SAILELE MALEILEGAOI, PREMIER MINISTRE DU SAMOA

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Membres du PROE,
Membres du corps diplomatique,
Monsieur le Directeur général du PROE,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre officiellement la Conférence du PROE de cette année.

Cela fait 20 ans que la Convention portant création du PROE en tant qu'organisation régionale indépendante a été signée.

Le PROE est arrivé au Samoa peu après les cyclones Ofa et Val qui ont ravagé nos îles. C'était une période de redressement et de reconstruction pour le Samoa, difficile pour nous tous.

C'était également une période de construction pour le PROE. À cette époque, le PROE, qui venait de quitter le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), était la plus jeune et la plus petite organisation régionale.

Plusieurs pays d'accueil étaient possibles et le gouvernement samoan de l'époque a fortement pesé dans la décision d'accueillir le PROE au Samoa.

Ce soutien reflète l'importance que le gouvernement samoan accorde à l'environnement et au PROE.

La bonne gestion de l'environnement est essentielle au développement durable et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, au Samoa et comme dans toute l'Océanie.

Le Samoa reconnaît l'importance de l'environnement et a mis en œuvre de nombreux

programmes pour veiller à sa santé et à sa bonne gestion, notamment le programme « Un million d'arbres », un projet d'amélioration de la gestion des déchets et de l'eau et un programme de lutte contre la perte de biodiversité.

La protection des forêts du bassin versant d'Apia garantira ainsi à ses résidents actuels et futurs un approvisionnement durable en eau douce.

L'importance accrue accordée à l'environnement au cours des 20 dernières années s'est accompagnée du renforcement du rôle du PROE.

Au moment de son installation au Samoa, le PROE avait un personnel restreint mais dévoué. Depuis, l'Organisation a grandi pour s'attaquer à plusieurs problèmes critiques pour le Pacifique.

Le PROE mène aujourd'hui des programmes dans l'ensemble des pays océaniens, notamment sur la protection de la biodiversité, la réduction et la gestion des déchets solides et des matières dangereuses et les impacts du changement climatique.

Le PROE est l'organisation chef de file en matière climatique dans le Pacifique. Le changement climatique revêt une importance capitale pour tous les dirigeants océaniens. Lors de la réunion du Forum, il y a deux semaines, nous avons signé la Déclaration de Majuro sur le climat.

Cette déclaration a rappelé que le changement climatique est la menace la plus importante pesant sur les modes de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples océaniens et l'un des plus grands défis devant être relevés à l'échelle planétaire.

Mon gouvernement reconnaît que le changement climatique est une réalité et que nous devons nous y attaquer sans tarder.

Nous prenons des mesures résolues pour nous adapter au changement climatique et veiller à ce qu'une part croissante de nos besoins énergétiques soient couverts par les énergies renouvelables.

Je salue la décision des Membres du PROE d'établir un Centre océanien sur le changement climatique au siège de l'Organisation.

Ce centre sera à la pointe de l'innovation et de l'action climatique dans la région et dans le monde. Il jouit du plein appui de mon gouvernement et nous avons transmis cette proposition au gouvernement japonais avec notre ferme soutien.

Le Samoa et les autres pays insulaires océaniens se félicitent des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Copenhague, qui prévoit la fourniture de 100 milliards de dollars É.-U. par an d'ici à 2020 pour appuyer les efforts de lutte contre le changement climatique menés par les pays en développement. Nous nous félicitons également de la création du Fonds vert pour le climat.

Mais il est important que ces engagements se concrétisent.

Les décaissements ont été très lents et nous prions instamment la communauté internationale de rapidement et intégralement respecter ses engagements, pour aider les nations océaniennes qui sont les plus vulnérables de la planète aux impacts du changement climatique.

Le PROE joue un rôle de premier plan dans la gestion régionale de ce problème. Le Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC), mis au point conjointement par le PROE et le PNUD, élabore de nombreux programmes pratiques devant s'attaquer aux impacts du changement climatique, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la gestion du littoral.

L'augmentation de la place accordée par le PROE et ses Membres à la protection des écosystèmes naturels pour contrer les effets du changement climatique est très positive et doit se poursuivre.

La collaboration étroite établie depuis quelques années entre le PROE et la CPS pour intégrer les efforts régionaux et nationaux en matière de changement climatique et de gestion des catastrophes est importante pour notre région.

Car ces questions ne peuvent être envisagées isolément. L'établissement de liens entre l'adaptation au changement climatique et la gestion des catastrophes est une étape essentielle pour rendre l'Océanie plus résistante aux chocs climatiques.

Je félicite également le PROE pour ses nombreux efforts déployés pour protéger et mieux gérer la biodiversité, une question névralgique car l'Océanie perd des espèces végétales et animales à un rythme alarmant.

Au Samoa, nous nous sommes associés au PROE dans le cadre de nombreux programmes visant à protéger et gérer la biodiversité, notamment la dératisation des îles Aleipata et un vaste inventaire de la biodiversité des hautes terres de Savaii.

Les efforts menés par le PROE et de nombreux partenaires, dont le gouvernement japonais et la JICA, pour gérer les déchets solides et dangereux ont également eu des retombées positives sur notre région. Le Samoa a été heureux de mettre à l'essai l'innovante méthode de gestion des déchets solides dite « de Fukuoka », qui est maintenant plus largement appliquée dans la région.

Je note que le PROE mène depuis quelques années un énergique programme de gestion du changement qui s'est traduit par l'augmentation des programmes et du soutien fournis aux pays insulaires océaniens. Nous en recueillons déjà les bénéfices au Samoa. Je salue ces activités et souhaite vivement qu'elles se poursuivent.

Le gouvernement samoan est heureux d'avoir pu s'associer à de nombreux programmes du PROE au cours des 20 dernières années. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers car les défis qui nous attendent sont divers et variés.

Les documents de la Conférence me portent à croire que les trois prochains jours seront très chargés.

Je vous souhaite à tous une fructueuse conférence et un agréable séjour au Samoa.

C'est avec grand plaisir que je déclare officiellement ouverte la vingt-quatrième Conférence du PROE.

ANNEXE IV : DÉCLARATION DE M. FA'AMOETAULOA LEALAIAULOTO TAITO ULAITINO DR FAALE TUMAALII, MINISTRE SAMOAN DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pasteur Fa'afetai Fata,
Monsieur le Directeur général du PROE,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous ce matin, à l'occasion de l'ouverture de la vingt-quatrième Conférence intergouvernementale du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

Cette occasion qui m'est donnée de prononcer ces quelques paroles arrive à point nommé alors que les petits États insulaires revoient leurs positions concernant les grandes questions environnementales, comme le changement climatique, la gestion des catastrophes, les ressources en eau et l'exploitation minière des fonds marins. Parmi ces questions figure le besoin de surmonter les obstacles entravant l'intégration. L'intégration est probablement la solution la plus pertinente en matière de viabilité environnementale avancée depuis quatre ou cinq ans et il semble que cette approche, qui est le fondement même de nos communautés, fasse l'objet d'un regain d'intérêt comme s'il s'agissait d'une nouvelle découverte. Je dirais que l'intégration nous demande essentiellement de faire preuve d'attention et de considération à l'égard de nos peuples et de nos voisins. Si je dis que la collaboration entre et au sein des communautés est un mode de vie établi de longue date, c'est parce que, traditionnellement, les gens veillaient sur leurs voisins, les villages avaient des traditions coutumières encourageant l'harmonie, le respect et la camaraderie, les terres étaient utilisées, aménagées et gérées en commun et les préférences personnelles relevaient du domaine privé.

Il n'est pas étonnant que nous nous soyons généralement mis au premier rang, car les produits issus des ressources naturelles à notre disposition, bien que respectés, bénéficient rarement des priorités qu'ils méritent.

Notre environnement est un don de Dieu. Comme pour tout ce dont nous avons hérité en tant qu'êtres humains, et dont notre vie, notre lignée et notre futur dépendent, la façon dont nous exploitons et protégeons les ressources naturelles à notre disposition suscitera un sentiment de responsabilité et d'inclusion, de sorte que nous y participions tous utilement.

Je note depuis quelque temps les tendances inquiétantes concernant le déclin de la biodiversité, l'augmentation des espèces envahissantes, la dégradation des écosystèmes aquatiques et marins due aux activités terrestres et aux contaminants, et la dégradation de la beauté de nos îles ternie par les détritus. Il y a aussi la hausse tendancielle des catastrophes naturelles et anthropiques qui frappent notre environnement et prolongent les efforts de redressement, accentuent la pauvreté et accroissent la vulnérabilité aux impacts négatifs de ces phénomènes.

La petitesse, l'isolement et la sensibilité de nos îles nous rendent particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique et aux risques associés à l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le Samoa veille à ce que l'adaptation au changement climatique reste une priorité aux échelons international, régional et national. Cela ne signifie pas que l'atténuation ne soit pas importante, car la réduction de nos émissions, bien qu'infime au niveau mondial, reflète notre engagement et nous permet de faire des économies alors que les prix des combustibles fossiles ne cessent d'augmenter. Je pense que les techniques d'exploitation des énergies renouvelables testées et utilisées dans nos îles contribueront à la viabilité du secteur énergétique et atténueront le changement climatique. L'établissement d'un Centre océanien sur le changement climatique est par ailleurs un excellent moyen d'atteindre ces objectifs. Le Samoa soutient cette initiative et tient à accueillir ce centre.

Le PROE existe depuis maintenant plus de 20 ans et la mission environnementale du Samoa depuis presque aussi longtemps. Nous avons déjà beaucoup accompli. Mais qu'avons-nous fait collectivement pour placer notre région au premier rang au niveau environnemental ? Nous n'avons qu'à examiner nos succès pour savoir si nos efforts ont été suffisants et si nous avons mûrement réfléchi aux défis que doit relever notre environnement. Je ne doute pas que vous ayez déjà des réponses à ces questions. C'est pourquoi vous êtes tous ici, pour prodiguer vos conseils à vos collègues et au PROE. Je voudrais juste rappeler que l'environnement, et toutes les ressources qu'il nous offre, est gratuit et infini. Les gouvernements mettent en place des interdictions, des mesures de contrôle, voire des redevances, pour que leur extraction et leur utilisation restent à des niveaux viables.

À l'échelle régionale, nous devons agir comme nous le faisons à l'échelle nationale. Nous partageons un vaste océan, riche en ressources marines et pélagiques. Aucun pays ne peut le protéger seul et c'est pourquoi nous devons tous collaborer pour protéger et surveiller sa capacité à soutenir nos économies qui dépendent de la pêche. La biodiversité océanienne est unique et fortement endémique et j'encourage tous les Membres du PROE à redoubler d'efforts pour éviter son déclin.

Mesdames et Messieurs, dans un an environ, le Samoa accueillera la plus grande conférence jamais organisée dans notre région. La quatrième conférence des PÉID réunira à Apia toute la famille onusienne et je suis heureux que le PROE collabore étroitement avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement pour présenter au monde les programmes et les progrès accomplis dans notre région.

Des réunions préparatoires régionales et interrégionales ont eu lieu et je suis heureux de noter que les partenariats durables et prospères aient été retenus comme thème. Les partenaires de développement ont apporté d'importantes contributions à nos systèmes régionaux de gestion de l'environnement et nous les en remercions. Nous devons également faire en sorte que nos contributions soient plus efficaces et utiles, même s'il s'agit de contributions en nature. L'un de nos principaux partenariats est celui que nous formons avec le PROE. Celui-ci doit être renforcé et bénéficier de ressources suffisantes pour encourager et garantir une action et un fonctionnement efficaces. C'est donc avec plaisir que j'ai appris que le PROE est en passe de devenir une entité d'exécution du FEM. Le Samoa est doté d'un bureau national du FEM et notre expérience atteste des bienfaits pouvant directement découler du resserrement des échanges avec cette institution. Je souhaite au PROE plein succès dans ces démarches.

Chers délégués, j'espère que cette semaine de débats, de partage d'expériences, de réflexion et de collaboration portera des fruits durables. Que les fruits de vos délibérations continuent également de tracer la voie vers une viabilité reposant sur des partenariats authentiques et bénéfiques dans vos pays et entre vous tous, dans le cadre de coopérations Nord-Sud et Sud-Sud.

Je vous souhaite à tous une fructueuse conférence et espère que vous aurez le temps de découvrir nos sites touristiques et lieux de vie nocturne, que certains d'entre vous connaissent déjà.

Que Dieu vous bénisse, SOIFUA.

ANNEXE V: DÉCLARATION DE M. CAROLINE MACHORO, PRÉSIDENT DE LA 23e CONFERENCE DU PROE, GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie aura assuré la présidence du PROE pendant un an. Ce fut un exercice nouveau pour moi et je remercie les membres de m'avoir fait confiance. Je remercie également le personnel du PROE pour leur implication et pour les services rendus aux pays et territoires du pacifique. Je remercie tout spécialement David Sheppard directeur du PROE et Kosi Latu, directeur adjoint pour avoir fait en sorte que ma présidence se déroule sereinement et de manière interactive. Je remercie également l'équipe qui m'a accompagnée avec efficacité et dynamisme en Nouvelle-Calédonie et notamment Anne-Claire Goarant du service de la coopération régionale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Cette aventure fut à la fois passionnante et pleine d'enseignement. Je me réjouis que le PROE soit plus proche de ses membres et réponde ainsi aussi bien à leur attentes. La présidence de la Nouvelle Calédonie a permis de d'avantage intégrer les territoires français et américains dans l'organisation et je m'en réjouis. Elle a également permis la mise en place d'une collaboration plus inclusive entre les membres du PROE, s'affranchissant du statut de chacun, et illustrant ainsi la notion de pays insulaires océaniens solidaires.

Cette solidarité est notre force, notre singularité, et nous permet de construire des outils de gouvernance et de gestion uniques, que ce soit le plan de gestion des espèces marines, la stratégie de gestion des déchets spéciaux, la présence d'une délégation du pacifique à rio +20, ou encore la future stratégie conjointe d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de castratophes naturelles.

Je souhaite bonne chance à Nauru pour sa présidence en espérant qu'il aura autant plaisir que moi à présider cette belle organisation.

ANNEXE VI: D'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour : Prière

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la vingt-troisième Conférence du PROE

Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2012

5.1 Présentation du rapport annuel pour 2012 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-troisième Conférence du PROE

5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2012

5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2012

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques

6.1 Renforcement des liens régionaux

6.2 Accès aux financements multilatéraux – Accréditation auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour l'adaptation

6.3 Questions relatives au FEM (FEM-6, Programme « De la montagne à la mer », coordination interne)

6.4 Évaluation du PROE et révision de son Plan stratégique

6.5 Rapport du Comité d'audit

6.6 Conférence des PÉID de 2014

6.7 Proposition de Centre océanien sur le changement climatique

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques

7.1 Rapport sur les contributions des Membres

7.2 Augmentation des contributions des Membres

7.3 Financement pluriannuel

Point 8 de l'ordre du jour : Services généraux

8.1 Examen annuel des marchés de référence

8.2 Évaluation des résultats du Directeur général du PROE

8.3 Contrat du Directeur général

8.4 Contrat du Directeur général adjoint

8.5 Révision des conditions d'emploi des cadres professionnels

8.6 Rapport du Directeur général sur les engagements de plus de six ans

Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2014

9.1 Biodiversité et gestion écosystémique

9.1.1 Élaboration d'une proposition de programme régional océanien sur les espèces envahissantes en vue de sa soumission à FEM-6

9.1.2 Stratégie océanienne de développement des capacités sur les espèces envahissantes

9.1.3 L'adaptation écosystémique en tant qu'approche fondamentale liant la protection des services écosystémiques et l'amélioration de la résilience, de l'adaptation et de la durabilité

- *(Compte rendu du Forum océanien sur l'environnement 2013)*

9.1.4 Utilisation du cadre Paysage océanique pour focaliser les efforts régionaux et nationaux de gestion des ressources marines et terrestres

9.2 Changement climatique

9.2.1 Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique (PCCR) de 2013

9.2.2 Rapport de la deuxième réunion du Conseil météorologique océanien

9.2.3 Réunion commune de la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique et de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe (2013)

9.2.4 Examen des Plans d'action nationaux conjoints sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (JNAP)

9.2.5 Renforcement du Projet océanien d'adaptation au changement climatique (PACC) et du Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP)

9.2.6 Préparation de la 19e Conférence des Parties à la CCNUCC par les pays océaniens

9.2.7 Point sur les nouveaux projets portant sur le changement climatique (FINPACC ET PPCR)

9.3 Gestion des déchets et lutte contre la pollution

9.3.1 Points saillants de la campagne Pacifique propre 2012
9.3.2 Coordination des donateurs concernant la gestion des déchets
9.3.3 Point sur le financement de la gestion des déchets dans le cadre de GEF-PAS et du 10e FED
9.3.4 Révision du PACPLAN 2013

9.4 Surveillance environnementale et gouvernance

9.4.1 Projet ACP sur les AME
9.4.2 Rapports sur l'état de l'environnement
9.4.3 Point sur les Stratégies nationales de gestion de l'environnement et les études d'impact sur l'environnement
9.4.4 Faciliter le développement résilient dans le Pacifique : renforcement des capacités en matière d'analyse coûts-avantages (Initiative P-CBA)

9.5 Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2014

Point 10 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

10.1 Conclusions de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (tenue à Bangkok [Thaïlande] en mars 2013) intéressant les Membres du PROE (présentées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande)

10.2 La biodiversité au-delà des frontières nationales (document présenté par l'Australie)

Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale

11.1 Compte rendu de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 13 de l'ordre du jour : Divers

Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-cinquième Conférence du PROE

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingt-quatrième Conférence du PROE

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture

ANNEXE VII: CHAMP D'APPLICATION DES ÉVALUATIONS DE 2014

Champ d'application des évaluations de 2014 :

1. **Évaluation indépendante du PROE**
2. **Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE**

Objectifs

1. Procéder à la deuxième évaluation indépendante du PROE ; et
2. Procéder à une évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE 2011-2015.

Champ d'application

1. Deuxième évaluation indépendante du PROE

Évaluer la performance globale du Secrétariat au cours des cinq dernières années, et en particulier la suite donnée aux recommandations formulées à l'occasion de la première évaluation de l'Organisation en 2008, approuvées par la 19e Conférence du PROE. L'évaluation portera plus précisément sur les points suivants :

- Les résultats obtenus par le Secrétariat au cours des cinq dernières années au regard des objectifs fixés, du Plan stratégique 2011-2015 et d'autres mandats et directives des Membres du PROE.
- Les systèmes et procédures propres à l'Organisation et leur efficacité.
- L'impact des activités du PROE dans le domaine de l'environnement, et la manière dont elles sont intégrées dans les programmes de travail et contribuent au développement national et régional.
- Un processus fondé sur la participation et la consultation des Membres et des parties prenantes sur la qualité des services fournis (respect des délais, qualité des services techniques et consultatifs et résultats de l'appui au renforcement des capacités).
- Le niveau des ressources financières et techniques dont le Secrétariat a besoin pour assurer ses prestations de services aux Membres, respecter ses priorités stratégiques et assurer ses fonctions de base.
- La suite donnée aux initiatives régionales en cours et l'analyse de son incidence sur le rôle et les mandats du PROE dans la région, en tant qu'organisation membre du CORP, notamment la cohérence des mandats par rapport aux priorités stratégiques du PROE.
- Élaboration d'une description de poste révisée pour le Directeur général, compte tenu des observations formulées par les Membres lors de la 24e Conférence du PROE.
- Recommandations pour aller de l'avant.

2. Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE 2011-2015

En liaison avec la deuxième évaluation indépendante de l'Organisation, procéder à l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique en vigueur, ainsi que prévu dans le Plan. L'évaluation portera plus précisément sur les points suivants :

- L'efficacité des prestations au regard des buts et cibles fixés dans le Plan stratégique, mesurée par des indicateurs convenus.
- La pertinence des priorités et des cibles fixées dans le Plan stratégique, présidant à sa mise en œuvre jusqu'en 2015 et à la rédaction du prochain Plan stratégique.
- Les problèmes et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du Plan stratégique, notamment l'efficacité de l'engagement des Membres et des partenaires.
- Dans quelle mesure le Secrétariat travaille en synergie avec les Membres du PROE afin de respecter les priorités et les cibles convenues dans le Plan et d'atteindre des résultats durables.
- Les synergies, liens et lacunes par rapport aux instruments stratégiques régionaux pertinents, notamment en vue de la formulation du prochain Plan stratégique.
- Des recommandations visant à améliorer l'exécution du Plan stratégique en 2014-2015, en cernant notamment les priorités et cibles dont la réalisation nécessiterait éventuellement un appui précis (technique, financier, collaboration, etc.).

Méthode d'évaluation

- Création d'un groupe d'étude devant travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat, dans un premier temps, afin d'élaborer le cahier des charges détaillé des évaluations, puis avec l'équipe chargée de l'évaluation indépendante dans le cadre de l'évaluation. Ce groupe sera formé de représentants des trois sous-régions – Micronésie, Mélanésie et Polynésie – et d'un (ou plusieurs) Membre(s) métropolitain(s).
- Engagement d'une équipe d'évaluation indépendante, composée de personnes possédant une vaste expérience et expertise dans les domaines suivants : problèmes de développement et d'environnement dans la région du Pacifique ; planification stratégique organisationnelle et thématique ; suivi et évaluation ; architecture institutionnelle régionale, interactions et mandats des organisations, instruments d'élaboration de politiques et de planification ; collaboration avec des organismes publics nationaux ; méthodes fondées sur la participation et la consultation adaptées au contexte océanien.
- Création d'une équipe d'appui au sein du Secrétariat du PROE, chargée d'apporter son concours aux évaluations.
- Consultation intensive des Membres, partenaires, bailleurs de fonds et agents du PROE, selon une procédure ouverte et transparente prévoyant notamment l'organisation de séminaires sous-régionaux.
- Présentation des rapports d'évaluation à la Conférence du PROE de 2014.

Calendrier

Compte tenu des nombreuses manifestations régionales et nationales prévues en 2014, il est suggéré d'achever la deuxième évaluation indépendante de l'Organisation et l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique au cours du premier semestre 2014. Le système reposera sur les points suivants :

- Formation du groupe d'étude et établissement du cahier des charges des évaluations : novembre 2013
- Appel d'offres lancé auprès de consultants pour former l'équipe d'évaluation : novembre-décembre 2013
- Engagement de l'équipe d'évaluation : janvier-février 2014
- Consultations régionales et rédaction du projet de rapport : mars-mai 2014
- Diffusion des projets de rapports pour observations : juin 2014
- Achèvement des rapports d'évaluation, inclus dans les documents de la 25e Conférence du PROE : juillet 2014.

Coût

200 000 dollars, dont 100 000 dollars actuellement mis de côté par le Secrétariat

ANNEXE VIII : DÉCLARATIONS DES PARTENAIRES ET DONATEURS

PROGRAMME DE CONSERVATION INTERNATIONAL (CI) SUR LES ÎLES OCÉANIENNES

Monsieur le Président de la 24e Conférence du PROE,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du PROE,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations membres du CORP, des OIG et ONG,
Monsieur le Directeur général du PROE,
Mesdames et Messieurs,

Conservation International félicite le PROE pour les succès de l'année écoulée et note que le Directeur général a indiqué dans sa déclaration liminaire que l'Organisation avait doublé le soutien apporté aux pays membres.

Conservation International est fier d'être associé au PROE dans le cadre de nombreux projets régionaux et nationaux, notamment l'analyse des zones clés pour la biodiversité à Kiribati, l'évaluation rapide de la biodiversité à Nauru et le programme du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques pour la zone sensible Polynésie-Micronésie. Nous sommes heureux de voir que des projets auxquels nous avons contribué avec le PROE ont été mentionnés cette semaine, notamment le projet de restauration de l'île d'Aleipata et l'évaluation rapide de la biodiversité des hautes terres de Savaii, tous deux menés ici, au Samoa. Cette évaluation rapide de la biodiversité nous a également donné une idée des impacts croissants des espèces envahissantes que l'on retrouve maintenant dans les forêts nébuleuses et qui menacent l'état critique de certaines espèces aviaires du Samoa telles que le diduncule strigirostre, l'oiseau emblématique de ce pays.

Nous félicitons le PROE d'avoir conduit le programme environnemental de la région Pacifique et renforcé sa participation à l'initiative Paysages océaniques pour focaliser les efforts régionaux et nationaux de gestion des ressources marines et terrestres dans le cadre d'une approche intégrée. CI est un partenaire fondateur de l'initiative Paysages océaniques et nous nous réjouissons que les pays membres aient approuvé que le PROE continue d'utiliser cette initiative en tant que stratégie régionale de gestion intégrée. La dynamique de l'initiative Paysages océaniques continue de s'intensifier et le projet régional océanien de la Banque mondiale illustre bien l'attention qu'elle a suscitée dans le reste du monde. CI est également encouragé par le nombre croissant de pays prenant des engagements au titre de l'initiative Paysages océaniques, notamment en créant de grandes aires protégées marines et insulaires, et nous sommes heureux de les aider avec le PROE, notamment dans le cadre du parc marin des Îles Cook et de l'aire marine protégée de la mer de Corail.

Nous nous réjouissons que d'autres projets aient été abordés cette semaine, notamment le Défi micronésien et l'initiative Triangle de corail, deux ambitieuses initiatives sous-régionales que CI est fier de soutenir depuis leur création.

Nous avons travaillé dur avec le PROE pour aligner notre stratégie régionale interne sur la sienne et continuerons de collaborer dans tous les domaines où nous pouvons être utiles aux États insulaires océaniens. Nous allons de plus en plus gérer nos activités dans le cadre de l'initiative Paysages océaniques en tirant parti de notre réseau mondial de compétences et de mobilisation de fonds pour contribuer à sa mise en œuvre.

Sur ces mots, je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général et tous les Membres du PROE et vous souhaite à tous un agréable retour chez vous, en attendant de vous

revoir à l'occasion de la Conférence du PROE de 2014.

Faafetai Lava – Soifua

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE (CMS)

Projet de Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 – Observations sollicitées avant le 30 septembre 2013

Conformément à la décision de la 10e Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), un Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 est en cours de préparation par le Groupe de travail sur le Plan stratégique.

Un projet de Plan stratégique a été diffusé en vue de recueillir les observations des parties concernées avant le 30 septembre 2013. Ce document présente les buts et objectifs concernant les espèces migratrices, en se fondant sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité figurant dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

Le projet de Plan concerne toutes les espèces migratrices telles que définies par la CMS et, en tant que Plan stratégique pour les espèces migratrices, servira de cadre d'orientation pour tous les travaux visant la conservation de ces espèces.

Toutes les Parties et parties prenantes de la CMS sont fortement encouragées à contribuer à cet important processus en soumettant leurs observations sur le projet de Plan. Ce processus permettra de garantir l'élaboration d'un Plan solide et réaliste en faveur de la conservation des espèces migratrices.

Le Groupe de travail et le Secrétariat de la CMS attendent donc vos observations et vous prient de les envoyer avant le 30 septembre 2013 à cms@cms.int, inesverleye@gmail.com et wjackson@doc.govt.nz.

Le projet de Plan est disponible en anglais, français et espagnol sur le site de la CMS à http://www.cms.int/bodies/StC/strategic_plan_2015_2023_wg/strpln_wg_drafts.html

ISLAND CONSERVATION (IC)

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole à l'occasion de cette 24e Conférence du PROE.

Chers Membres et délégués du PROE,

Nouveau partenaire du PROE, *Island Conservation* est heureux de pouvoir participer à la Conférence du PROE ici, à Apia.

Island Conservation est voué à la lutte contre l'extinction des espèces insulaires menacées par des espèces envahissantes de par le monde. Alors que les taux d'extinction des espèces insulaires dans le Pacifique comptent parmi les plus élevés au monde, nous pensons que nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre les espèces envahissantes et, si possible, les éliminer.

Lors de la dernière Conférence du PROE, nous avons annoncé une nouvelle campagne internationale, baptisée « Petites îles, grande différence », qui vise un accroissement significatif des ressources financières consacrées à ces urgents travaux. Cette campagne fait intervenir de nombreux partenaires des quatre coins du monde soucieux de la biodiversité insulaire.

Island Conservation est donc ravi que le FEM ait annoncé que son programme 5 proposé sur la biodiversité, intitulé *Éviter l'extinction imminente d'espèces dans les écosystèmes insulaires : un programme urgent,* a été élaboré dans le but spécifique de s'attaquer au problème mondial des espèces envahissantes. Nous espérons que les pays insulaires océaniens concernés appuieront cette initiative et en tireront pleinement parti.

Island Conservation réaffirme sa volonté de travailler avec ses partenaires océaniens pour

protéger la diversité biologique menacée par les espèces envahissantes, dans le respect de la sécurité alimentaire, des modes de subsistance, de la santé et des cultures des peuples océaniens.

Merci.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

L'Union internationale pour la conservation de la nature aimerait féliciter le Directeur général du PROE pour ses qualités de chef et sa façon de concevoir la conservation à l'échelle régionale. Nous aimerions également féliciter l'équipe hautement compétente et professionnelle du PROE qui s'emploie à sa mise en œuvre.

Le PROE n'est pas seul à mettre en œuvre un grand projet pour le Pacifique, une région qui cherche à améliorer le bien-être de ses populations sans compromettre la santé des écosystèmes dont elles dépendent. Nous sommes tous dans la même pirogue qui sillonne ce bel océan qui est le nôtre. Et de nombreuses organisations intergouvernementales internationales et régionales et organisations non gouvernementales internationales et nationales pagaient dans la même direction que le PROE. L'UICN se joint également à cet effort avec sa pagaie. Nous venons nous associer à cette conception commune pour que notre pirogue poursuive son périple dans cette direction… en espérant que nous nous engageons dans la bonne direction. Et nous devons bien sûr veiller à pagayer de façon synchronisée.

Comme tout pagayeur professionnel vous le dira, pour pagayer de façon synchronisée, il faut s'entraîner ensemble et souvent. Et c'est en s'entraînant ensemble que de bons pagayeurs forment une équipe gagnante. Je pense que nous devons continuer à nous entraîner. On ne saurait donc trop insister sur l'importance des partenariats dans la région. L'état actuel de l'environnement océanien nous oblige à tirer le maximum de ces partenariats. Car les choses ne s'arrangent pas. Nos océans et nos forêts sont malades. Leur état (dans notre région du moins) n'est pas catastrophique mais nous devons agir, et sans tarder. Il est encore plus urgent de mettre fin au déclin de la biodiversité. Des espèces disparaissent à un rythme alarmant et nous devons réagir maintenant.

L'UICN est consciente que nous ne pouvons pas protéger l'environnement et les espèces en éludant les questions liées au développement. Cette année, le Bureau régional de l'UICN en Océanie a consacré beaucoup d'énergie à aider les pays à passer d'un modèle économique voué à la catastrophe… à un modèle (d'économie verte) sensible aux besoins des populations et à la survie de notre environnement naturel. L'UICN n'est pas près de quitter la région et nous ne demandons qu'à aider les pays à mener leurs efforts de conservation et en particulier à adopter des modèles économiques plus durables. Nous saluons les Îles Salomon et Vanuatu qui se sont engagées dans cette voie.

Pour poursuivre l'analogie avec la pirogue… certains pagayeurs n'ont pu se joindre à nous à l'occasion de cette conférence. L'UICN, qui rassemble des États et des ONG, doit également reconnaître les importants rôles que nos ONG, grandes et petites, jouent dans nos pays et nos communautés. Je manquerais également à mon devoir si je ne rendais pas hommage à l'excellent travail de conservation qu'un grand nombre d'Océaniens réalisent dans leurs organisations. L'un d'entre eux était Tui Macuata, des Fidji, qui est décédé cette année dans l'océan qu'il s'évertuait à protéger. Il nous rappelle qu'une conduite éclairée, notamment par des chefs traditionnels, porte ses fruits. L'engagement de Ratu Aisea en matière de conservation marine et terrestre, et ses travaux sur les aires protégées locales, devraient être une source d'inspiration pour nous tous.

Il devient de plus en plus évident que nous ne pouvons pas nous satisfaire du statu quo. Car cela signifie que nous continuerons d'abandonner nos précieuses ressources à des intérêts extérieurs, de dégrader nos écosystèmes, et de perdre nos espèces. Nous devons impérativement modifier nos habitudes tandis que nos dirigeants et les responsables des organisations intergouvernementales, des ONG et du secteur privé doivent redoubler d'efforts pour changer le cours des choses. Nous devons tous nous poser la question : « Si nous ne le faisons pas, qui le fera ? ».

Et il est certain que nous irons plus loin si nous adhérons ensemble à l'économie verte. Voilà, chers amis, le défi que nous devons relever aujourd'hui.

Fa'afetai, Vinaka, Thank you, Merci.

COMMISSION BALEINIÈRE INTERNATIONALE (CBI)

La Commission baleinière internationale est l'organisation intergouvernementale (OIG) chargée de la conservation des baleines et de la gestion de la chasse à la baleine. La CBI compte 88 États contractants ayant signé la Convention sur la réglementation de la chasse à la baleine.

Le programme de travail de la CBI continue de croître et de se diversifier. Les domaines de travail actuels comprennent l'observation des baleines, les plans de gestion de la conservation, les enchevêtrements, les collisions avec les navires et les débris marins. La collaboration avec les autres OIG et organisations régionales comme le PROE est essentielle au succès de ces projets et la CBI rend hommage au rôle moteur joué par le PROE pour conserver les cétacés en Océanie.

L'observation des baleines

Des organisateurs d'activités d'observation des baleines, des scientifiques et des représentants des pouvoirs publics de plus de 20 pays se sont réunis à Brisbane en mai 2013 pour examiner un Plan stratégique quinquennal sur l'observation des baleines et l'élaboration d'un guide en ligne. L'observation des baleines est un secteur de forte croissance ayant d'importantes retombées économiques sur un large éventail de communautés côtières. Elle peut toutefois avoir un impact négatif sur les baleines et leur habitat si elle n'est pas correctement gérée. Le plan quinquennal de la CBI entend développer et transmettre les meilleures pratiques tandis que le guide en ligne sera amené à évoluer pour couvrir tous types d'orientations, notamment en matière de gouvernance, de renforcement des capacités et de conformité.

Les plans de gestion de la conservation

Les plans de gestion de la conservation cherchent à améliorer la conservation des populations de cétacés les plus menacées. Ces plans sont des outils adaptés et souples permettant une gestion ciblée des activités humaines. Qui plus est, ils sont conçus pour compléter les conventions et accords internationaux ainsi que les lois et mécanismes de gestion nationaux existants. Pour faciliter ce processus, la CBI élabore des inventaires des mesures régionales de conservation des cétacés et se félicite de la réalisation du premier de ces inventaires pour le Pacifique Sud, qui a été présenté à la Commission à sa 64e Réunion annuelle en 2012. Trois plans de gestion sont en cours d'élaboration et le groupe de travail qui en est chargé s'est réuni à Brisbane en mai 2013 pour faire le point sur les progrès réalisés et convenir de l'expansion du programme.

Les enchevêtrements

La CBI dirige un programme mondial visant à s'attaquer à plusieurs niveaux au problème de l'enchevêtrement des baleines. Au niveau pratique, un réseau de personnes à travers le monde reçoit une formation professionnelle sur les outils et techniques nécessaires pour désenchevêtrer les baleines sans danger.

Depuis le lancement du programme, plus de 500 personnes ont été formées à ces techniques dans 20 pays. Un millier d'opérations de secours ont été menées à bien à travers le monde. Deux ateliers d'experts ont été organisés et les responsables de l'ensemble des programmes nationaux et régionaux d'intervention en cas d'enchevêtrement se sont réunis pour partager leurs expériences et renforcer les capacités ailleurs. Le nombre de demandes de formation et d'assistance continue d'augmenter et le réseau de la CBI chargé des enchevêtrements fait tout son possible pour répondre à la demande. Cette année, des ateliers de formation ont été organisés aux États-Unis et en Amérique du Sud et un autre dans les Caraïbes.

Les collisions avec les navires

La CBI a également sensibilisé l'opinion aux collisions entre les navires et les baleines. Les collisions avec les navires représentent une menace pour les baleines et les personnes à bord des navires. La CBI a créé une base de données internationale permettant de consigner et d'analyser les incidents, afin d'éclairer les travaux visant à réduire les collisions. Au cours des mois à venir, la CBI promouvra cette base de données et son utilisation.

Les débris marins

En mai, la CBI a rassemblé des experts du monde entier pour mieux comprendre les effets des débris marins sur les cétacés. Les débris marins anthropiques comprennent les plastiques, les engins de pêche abandonnés et perdus, le verre et le métal. L'ingestion et l'enchevêtrement peuvent causer de grandes souffrances aux mammifères marins et la CBI coordonne, dans le cadre de deux ateliers, les efforts menés pour comprendre la nature et l'impact des débris marins sur les baleines et les petits cétacés. Le premier atelier avait pour objet d'évaluer l'ampleur du problème. Le second, qui aura lieu en 2014, se penchera sur les mesures d'atténuation et de conservation.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter www.iwc.int

GROUPE DU FER DE LANCE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du PROE,
Monsieur le Directeur général du PROE et Mesdames et Messieurs les membres du personnel du PROE,
Mesdames et Messieurs,

Puis-je tout d'abord vous transmettre les salutations du Directeur général et du personnel du Secrétariat du Groupe du fer de lance et vous exprimer notre plaisir d'être invité par le PROE à sa conférence annuelle.

Monsieur le Président, j'aimerais également vous féliciter au nom de mon Directeur général de votre nomination à la présidence de la Conférence du PROE. Nous avons tout lieu de croire que cette conférence, placée sous votre conduite éclairée, sera couronnée de succès.

Le Groupe du fer de lance salue l'important rôle joué par le PROE dans la mise en œuvre des programmes sur l'environnement et le changement climatique, en association avec tous les Membres de la communauté océanienne. En tant que partenaire régional, nous sommes attachés à notre relation avec le PROE et espérons la pérenniser grâce à l'imminente signature d'un mémorandum d'accord. Il s'agira de l'un des nombreux succès de notre jeune organisation qui essaie de se frayer une place dans la région parmi les nombreuses institutions régionales établies de longue date, comme le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), dans le but de servir les intérêts de nos Membres. Nous sommes donc très heureux d'être ici aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Au fil des ans, le Groupe du fer de lance a travaillé sur plusieurs priorités importantes qui ont

fortement contribué au développement durable de la région. Plus récemment, le climat est devenu l'une de ces priorités.

L'année 2012 a vu le Groupe du fer de lance jouer un rôle moteur dans les domaines de l'environnement et du changement climatique lorsque nos dirigeants ont signé la déclaration du Groupe du fer de lance sur l'environnement et le changement climatique, par laquelle ils se sont engagés à élaborer des accords-cadres autour des quatre piliers suivants : le Cadre mélanésien pour la croissance verte, l'Engagement terrestre de la Mélanésie, l'Initiative carbone bleu et le Fonds vert mélanésien pour le climat.

Tout en suivant la mise en œuvre de la déclaration, le Secrétariat continuera de faciliter la participation des Membres aux forums régionaux et internationaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et d'appeler l'attention des organisations régionales et internationales pertinentes sur des questions telles que le changement climatique et l'environnement. D'où l'importance de notre présence ici aujourd'hui.

Monsieur le Président,

J'aimerais souligner à quel point nous apprécions la présence croissante du PROE en Mélanésie au vu de la richesse et de la diversité des écosystèmes et de la biodiversité de notre région. Le PROE est déjà un partenaire important des réunions du Groupe du fer de lance sur l'environnement et le changement climatique et continuera de jouer un rôle significatif dans la fourniture d'assistance aux réunions de nos comités consultatifs techniques qui se tiendront dans les années à venir. Le Groupe du fer de lance entend tirer parti des compétences du PROE dans les domaines de l'environnement et du changement climatique grâce à une collaboration étroite et à la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre des programmes dans ces domaines en Mélanésie. Pour cela, chers Membres du PROE, nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude en espérant pouvoir renforcer le partenariat entre nos deux organisations.

Monsieur le Président,

Ce fut un honneur et un privilège de participer à cette conférence annuelle du PROE et je vous en remercie au nom du Directeur général et du personnel du Groupe du fer de lance.

Merci.

PEW CHARITABLE TRUSTS – GLOBAL OCEAN LEGACY

Depuis quelques années *Pew Charitable Trusts*, au travers de son programme *Global Ocean Legacy*, a participé activement à la mise en place de grandes aires marines hautement protégées dans la région Pacifique et dans le monde.

Pew Charitable Trusts participe pour la première fois à la conférence annuelle du PROE et se réjouit des liens qui ont pu ainsi être établis avec cet organisme particulièrement actif en matière de protection de l'environnement.

Pew Charitable Trusts et son programme *Global Ocean Legacy* se réjouissent également des échanges fructueux avec les différents États membres et avec les diverses organisations qui partagent des problématiques communes en matière de changement climatique, de bonne gouvernance, de gestion des déchets et de conservation de la biodiversité.

Le programme *Global Ocean Legacy* a pour objectif de créer de grandes aires marines hautement protégées dans lesquelles les activités commerciales extractives seraient interdites.

Global Ocean Legacy est en train de mettre en place des antennes décentralisées animées et dirigées par des personnels locaux notamment en Polynésie Française, à l'Île de Pâques et en Nouvelle-Calédonie, afin de participer à la conduite collégiale de projets visant à la protection des océans, que ce soit dans la ZÉE ou dans des zones côtières.

Ces actions décentralisées font ou feront, en tant que de besoin, l'objet d'une convention formelle (MoU) avec les États concernés.

Global Ocean Legacy pourra ainsi apporter son expérience et ses connaissances aux divers groupes de projet et, si nécessaire, accompagner la diffusion de l'information à tous les niveaux.

Je voudrais enfin personnellement renouveler mes sincères remerciements pour cette invitation à la 24e conférence annuelle du PROE et me projette d'ores et déjà dans l'avenir pour de futures et fructueuses collaborations en faveur de la préservation des océans.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE (PIFS)

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner cette occasion de prendre la parole au nom du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique. Avant de continuer, j'aimerais transmettre les excuses de notre Secrétaire général qui se trouve en mission et n'a donc pu assister à la conférence.

J'aimerais également féliciter le Secrétariat de cette excellente conférence et remercier le gouvernement et le peuple samoans de leur chaleureuse hospitalité.

Comme vous le savez, le Secrétariat général du Forum travaille étroitement avec le PROE sur de nombreuses questions. Au cours de l'année écoulée, ces activités ont essentiellement porté sur la gestion des océans, le développement durable et le changement climatique, ainsi que sur les mécanismes de coordination du CORP et la Table ronde océanienne sur le changement climatique.

Gestion des océans

Les récents efforts menés dans le cadre de l'initiative Paysages océaniques se sont essentiellement concentrés sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre visant à transformer les engagements en actes, en tenant compte des nombreuses activités conduites dans la région pour atteindre les objectifs de cette initiative. Le projet de plan de mise en œuvre et une série de notes de synthèse associées (7) ont été approuvés par les dirigeants réunis à Majuro, qui ont prié le Groupe de travail du CORP sur le secteur marin d'utiliser ces notes de synthèse pour obtenir des financements supplémentaires.

Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat général du Forum, en tant que Commissaire à l'océan, a continué de prendre fait et cause pour les efforts de conservation de l'océan menés par la région. Les engagements de 2013 ont compris la coprésidence de l'atelier régional océanien du processus sud-ouest des Nations Unies, dont les conclusions contribueront à un rapport mondial sur l' « état des océans » qui sera publié début 2015.

Le Commissaire à l'océan a également activement participé au processus de conception du Partenariat mondial pour les océans, dirigé par la Banque mondiale, qui s'inspire de l'approche globaliste du cadre Paysages océaniques. Grâce au soutien de la Banque mondiale, nous escomptons voir le lancement du Programme régional Paysages océaniques de la Banque mondiale à la fin de 2014. Bien que ce programme sera probablement essentiellement axé sur la gestion des pêcheries océaniques, nous espérons qu'il intégrera également des volets sur la conservation des habitats marins et la gestion des pêcheries côtières.

Développement durable

Alors que la région se prépare en vue de la conférence SIDS2014, nous entendons continuer d'apporter notre appui aux membres par le biais du Groupe de travail du CORP sur le développement durable et d'autres mécanismes. Ce groupe de travail, coprésidé par le PROE et le Secrétariat général du Forum, a coordonné

l'élaboration de 30 notes thématiques et se réunira à nouveau le 17 octobre à Suva pour organiser le soutien à la conférence qui se concentrera sur le lancement de partenariats novateurs et concrets pour faire progresser le développement durable des PÉID.

Alors que les PÉID du Pacifique continuent de formuler leur position pour la conférence SIDS2014, les écarts qui se dessinent autour des grandes questions que sont le changement climatique, les infrastructures, les océans et les mécanismes de mise en œuvre pourraient indiquer les domaines dans lesquels l'essentiel des efforts de la région devrait se concentrer.

Bien que les problèmes comme le changement climatique et les océans doivent être considérés comme d'importantes priorités des pays insulaires membres du Forum à l'approche de SIDS2014, la question sera de savoir exactement quels aspects de ces vastes problèmes doivent être mis en avant.

Changement climatique

Les dirigeants des pays membres du Forum continuent de réaffirmer que le changement climatique reste la menace la plus importante pesant sur les modes de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples océaniens.

Malgré leur contribution relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, de nombreux pays insulaires océaniens prennent d'importantes mesures aux niveaux politiques les plus élevés pour s'engager à mener d'importants efforts d'atténuation. La déclaration de Majuro sur le climat reflète cet engagement collectif des dirigeants des pays membres du Forum et entend susciter une nouvelle série d'actions climatiques visant à accélérer la réduction et l'élimination des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire.

Cette déclaration sera présentée par le président du Forum des Îles du Pacifique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à catalyser d'ambitieuses actions climatiques et à susciter la volonté politique nécessaire à l'élaboration d'un ambitieux accord universel juridiquement contraignant sur le changement climatique à l'horizon 2015. Cette déclaration et les actions qui la sous-tendent ont pour but de compléter et renforcer les processus en cours et les engagements pris, notamment dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

Les dirigeants ont également reconnu le besoin de renforcer les systèmes nationaux nécessaires pour planifier, obtenir, fournir, absorber et suivre les financements consacrés à la lutte contre le changement climatique. Ils ont prié les donateurs et partenaires de développement de rendre compte du financement de l'action climatique et la manière dont ils différentient ou intègrent ces financements dans leurs allocations d'aide publique au développement, en notant les efforts déployés par la Nouvelle-Zélande et l'Australie dans ce domaine. Les dirigeants ont prié instamment les donateurs de continuer de simplifier et d'harmoniser leurs processus d'évaluation, de mise en œuvre et de notification en matière de financement et d'assistance pour réduire la complexité des dispositifs actuels. Ils ont réitéré la préférence des pays membres concernant l'utilisation des systèmes et mécanismes nationaux pour canaliser le financement de l'action climatique en appliquant les politiques et plans pertinents des pays en matière d'adaptation, d'atténuation et de réduction des risques.

Le Secrétariat général du Forum continuera de participer à la coordination de ces travaux de financement de l'action climatique dans la région en collaboration avec le PROE, les autres organisations membres du CORP et les partenaires, dont le PNUD, l'AusAID, l'UE, l'USAID, la BAsD et la Banque mondiale. Grâce au Cadre océanien d'évaluation du financement de l'action climatique élaboré cette année en s'appuyant sur l'étude de cas de Nauru, nous espérons que les pays insulaires membres du Forum seront mieux

placés pour prendre des décisions éclairées sur la meilleure façon d'obtenir et de gérer les ressources internationales destinées à la lutte contre le changement climatique.

Pour terminer, permettez-moi de féliciter le PROE concernant son projet de Centre océanien sur le changement climatique, qui a fait l'objet d'une demande de financement au gouvernement japonais et a bénéficié du soutien de tous les directeurs des organisations membres du CORP lors de leur récente réunion du mois d'août.

Permettez-moi de renouveler, au nom du Secrétariat général du Forum, nos remerciements au gouvernement du Samoa et au Secrétariat pour nous avoir permis de participer à cette importante réunion.

Je vous remercie infiniment.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)

La CPS travaille en collaboration étroite avec le PROE sur plusieurs fronts abordés dans le cadre de la présente conférence, notamment la délimitation des frontières maritimes, le changement climatique, la biodiversité et les travaux de suivi et d'évaluation.

Concernant le changement climatique et les nouvelles initiatives, comme l'a indiqué le Directeur général de la CPS lors de la Réunion des dirigeants des pays membres du Forum et dans le contexte du Sous-comité du CORP sur le changement climatique et son groupe d'appui de haut niveau, la CPS est favorable au Centre océanien sur le changement climatique proposé par le PROE. La CPS travaillera également en collaboration étroite avec le PROE dans le cadre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques.

La CPS continuera d'améliorer cette excellente relation de travail dans l'intérêt de ses Membres.

Merci, Monsieur le Président.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Au cours des 12 derniers mois, le PNUE a exécuté dix programmes environnementaux en Océanie, dont cinq financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Quatre autres au moins sont en préparation dans le cadre de FEM-5, dont deux programmes régionaux (renforcement des capacités et accès et partage des avantages), ainsi que des projets de pays en République des Îles Marshall et aux Palaos. Deux programmes en gestation dans le cadre de FEM-6 ont reçu le soutien de la Conférence du PROE, dont un programme-cadre régional sur les espèces allogènes envahissantes et la biosécurité. Avec des partenaires comme le PROE, un soutien a été apporté à l'élaboration des volets océaniens du Programme mondial pour les océans, le programme Paysages océaniques. Le PNUE espère que des créneaux complémentaires pourront être trouvés lorsque le PROE sera une entité d'exécution du FEM, de sorte que le niveau élevé de coopération actuel puisse se poursuivre. Le PNUE reste au service des Membres du PROE pour les conseiller en matière de conception de projets et de gestion environnementale et continuera de les aider à préparer la conférence des PÉID qui se tiendra à Apia (Samoa) en septembre 2014.

Le PNUE a transféré ses bureaux au siège du PROE, à Apia, et cette initiative a été extrêmement bénéfique, pour les deux parties je l'espère. Ce transfert repose sur un mémorandum d'accord signé par nos directeurs respectifs, par lequel ils s'engagent à collaborer et coopérer étroitement. J'aimerais exprimer ma profonde gratitude personnelle à mes collègues du PROE pour le soutien qu'ils m'ont apporté au cours des cinq dernières années où j'ai représenté seul le PNUE en Océanie. Le PNUE entend augmenter ses effectifs dans la région et développer sa collaboration avec ses autres partenaires, dont *Conservation International*.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai été très intéressé de participer en tant qu'observateur à cette 24e Conférence du PROE tenue à Apia (Samoa). Je félicite le PROE pour l'excellente organisation de cette conférence et les très instructives activités parallèles.

L'UNESCO est très heureuse de travailler en partenariat avec le PROE dans la région Pacifique. Ce partenariat est notamment illustré par la publication, en 2012, de l'ouvrage « E-waste for Journalists » et l'organisation de l'atelier pour les jeunes « Heritage in Young Hands » dans le cadre du Festival des arts du Pacifique.

Le PROE est un membre du comité directeur du Centre du patrimoine océanien, un mécanisme régional de gestion du savoir, de renforcement des capacités et de développement des partenariats dans le domaine du patrimoine, établi à l'Université du Pacifique Sud. Notre collaboration se poursuivra cette année dans le cadre de la Table ronde océanienne sur la conservation de la nature et de la réunion océanienne sur le patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'UNESCO œuvre dans plusieurs domaines en rapport avec les activités de base du PROE, notamment l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes naturelles et la gestion écosystémique. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons tout récemment collaboré avec le PROE à notre projet multinational « SPARCK » (Sharing Perceptions of Adaptation, Resilience and Climate Knowledge).

Nous avons également travaillé en collaboration étroite avec le PROE dans le cadre de nos récents ateliers de formation sur le changement climatique et le droit, organisés à Suva et à Apia respectivement.

L'UNESCO appuie l'élaboration d'une stratégie intégrée de prévention des risques de catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique dans le cadre de notre processus de feuille de route concernant le Pacifique. Nous avons participé activement à la réunion conjointe organisée à Nadi par le PROE, la CPS et la SIPC, et continuerons de le faire.

Nous préparons actuellement la réactivation du PacMAB, le réseau de l'UNESCO sur les Océaniens et la biosphère. À ce propos, j'aimerais vous informer que l'UNESCO organisera la 4e réunion régionale du PacMAB en avril 2014. Je suis sûr que cette initiative intéressera le PROE et ses Membres.

Comme mentionné plusieurs fois cette semaine, la troisième Conférence des PÉID, qui se tiendra au Samoa en 2014, sera la plus grande manifestation jamais organisée dans le Pacifique.

L'UNESCO compte bien y apporter son concours et contribuer à son succès ! Nous entendons poursuivre notre coopération avec le PROE à l'approche de cette conférence et au-delà.

Je vous remercie de votre aimable attention.

UNIVERSITÉ DU PACIFIQUE SUD (USP)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres et les Délégués,

Au nom du vice-chancelier de l'USP, je vous remercie de cette conférence fort instructive et de donner à l'USP l'occasion de prononcer cette courte intervention.

Nous sommes heureux de constater les progrès accomplis par le PROE depuis l'an dernier, notamment dans les domaines du changement climatique, de la biodiversité, de la conservation et de la gestion des déchets. L'USP continue d'appuyer les programmes menés dans la région par le PROE et entend renforcer sa collaboration pour fournir une assistance aux pays et

communautés du Pacifique, et notamment gérer les impacts du changement climatique.

Depuis la dernière Conférence, nous avons poursuivi notre collaboration avec le PROE dans le cadre du Portail océanien sur le changement climatique mais aussi du groupe de travail technique sur la feuille de route et, avec d'autres partenaires, du groupe de travail sur l'adaptation et l'intégration de la Table ronde des îles océaniennes sur le changement climatique. Nous espérons que, grâce à ces activités, l'échange d'informations entre le projet PACC du PROE et les importants projets d'adaptation de l'USP, tels que le projet USP-UE-AMCC et le projet USAID-CCAP, continuera de s'améliorer au cours de l'année à venir.

Nous sommes heureux d'avoir des échanges réguliers avec le PROE et les services météorologiques nationaux également intéressés par le renforcement des capacités des services météorologiques. Les conclusions des échanges de la semaine dernière entre les services météorologiques nationaux, le PROE et l'USP contribueront au développement de notre collaboration dans ce domaine. L'USP continuera ainsi à faire agréer ses cours par l'OMM et à respecter ses normes de sorte à être reconnue comme centre régional de formation de l'OMM. Nous comptons poursuivre nos travaux avec le PROE dans ce domaine et contribuer au renforcement des capacités des services météorologiques nationaux de la région. Comme indiqué précédemment, l'USP collabore également avec le PROE à la réalisation d'une enquête de référence dans le cadre du projet FINPAC. Ce programme sera plus efficace si des bourses sont accessibles aux étudiants et aux météorologues. Notre programme FCLP financé par l'AusAID a pris fin et toutes les bourses du projet USP-UE-AMCC ont déjà été attribuées. Nous essayons actuellement de mobiliser des fonds pour offrir des bourses, y compris des bourses d'appoint, dans le cadre du programme sur le changement climatique, pour permettre à des professionnels, notamment des météorologues, de poursuivre leurs études tout en continuant de travailler. Nous invitons le PROE et ses Membres à attirer l'attention sur ce besoin régional dans les domaines du changement climatique, de la prévention des risques de catastrophes naturelles et des services météorologiques nationaux.

Comme je l'ai déjà mentionné l'année dernière, nos étudiants sont notre principal atout. Nous comptons actuellement entre 150 et 200 étudiants inscrits au programme sur le changement climatique, dont un certain nombre préparant un master et 8 doctorants. Pour les former de sorte qu'ils soient utiles à la région, il est important de leur donner des informations, des exemples et des études de cas tirés de la région. La participation de ces étudiants aux projets du PROE en tant que stagiaires, dans le cadre de leurs recherches de deuxième ou de troisième cycle, leur permettrait d'avoir une connaissance pratique des problèmes régionaux mais aussi de contribuer à ces projets et à l'échange de connaissances entre les différences organisations régionales. Neuf étudiants ont obtenu un master sur le changement climatique depuis le lancement des programmes pertinents du Centre océanien pour l'environnement et le développement durable (PaCE-SD) et d'autres termineront leurs études en avril prochain. J'aimerais profiter de cette occasion pour encourager le PROE et les délégués à aider ces étudiants à rester dans la région en leur offrant des stages, voire des emplois, pour veiller à ce que les connaissances et compétences des étudiants de la région, formés dans la région, contribueront aux actions de la région visant l'adaptation au changement climatique.
